

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Excédents budgétaires et dégrèvements fiscaux, par M. M. Ansiaux. — La situation économique de la Belgique. — Le rapport du Comité des Experts sur le règlement complet et définitif du problème des réparations et les résultats de la Conférence de La Haye. — Le rendement du plan Dawes. — Statistiques.

EXCEDENTS BUDGETAIRES

ET DEGREVEMENTS FISCAUX.

par Maurice ANSIAUX,

professeur à l'Université de Bruxelles.

En Belgique comme en France, les contribuables et leurs porte-parole naturels, les membres du Parlement s'agitent et réclament à l'envi la réduction énergique des impôts en présence des plus-values considérables que présentent les recouvrements sur les prévisions budgétaires. Ces revendications qui ne sont point dénuées de toute légitimité soulèvent cependant divers problèmes, théoriques autant que pratiques. Ces problèmes méritent d'être examinés attentivement avant que des décisions soient prises quant aux dégrèvements fiscaux à effectuer.

Nous nous placerons exclusivement ici au point de vue théorique et n'essaierons pas de chiffrer les allègements qu'il paraîtrait opportun et d'ailleurs possible d'accorder aux redevables. C'est affaire à l'administration des finances publiques d'accomplir ce travail particulièrement délicat et important de mise au point. Mais une analyse préalable de la question, assurément fort complexe, qui est posée n'est point sans intérêt, surtout si l'on songe que certains de ses aspects demeurent dans l'ombre et échappent aux regards des partisans les plus chauds de l'atténuation des charges fiscales.

* * *

Rappelons d'abord une de leurs affirmations favorites: maintenir les taux actuels de tous les impôts indistinctement, c'est favoriser les dépenses inconsidérées de nos législateurs toujours enclins à gaspiller les deniers publics pour plaire à leur clientèle électorale. Pauvres législateurs! On nous les représente comme les ennemis acharnés du Trésor: tantôt ils veulent priver l'État d'une partie de ses recettes pour

se concilier les bonnes grâces des contribuables, tantôt ils veulent alourdir les charges de l'État afin de combler de faveurs leurs partisans. Reconnaissons seulement qu'il est préférable de ne pas exposer à la tentation les dispensateurs des subsides et que les excédents budgétaires doivent disparaître si l'intérêt public ne leur confère point une affectation d'une utilité évidente.

Mais précisément cette affectation existe: c'est l'amortissement accéléré de la Dette publique. Certes, des mesures sérieuses ont été prises déjà pour assurer la réduction progressive du capital de la Dette. Malgré cela, elle est destinée à rester énorme pendant nombre d'années encore. Et qui sait si, d'ici à vingt ans, des circonstances imprévues n'obligeront point l'État à emprunter à nouveau? Plus le « nettoyage » sera complet, mieux vaudra pour le crédit national. Imaginez un instant la Belgique ayant remboursé jusqu'au dernier centime ses anciens emprunts avant 1914. Quel n'eût pas été son crédit! Et comme au lendemain de la paix, elle eût été à l'aise pour faire face à ses nouvelles charges, aménager son régime monétaire, mener à bien la redoutable entreprise des avances aux sinistrés! Au lieu de cela, elle a dû multiplier les emprunts dans des conditions de plus en plus onéreuses, elle a subi le fléau de l'inflation créé par l'échange des marks, bien plus, elle s'est vue contrainte d'aggraver elle-même cette inflation néfaste par des emprunts en billets, les émissions de titres de rente étant devenues finalement impossibles. Vainement objectera-t-on que les emprunts d'avant-guerre ont été amortis à concurrence des six-septièmes du fait de la dépréciation correspondante du franc.

Cette « réduction » est un avantage plus que douteux. Elle représente un appauvrissement net pour le pays. Le gain apparent que le Trésor en a retiré est plus que contrebalancé par les embarras mentionnés plus haut et qui précisément ont rendu inévitable une faillite partielle. Grâce à l'habileté, à la décision et au prestige des hommes qui ont procédé à cette opération chirurgicale, le crédit du pays n'en a nullement souffert. Mais on ne recommence pas impunément ces choses-là.

En principe, il n'y a aucune bonne raison pour qu'une nation normale ait une Dette publique. Il y a beau temps que l'Angleterre aurait éteint la sienne si la nécessité de soutenir des guerres extrêmement coûteuses n'était venue, à de nombreuses reprises, contrarier sa ferme et systématique volonté d'amortir.

Appliquons-nous à réaliser le même idéal; déployons une égale énergie, consacrons avant tout nos excédents budgétaires à l'extinction de nos engagements financiers, à court et à long terme, intérieurs et extérieurs.

* * *

On ne peut toutefois ignorer les objections que soulève un programme aussi austère et aussi exclusif.

La première : il y a des dépenses impérieusement nécessaires qui ont été ajournées afin de permettre la restauration financière du pays. Aujourd'hui celle-ci est assurée au delà des espérances et consolidée par les superbes plus-values que le rendement des impôts accuse. Le moment est donc venu d'inscrire à nouveau au budget ces dépenses qu'il serait périlleux de différer plus longtemps.

Le pays se ferait plus de mal que de bien, dira-t-on encore, en sacrifiant certains de ses intérêts primordiaux au remboursement de ses dettes non échues. Le crédit n'est pas seulement utile à l'expansion de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture; il sert encore à développer l'outillage économique et intellectuel de la collectivité, comme à faire disparaître des plaies sociales criantes. Plutôt que d'amortir à outrance le passif national, ne serait-on pas mieux avisé en fortifiant son actif, même si cet actif ne se compose pas uniquement de valeurs commerciales?

Il n'est pas douteux que certaines allocations budgétaires puissent être opportunément majorées, même assez largement. Je cite ici pêle-mêle la réfection de notre lamentable réseau routier, la restauration de notre enseignement supérieur encore bien incomplète, l'intégrale réalisation des assurances sociales. En ce qui concerne toutefois cette dernière, l'énormité de la charge qu'elle implique commande visiblement prudence et modération. Elle comporte, en permanence, de nouvelles dépenses annuelles de l'ordre de 1.000.000.000 de francs, dont le danger sera montré plus loin. Au surplus, il n'est nullement prouvé que la réduction du capital de la Dette à une cadence

accélérée ne représente pas, dans les conjonctures actuelles, un intérêt national plus pressant que celui des assurances sociales réalisées intégralement et en quelque sorte d'un seul jet. Il n'est pas « inhumain » de le prétendre, bien au contraire.

* * *

Voici la seconde objection. Elle émane, celle-ci, des partisans du dégrèvement. A les en croire, l'allègement des charges fiscales apparaît beaucoup plus favorable à la prospérité économique du pays que l'extinction précipitée de ses obligations à long terme ou perpétuelles. C'est que les impôts constituent présentement en Belgique une aggravation formidable des coûts de production industriels et agricoles. On ne prétend pas sans doute que tel soit le cas de tous les impôts. Mais un choix intelligent doit être fait parmi eux. Ceux-là doivent être réduits avant tout et dans une large mesure qui pèsent directement ou indirectement sur l'activité économique.

On a répliqué — avec quelque apparence de raison — qu'en dépit de ces taxes certes assez pesantes, la Belgique ne laissait pas de prospérer et de remporter maint succès dans la concurrence internationale.

Il est juste de reconnaître pourtant que cette réplique n'est pas tout à fait décisive. Et voici pourquoi. Sans méconnaître ce qu'a eu de très remarquable, de véritablement réconfortant le rétablissement économique de la Belgique, il serait imprudent de nier que nous ayons joui depuis la stabilisation monétaire de conditions particulièrement favorables, susceptibles de disparaître le jour où le rajustement graduel de toutes les valeurs internes à un nouvel étalon monétaire parviendra à son terme. Cette remarque, bien des gens l'ont faite déjà. Et si l'on a pu soutenir que l'or jouit encore d'un pouvoir d'achat plus élevé en Belgique que dans les autres contrées voisines comme l'Angleterre ou les Pays-Bas, la hausse tenace de l'index du coût de la vie amoindrit de plus en plus cet écart dont nos entreprises exportatrices ont tant bénéficié. Prix de détail et salaires montent et avec eux le coût de la main-d'œuvre. Où s'arrêtera exactement cette aggravation du prix de revient des producteurs? Nul ne pourrait le dire. Mais il est clair que si une péréquation parfaite du coût de la vie devait s'établir entre la Belgique et les contrées qui sont ses concurrentes industrielles ou agricoles, des difficultés très sérieuses viendraient contrarier chez elle l'essor des affaires et seraient même de nature à entraîner une régression. Ce n'est là qu'une simple possibilité. Dans le passé, le coût de la vie ne se nivelait point d'un pays à l'autre. Mais le poids actuel de nos charges fiscales peut faire craindre que nous ne conservions pas indéfiniment l'inappréciable avantage du bon marché relatif de la vie.

Dès lors paraît se justifier la proposition d'adoucir

la rigueur de la taxation, afin d'empêcher une hausse des salaires telle que l'exportation des produits belges soit compromise.

A ce point du débat, surgit un doute quant à l'efficacité économique, de la politique de dégrèvement. Est-il certain qu'en modérant les taux d'imposition on provoquera la baisse des prix de détail ou du moins l'arrêt de la hausse de ceux-ci ?

D'excellents esprits le contestent. M. Nogaro estime que le niveau atteint par les prix de détail ne fléchirait nullement dans l'hypothèse envisagée. Seuls, les détaillants bénéficieront des détaxes ; ils mettront infailliblement à profit la passivité du consommateur accoutumé à subir renchérissement sur renchérissement et se bornant à gémir d'une calamité qu'il se juge impuissant à conjurer.

Peut-être la hausse ultérieure serait-elle enrayée. Encore n'est-il pas certain que les détaillants, habitués à relever leurs prix de temps en temps, s'arrêtent en si beau chemin. La mentalité et les fâcheux errements de la période d'inflation subsistent plus ou moins, tant chez le consommateur que chez le négociant.

Les chances de succès sont toutefois un peu plus grandes en Belgique qu'en France. Chez nous, l'impôt général sur la consommation qu'est la taxe de transmission a pris la forme du timbre de quittance, tandis que chez nos voisins du Sud il est assis sur le chiffre d'affaires. En Belgique, le vendeur a donc l'obligation d'apposer des timbres sur chaque facture. Tout naturellement il les comptabilise d'une manière distincte à la charge de l'acheteur. Si demain la loi abaisse le taux de l'impôt, l'acheteur tirera profit automatiquement de ce dégrèvement. Mais il faut avoir soin de le faire remarquer : cet acheteur est-il un intermédiaire — industriel ou commerçant, — rien ne l'obligera à rétrocéder à un acheteur ultérieur le bénéfice recueilli par lui sur le timbre de la facture qu'il a payée. S'il n'a payé que 5.010 fr. au lieu de 5.020, il peut facturer à son tour à son client 5.020 fr. plus son profit d'intermédiaire, qui est par exemple de 5 %, soit 5.271 fr. C'est sur cette dernière somme seulement que le client de l'intermédiaire jouira de la réduction du droit de timbre. Il n'en serait autrement que dans l'hypothèse d'une vive concurrence entre intermédiaires. Auquel cas ils seront forcés de ramener leurs prétentions au niveau du prix de revient. En règle, le consommateur ne peut compter que sur un seul dégrèvement, celui qui procède de la réduction du timbre sur les factures qu'il paie personnellement. Si donc, dans cet ordre d'idées, le législateur belge se propose d'exercer une certaine action modératrice — du reste légère — sur le coût de la vie, il ne peut faire qu'une chose : c'est de diminuer le montant ou mieux de décréter la suppression des timbres fiscaux apposés sur les factures payables par les consommateurs eux-mêmes et sur celles-là seules.

D'autre part, il importe de le dire très nettement : l'abrogation de la supertaxe ne peut avoir aucune influence directe sur les coûts de production puisque,

par définition même, elle est un impôt global sur le revenu net. Sans doute, on peut imaginer quelques réactions indirectes. Le revenu professionnel du haut personnel étant lourdement taxé, l'entreprise qui l'emploie peut se voir obligée, en présence des réclamations des intéressés, de relever les traitements. Mais cette augmentation étant dès à présent acquise, la suppression de la supertaxe ne saurait la faire disparaître. Quant au profit d'entreprise frappé par l'impôt global, il ne fait point partie des frais de production non plus que la rente foncière. C'est notamment le cas des tantièmes des administrateurs pour autant qu'ils ne soient pas des rémunérations fixes, indépendantes de la marche des affaires. Aussi le dégrèvement, en ce qui concerne le profit proprement dit, ne peut-il être qu'une faveur sans influence sur le coût d'exploitation.

Au surplus, la suppression de la supertaxe ne serait pas un simple dégrèvement, mais une brèche véritable — de 500 millions — pratiquée dans les recettes budgétaires. Elle rendrait nécessaire une refonte de notre régime fiscal. C'est une question qu'il ne faut point trancher à la légère et qui est du reste étrangère à l'objet du présent article. Disons seulement à cette place que, dans notre état politique actuel, elle ne peut se résoudre que par une réalisation de plus en plus complète de la justice fiscale, telle que la conçoivent les partis démocratiques. C'est chose inévitable s'ils restent fidèles à leurs programmes.

Il faut ajouter, pour achever le chapitre des dégrèvements, que dans l'outillage fiscal si compliqué d'une nation civilisée, des modifications peuvent être opportunes sur des points particuliers parce que susceptible d'exercer une influence modératrice sur les coûts de production industriels et agricoles. On se bornera ici à cette indication de caractère général ; il appartient aux spécialistes d'en rechercher les applications.

* * *

On vient de voir que l'abaissement du taux des impôts ne doit avoir lieu qu'à bon escient. En principe, il doit être déconseillé s'il n'est de nature à soulager les producteurs et à fortifier leur position vis-à-vis de la concurrence étrangère. Il est permis cependant de se montrer plus hardi chaque fois que suivant les vraisemblances, la réduction du poids de l'impôt est destinée à développer à ce point l'activité économique que que les recettes du fisc, loin de fléchir, se maintiennent ou même grossissent. Il en doit être ainsi lorsque la demande des produits est élastique, c'est-à-dire susceptible de s'étendre pour peu que le prix subisse une légère baisse (1). Si, en pareil cas, les producteurs ont le bon esprit de diminuer les prix de vente dans la mesure où la charge de l'impôt a été allégée, le marché

(1) Sans compter qu'une réduction sérieuse du taux de l'impôt est bien propre à décourager les fraudeurs en diminuant leur marge de bénéfices sans atténuer les risques qu'ils courent.

gagnera de l'ampleur, les ventes se multiplieront et le produit de l'impôt ira non pas décroissant, mais plutôt grandissant.

Quand il en est ainsi, le dégrèvement est avant tout une mesure fiscale intelligente. De surcroît, il contribue au progrès du bien-être. Double raison de s'en déclarer partisan. En pratique, toutefois, l'élasticité de la demande n'est pas connue d'avance avec précision. Ce n'est que par des tâtonnements qu'il sera possible de se rendre compte de son existence et de la mesurer. Or il est certainement difficile de faire varier à fréquentes reprises les taux des impôts. Néanmoins des essais prudents pourraient bien aboutir à des résultats intéressants et même surprenants. Il vaut la peine de les tenter dans l'intérêt commun des contribuables et du Trésor.

Dans cet ordre d'idées, il est à propos de signaler le prélèvement manifestement excessif opéré par l'impôt cédulaire sur les dividendes des actions. On sait qu'il a eu pour conséquence de pousser les conseils d'administration des sociétés anonymes à restreindre leurs distributions aux actionnaires et à s'engager de plus en plus dans la voie de « l'accumulation capitaliste », pour reprendre l'expression chère à Karl Marx. Stratégie dont on a souvent célébré les avantages: elle réalise l'épargne automatique et sans douleur, elle ménage le marché financier auquel on fait moins souvent appel; elle laisse la main libre aux dirigeants des grandes affaires. Cet enthousiasme doit être quelque peu tempéré par les deux considérations que voici: l'une, c'est qu'à la longue la capitalisation automatique pousse aux expériences aventureuses, à la surproduction et jusqu'au gaspillage; l'autre, c'est qu'elle amoindrit la capacité de consommation des actionnaires réduits à la portion congrue et finira par amener une certaine désaffection des épargnants vis-à-vis des valeurs mobilières devenues de plus en plus des valeurs de spéculation pure. L'Etat ferait donc chose intéressante, semble-t-il, en abaissant le taux de l'impôt cédulaire sur le revenu de ces titres: ses recettes directes ne s'en ressentiraient que dans le principe; plus tard, la consommation activée par suite d'une plus large répartition des bénéfices aux actionnaires lui paierait, par la voie de l'impôt du timbre, une dime compensatrice. Sans compter que grâce à de plus larges distributions de dividendes, l'augmentation de la matière imposable compenserait aussi la réduction du taux de taxation.

* * *

Toutes les considérations qui précèdent supposent que la productivité des impôts soit invariable. Ou pour parler un langage plus clair, elles sous-entendent que si le législateur n'apportait aucun changement au régime fiscal existant, les excédents budgétaires se reproduiraient fidèlement d'exercice en exercice. L'opinion courante semble même escompter la progres-

sion régulière de ces plus-values. D'aucuns vont jusqu'à penser que cette progression serait d'une rapidité étonnante.

Il convient de dissiper pareille fantasmagorie.

Si la productivité des impôts s'est accrue en ces derniers temps dans des proportions inattendues, il n'y faut voir que l'un des aspects de la réadaptation de tous les prix et revenus à la dépréciation de la monnaie consacrée par la loi de stabilisation d'octobre 1926. Or cette réadaptation paraît bien approcher de son terme, bien que l'index des prix de détail n'ait pas encore atteint la parité internationale; mais nous avons déjà dit qu'il n'est pas certain qu'il doive monter jusqu'à ce point. Cela étant, est-il bien raisonnable de nourrir l'espoir que la rapide progression des rendements fiscaux continuera? Il faut aller plus loin. Il n'est même point permis d'affirmer que les excédents budgétaires conserveront leur actuelle importance, si bien entendu, l'on suppose que le Gouvernement ait suffisamment d'énergie pour enrayer la marée montante des dépenses publiques.

Infiniment sérieuse est la raison d'en douter.

La croyance à l'augmentation ininterrompue des plus-values fiscales, le taux des impôts étant constant, est une des manifestations caractéristiques de l'optimisme débordant qui règne durant les périodes d'essor. Certes, on pourrait contester le bien-fondé de cette observation en invoquant le fait de la **progression moyenne** de tous les éléments de la vie économique chez une nation saine et normale. Ce que les Américains nomment le **trend**, c'est la courbe du développement dégagée des variations saisonnières ou cycliques. Cette courbe est normalement ascendante, ainsi qu'en témoignent les graphiques. Mais l'ascension en est beaucoup moins rapide que celle de la courbe de l'essor, de la **Hochkonjunktur**, comme disent les Allemands. Le **trend** est une abstraction sans retentissement psychologique. L'essor et la dépression, au contraire, sont des réalités vivantes qui s'accompagnent d'émotions collectives: confiance téméraire d'une part, démoralisation irraisonnée de l'autre. Si les fluctuations cycliques venaient à disparaître, le **trend** qui subsisterait seul et d'abstraction deviendrait réalité se caractériserait vraisemblablement par un optimisme plein de circonspection. Et pour en revenir à la prévision des excédents budgétaires, elle aurait lieu certainement en cas de croissance régulière, mais serait très mesurée, passerait inaperçue et ne provoquerait aucune réaction émotionnelle. Et cependant, l'optimisme se justifie bien mieux dans des conditions de quasi-certitude qu'en un régime où alternent la prospérité et la dépression, celle-ci étant toujours à redouter à plus ou moins brève échéance.

En conclusion, rien ne permet de raisonner comme si dans l'état actuel de nos budgets, les excédents budgétaires étaient définitivement acquis.

En fait, où en sommes-nous à présent? Des symptômes concordants attestent que l'essor économique du monde est sur le point d'être enrayeré par le renché-

rissement général des capitaux monétaires. Pour parler le langage des praticiens, l'argent devient cher. Le revirement qui, au début d'octobre, — au moment où nous écrivons — se dessine à la Bourse de New-York est un de ces faits typiques relevés par les économistes qui se consacrent à l'étude des cycles économiques. C'est la courbe A de l'observatoire statistique de l'Université d'Harvard. On peut dire qu'en Europe, la courbe A a commencé à fléchir depuis un certain temps déjà. La courbe C — cherté de l'argent — n'est vraisemblablement pas encore à son maximum. Mais où en est la courbe B qui est celle de la marche des affaires et dont le fléchissement précède d'ordinaire celui de la courbe C? Ici le tableau commence à s'assombrir quelque peu. La courbe B aurait-elle à peu près atteint le sommet de la hausse? Sans accorder une foi aveugle à la théorie de l'ordre immuable de succession des trois courbes qui rendrait possibles, si elle était entièrement fondée, les prévisions les plus sûres, on ne peut se refuser d'attacher une réelle importance aux raisonnements qui s'appuient sur les faits relevés par la statistique.

Contentons-nous ici de ces quelques observations. Ne suffisent-elles pas à montrer que les excédents de 1928 ou 1929 ne peuvent être inscrits aux budgets futurs comme recettes certaines et régulières? Dès lors, n'est-ce pas se départir de la prudence financière que de les affecter par avance au paiement de nouvelles

dépenses ordinaires? De telles ressources dont la perception annuelle n'est rien moins qu'assurée ne peuvent être convenablement utilisées qu'à la constitution de réserves ou, ce qui revient au même, à la compression du passif de l'Etat. De cette manière, elles détermineront une diminution appréciable du capital de la Dette et un allègement annuel correspondant des dépenses publiques.

* * *

Dans un discours récent, M. Chéron, ministre des Finances de France a fait ressortir avec infiniment de raison, un avantage de l'amortissement rapide de la Dette publique dont le commun des mortels et même des hommes politiques ne s'avise guère. C'est le fait que les rachats de titres effectués par le Trésor contribuent singulièrement au relèvement du crédit de l'Etat. *Il font monter les rentes et préparent ainsi le succès de conversions qui viendront, un peu plus tard, réduire considérablement les charges budgétaires.* Nous avons aussi en perspective des conversions importantes à des dates qui ne sont plus très lointaines. Disons-le donc avec M. Chéron : « L'ampleur même de ces opérations exige que, dès à présent, rien ne soit négligé pour en assurer le succès. L'amortissement en est le facteur essentiel. »

LA SITUATION ECONOMIQUE

DE LA BELGIQUE.

APERÇU D'ENSEMBLE.

Notre dernière chronique enregistrait le maintien d'une brillante activité industrielle. Cependant nous signalions que certains indices marquaient que nous étions vraisemblablement arrivés à un maximum et qu'il n'était pas impossible que nous nous acheminions dans quelque temps, vers une dépression. Sans attribuer une importance exagérée aux plaintes subjectives des producteurs, dues aussi en partie au poids des impôts et rendues plus pressantes par l'imminence d'une réforme fiscale, nous montrions la hausse rapide des salaires et des prix en général, les émissions excessives de capitaux pendant les années qui ont suivi la stabilisation et qui, ayant permis d'accroître considérablement la capacité de production, ont inévitablement accentué chez nous le problème des débouchés, toujours mis en question par la politique des états acheteurs.

Un nouvel examen des faits est venu confirmer partiellement nos premières indications, bien que, nous

insistons là-dessus, les statistiques de la production montrent toujours une activité fort grande et qui peut être de nature à induire en erreur en ce qui concerne l'avenir. Nous allons essayer de dégager les tendances lointaines de ces mouvements.

Si l'on considère les indications fournies par les statistiques des transports, on constate combien la production est poussée. C'est ainsi que la statistique des wagons chargés marque un progrès considérable.

	1928	1929
Juin	649.147	690.007
Juillet	632.227	730.998
Août	677.036	721.729

L'accroissement est important et se marque tant aux transports de charbon qu'à ceux de produits métallurgiques et de minerais. Pour ces derniers on note un progrès vraiment frappant, qui correspond avec les progrès de la production métallurgique.

	Nombre de tonnes de minerais transportés 1 = 1.000					
	Service intérieur		Service international		Mixte	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Mars	90	124	388	428	93	166
Avril	58	104	369	464	77	100
Mai	200	110	482	423	88	101

Ces indications favorables remontent malheureusement à une période assez éloignée et la situation actuelle pourrait ne plus être la même; il n'en est rien: la production métallurgique demeure forte et l'on peut dire que, par conséquent, la tendance accusée par la statistique du transport persiste actuellement.

Nous ne reproduirons pas ici les chiffres de la production métallurgique, on les trouvera plus loin. Ils indiquent nettement que la production non seulement se maintient, mais qu'elle est fort supérieure aux chiffres d'il y a un an et aux moyennes de 1927 et 1928. Mais les stocks de zinc s'accroissent, malgré l'existence d'un cartel européen.

En ce qui concerne les charbonnages, on fait la même constatation optimiste d'un développement de la production auquel s'ajoute un accroissement d'importations. Mais l'élévation des prix des charbons industriels, fort sensible depuis un an, on le verra plus loin, pèse sur les prix de revient des autres industries.

Pour les filés de coton et la laine, la situation statistique est sensiblement la même qu'il y a un an.

Dans le cas de l'industrie textile, on le sait, il s'agit de la persistance d'une situation, défavorable depuis le début de 1928.

L'industrie brassicole marque un relèvement sensible, en même temps que l'importation augmente. S'il faut y voir la conséquence d'un été chaud, il faut y voir également celle d'une situation plus prospère de la classe ouvrière.

Quantités de matières déclarées.

(en tonnes)

	1928	1929
Juin	17.237	19.188
Juillet	18.777	20.171
Août	18.497	19.877

La production et la consommation de margarine s'étendent constamment. Il en est de même de la production du beurre, d'après ce que fait prévoir l'accroissement du cheptel laitier et la sélection, la concordance du développement pris par la production

du beurre et de la margarine indiquant un accroissement de la capacité de consommation, conséquence du relèvement des salaires.

L'industrie des allumettes, réorganisée et contrôlée par le trust suédois, maintient sa prospérité retrouvée.

Industries soumises aux accises	Margarine (Tonnes)				Allumettes (Millions de tiges)			
	Production		Consommation		Fabrication		Exportation	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Juin	3.403	3.447	2.995	3.076	5.221	6.068	2.254	3.644
Juillet	2.967	3.785	2.726	3.436	4.583	5.980	2.922	5.620
Août	3.899	4.239	3.524	3.858	4.821	5.499	2.964	4.248

Nos statistiques de l'activité de la construction dans les grandes villes, nous donnent des chiffres, qui contrastent avec l'accroissement général de la production. Ainsi qu'on le sait, c'est l'industrie du bâtiment qui est la première affectée par un ralentissement général et par une raréfaction des capitaux.

	Construction d'immeubles	
	1928	1929
Juin	345	289
Juillet	260	234
Août	377	218

Cependant, dans les villes de province d'importance moyenne on réalise des plans assez étendus de construction de cités ouvrières et d'habitations à bon marché.

Les statistiques relatives au chômage, influencées d'ailleurs par la raréfaction de la main-d'œuvre et son émigration dans les régions frontalières de France et de Hollande sont fort encourageantes. Mais on n'oubliera pas que le chômage est une des dernières manifestations d'une mauvaise situation industrielle et ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher un signe de ce que nous réserve un prochain avenir.

Moyenne de chômeurs pour cent assurés.

	Moyenne de chômeurs pour cent assurés			
	Chômage complet		Chômage intermittent	
	1928	1929	1928	1929
Mai	0,7	0,4	3,6	1,4
Juin	0,6	0,4	3,0	1,8
Juillet	0,7	0,6	3,8	2,6

En ce moment, cependant, on signale dans diverses régions textiles du chômage partiel, des licenciements d'ouvriers, absorbés d'ailleurs immédiatement par la France ou par des métiers temporairement plus rémunérateurs.

On a voulu voir dans le brusque déficit de la balance commerciale en juillet dernier une indication défavorable. Il est exact que le rapport des exportations aux importations est tombé de 97,7 p. c. à 82 p. c., mais on néglige de dire qu'on a procédé en mai et juin à une modification technique de la statistique (1).

Une analyse plus détaillée nous montre :

Une augmentation sensible des importations d'animaux vivants, une réduction des exportations :

Animaux vivants (1,000 kg.).

	Animaux vivants (1.000 kilog.)			
	Importations		Exportations	
	1928	1929	1928	1929
Mai	656	802	1.391	1.193
Juin	499	638	1.561	1.135
Juillet	602	728	1.472	1.382
Août	595	827	1.225	1.314

La réduction des exportations d'animaux vivants (chevaux en ordre principal) explique le malaise de certaines catégories d'agriculteurs. Dans ce domaine la baisse des produits de la grande culture, alors que l'on enregistre une hausse générale des prix, fournit sur la dépression agricole une indication de portée plus générale.

(1) On remarquera (p. 324) que le déficit s'est maintenu en août, le rapport étant pour ce mois de 82,9.

Prix des denrées agricoles sur les marchés régulateurs.

Prix des denrées agricoles sur les marchés régulateurs														
	Froment		Seigle		Avoine		Pommes de terre		Lin brut		Beurre		Œufs	
	par 100 kilog.		par 100 kilog.		par 100 kilog.		par 100 kilog.		par 100 kilog.		par kilog.		par 26	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Juin	184,98	158,70	186,45	149,55	205,40	159,74	101,82	52,68	224,66	196,72	23,99	27,00	19,08	21,62
Juillet	184,44	167,17	182,45	150,62	202,30	160,78	79,21	60,08	204,44	209,41	24,46	27,25	20,65	23,20
Août	164,30	168,60	164,58	144,45	176,61	147,70	73,19	48,96	209,98	200,16	26,75	29,33	25,98	25,17

Les prix du beurre et des œufs seuls ont augmenté ; tous les autres produits ont assez fortement baissé. On verra plus loin que l'abatage des chevaux, de poulains principalement, a doublé en un an. D'autre part, on signale un ralentissement relatif des ventes de terre. On peut donc admettre comme fondées, dans leur ensemble les plaintes des agriculteurs, éprouvés en outre par la crise du sucre et le bas prix des fruits.

Mais revenons-en à notre analyse du commerce extérieur.

Les indications sont assez peu favorables pour notre production indigène de denrées alimentaires. Il faut évidemment tenir compte de l'échec relatif de la campagne 1929 de l'industrie maraîchère qui justifie en partie, le recul de nos exportations. L'accroissement

Objets d'alimentation et boissons. (1,000 kg.)

	Objets d'alimentation et boissons 1 = 1.000 kilog.			
	Importations		Exportations	
	1928	1929	1928	1929
Mai	224.375	311.114	51.213	46.243
Juin	273.560	287.017	58.566	59.097
Juillet	252.235	300.374	116.571	95.606
Août (1)	273.165	323.148	92.256	80.469

des importations dénote, à nouveau, la prospérité actuelle de la masse du pays.

Passons maintenant à l'analyse du mouvement des produits bruts et des produits fabriqués.

	Matières brutes et simplement préparées				Produits fabriqués			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
	1 = 1.000 tonnes]							
Mai	2.849	3.346	1.645	1.461	97	125	647	533
Juin	2.934	3.286	1.742	1.951	89	102	670	998
Juillet	2.805	3.561	1.593	1.537	86	110	620	533
TOTAL ...	8.588	10.193	4.980	4.849	272	337	1.937	2.064
Août (1)	2.743	3.664	1.415	1.518	97	106	547	582

L'accroissement des importations de matières brutes indique le développement de la prospérité industrielle, mais les importations de produits fabriqués sont en accroissement sensible, tandis que le progrès des exportations de ces mêmes produits l'est beaucoup moins.

Si maintenant nous considérons le mouvement des prix, nous constatons une hausse des prix intérieurs qui s'étend des produits industriels au coût de la vie et aux salaires.

Les indices des prix de détail et de gros se présentent comme suit :

(1) Les chiffres pour août nous sont parvenus lorsque la présente chronique était composée. Ils n'ont donc pu être commentés.

Prix de détail	1928	1929
15 juillet	811	871
15 août	819	879
15 septembre	825	889
Prix de gros	1928	1929
Juin	844	848
Juillet	841	858
Août	831	850

Une analyse détaillée des facteurs composants de l'indice des prix de gros serait du plus haut intérêt. Il n'est pas possible de s'y livrer au cours d'un aperçu forcément sommaire. Cependant on peut dire que si les prix des produits mondiaux importés: laine, coton, pétrole, cuir, caoutchouc sont en baisse, on enregistre un relèvement très sensible des produits nationaux : houille, fer.

Nous avons par exemple :

	Charbon industrie demi-gras		Coke		Fonte de moulage		Poutrelles	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Juillet	150	180	170,5	200	630	620	900	940
Août	150	185	170,5	200	630	620	900	940
Septembre	150	185	170,5	200	590	620	915	940

Certes, dans l'ensemble nos prix de gros demeurent encore inférieurs aux prix mondiaux; la hausse des premiers est un phénomène d'adaptation inéluctable et ce sera un des bienfaits de la stabilisation d'avoir rendu cette adaptation fort lente. Mais, dans des limites qui demeurent normales, le relèvement des prix nationaux s'est accéléré ces derniers mois, le relèvement des prix du charbon influençant tous les prix de revient. Dans ces derniers, les salaires comptent pour une forte part.

On ne possède malheureusement pas d'indices des salaires. C'est fort regrettable à tous égards. Cependant des recoupements consciencieux permettent d'assurer que, par rapport à 1922-1925, les salaires sont au-dessus de l'indice des prix: on pouvait le prévoir en constatant l'accroissement de la consommation.

Nous avons signalé dans notre dernière chronique les nombreuses augmentations consenties. On verra plus loin que, pour les mineurs, des augmentations de salaires, à valoir sur une prochaine hausse de l'indice, ont été accordées. L'influence de ce relèvement des salaires sur les prix de revient n'échappera à personne.

Cette revue ne serait pas complète si nous ne nous occupions pas quelque peu du marché de l'argent. Le fait dominant réside dans les excès d'émissions. Ces capitaux seront transformés en bâtiments, machines, etc... qui vont augmenter fortement notre capacité de production et nous obliger à trouver des débouchés. En outre, ces émissions à jet continu pèsent sur l'épargne et entraînent, par là, un renchérissement de l'argent.

Nos statistiques nous donnent :

	Taux B. N. B.		Papier commercial hors-banque (1)		Call Money (1) Marché	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Juillet	4 %	4 %	3,93 %	4,04 %	2,18 %	3,17 %
Août	4 %	5 %	3,93 %	4,92 %	2,95 %	3,35 %
Septembre	4 %	5 %	3,93 %	4,93 %	2,53 %	3,18 %

(1) Moyennes mensuelles.

Le marché est beaucoup moins souple qu'il y a un an, le réescompte a fortement augmenté et le taux du call-money a tendance à demeurer plus longtemps cher aux périodes d'échéances.

Quant au marasme croissant de la Bourse, nos indices mensuels en révèlent la persistance et même l'aggravation.

	Tous titres à revenu fixe		Tous titres à revenu variable	
	1 ^{er} janvier 1928 = 100			
	1928	1929	1928	1929
Août	103	112	103	99
Septembre	108	112	119	103
Octobre	105	112	114	90

L'excellente tenue des titres à revenu fixe, leur hausse de près de 10 %, alors que l'indice des titres à revenu variable marque une baisse que l'on peut grossièrement estimer à 20 %, est à retenir au point de vue des indications sur la vie économique actuelle : le public accorde à la question du rendement une importance croissante, il marque à l'égard des profits spéculatifs une certaine réserve; en outre, confiant dans l'avenir du régime monétaire, il retourne graduellement aux investissements à long terme.

Nous terminons notre dernier examen de la situation économique du pays par des avis de prudence qui ont dû parfois paraître étranges en présence de l'élan de la production. Nous les renouvelons cependant: depuis un an, la crise de la Bourse se prolonge et, actuellement, elle s'accroît rapidement. De nombreuses spéculations reposent sur le crédit, ce qui peut être une cause de troubles.

Le marché de l'argent est moins aisé et la tendance à recourir davantage au réescompte ne peut être niée.

L'industrie est extrêmement prospère, mais les stocks sont en progrès, la bâtisse se ralentit, les industries textiles et du cuir sont en crise; pendant que les prix de gros mondiaux sont en baisse, les prix nationaux sont en hausse très sensible.

Les salaires et la consommation ouvrière marquent une expansion certaine, mais le pouvoir d'achat de la classe agricole est affecté par une situation dont nous avons relevé les signes indiscutables. La conjonction de ces phénomènes, encore peu sensible, au sein d'une période de prospérité, indiquera aux spécialistes des questions économiques que notre activité économique est actuellement aux environs de son maximum, et qu'il n'y a nulle exagération à prévoir un ralentissement, dont il serait, naturellement, difficile de fixer l'époque, l'intensité et la durée.

Les relèvements des salaires et des prix du charbon, répétons-le, augmentent les prix de revient, diminuent la marge bénéficiaire et enlèvent aux prix de vente la souplesse qui leur est nécessaire sur les marchés d'ex-

portation. Ce mouvement de hausse paraît s'être accéléré.

Nos statistiques des rendements n'indiquent d'ailleurs pas que la prospérité actuelle de l'industrie se traduit par un accroissement sensible des profits. Il est vrai que les entrepreneurs, conscients de leurs responsabilités et anxieux de fortifier les entreprises quand la possibilité leur en est donnée, procèdent à des amortissements et constituent des réserves.

La grande activité actuelle de l'industrie est, pour partie, la conséquence des très importantes émissions et de la constitution de réserves qui ont permis d'accroître considérablement et en peu de temps la capacité de production des entreprises. Les industriels ont été certainement guidés dans leurs réformes par le désir de profiter de la période d'adaptation des prix et ils n'ont pas perdu de temps. Il va maintenant falloir trouver des débouchés nouveaux et élargir ceux qui existent: il n'est pas exagéré de croire que la demande ne pourra pas s'adapter immédiatement, d'autant plus que la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis ont également développé leur capacité de production. La Grande-Bretagne consacre à son industrie nationale des capitaux sans cesse croissants (1), l'Allemagne a réalisé, en partie au moyen de crédits étrangers, le grand effort que l'on sait et la France traverse une période de renaissance industrielle.

LES STOCKS EN BELGIQUE.

On trouvera dans le tableau ci-dessous des indications relatives aux stocks. Les réserves de charbon sont à peine égales à la production de trois journées. On comparera, à un an de date, les chiffres de 1.468.000 tonnes et 308.960 tonnes. La diminution rapide des stocks de sucres bruts marque l'écoulement progressif d'une fabrication saisonnière, mais on considérera surtout que les stocks sont de près de 50 % plus élevés qu'à pareille époque en 1928. De même, les stocks de cuirs sont plus lourds qu'il y a un an. Dans le commerce de la laine, on enregistre un accroissement sensible des stocks de croisés et une réduction équivalente des mérinos. Les stocks de zinc sont en progression constante depuis cinq mois.

(1) *The Economist*, 5-X-29.

Le tableau ci-dessous est caractéristique; il montre la nationalisation des placements des Anglais:

En millions de £. — 9 mois	1913	1926	1927	1928	1929
Total des émissions	150,3	159,9	249,8	290,7	193,0
Emissions des industries indigènes	25,6	82,8	171,2	211,7	116,7

	CHARBONS		SUCRES BRUTS		CUIRS Stocks à Anvers		LAINE Stocks de peignés dans les peignages à façon de Belgique (6)				ZINC (7)
							Mérinos		Croisés		
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	
	(Tonnes) (1)		(Tonnes) (2)		(Pièces)		(Tonnes)				(T.)
Janvier ..	1.781.000	976.580	165.810	198.252	150.817	149.400 (5)	1.045	979	1.335	1.025	—
Février ..	1.817.000	774.370	149.992	189.528	125.601	173.600	940	955	761	1.061	11.967
Mars	1.793.000	606.280	142.038	170.787	85.804	102.600	976	978	735	1.011	10.507
Avril	1.694.000	494.680	134.989	159.998	86.780	104.500	1.122	1.023	781	1.079	10.245
Mai	1.512.000	414.610	123.571	146.018	82.964	103.000	1.287	1.184	862	1.231	11.425
Juin	1.419.000	353.910	101.472	122.571	79.148	106.600	1.406	1.256	1.135	1.383	14.283
Juillet ...	1.443.000	322.860	70.739	92.824	95.481	106.600	1.653	1.494	1.185	1.599	15.449
Août	1.468.000	308.960	46.447	68.792	78.704	108.800	1.755	1.292	1.380	1.709	17.351
Septembre	1.401.000	—	25.464	—	59.266	87.400	1.757	1.311	1.428	1.764	17.606
Octobre .	1.236.000	—	63.201	—	74.999	110.900	1.422	—	1.260	—	—
Novembre	1.209.480	—	180.039	—	81.300 (3)	—	1.118	—	1.154	—	—
Décembre	1.087.930	—	220.850	—	99.900 (4)	—	1.091	—	1.125	—	—

(1) D'après la « Revue du Travail ».

(2) D'après le « Moniteur Belge ».

(3) 5 décembre.

(4) 2 janvier.

(5) 30 janvier.

(6) Communiqué de la Chambre de Commerce de Verviers.

(7) Chiffres de l'Entente Européenne du Zinc. On trouvera dans le présent numéro, sous le titre « Industrie du Zinc », un aperçu des corrections à apporter à cette statistique.

MARCHÉ DE L'ARGENT, COMMERCE DE BANQUE ET SPÉCULATION.

Les émissions de capitaux se sont encore poursuivies selon le rythme rapide inauguré au début de l'année :

Emissions de sociétés anonymes en Belgique.

	Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Emissions d'obligations	Emissions totales	Apports autres qu'en espèces
(En milliers de francs)					
Août 1928.....	410.589	565.250	980	976.819	87.624
Août 1929.....	552.126	534.072	—	1.086.198	133.209
Septembre 1928.....	562.144	175.811	—	737.955	231.119
Septembre 1929.....	349.926	358.588	114.000	822.514	170.757
9 premiers mois 1928 .	4.594.300	4.641.962	9.280	9.245.542	1.586.109
9 premiers mois 1929 .	5.768.411	5.742.509	222.060	11.732.980	2.234.852

Il semble que l'on s'est laissé aller à des exagérations et qu'il faut y voir, avec M. le Professeur Baudhuin, une des causes de la crise boursière actuelle.

Cet avis semble partagé également par des financiers considérables, puisque, selon une information du journal hollandais *De Telegraaf*, « la direction de la Société Générale a décidé de ne plus permettre à ses sociétés contrôlées de procéder à de nouvelles augmentations de capital jusqu'à ce que le marché

belge ait absorbé les nombreuses émissions dont il est surchargé. »

Le Crédit Général du Congo, filiale de la Banque de Bruxelles, voulant établir entre la gestion de son portefeuille et les opérations commerciales de banque une démarcation nette, a confié son département banque à une filiale créée dans ce but : « la Banque Belge d'Afrique » et a porté son capital de 150 millions à 225 millions.

La maison de banque « Raymond Buurmans et Cie »,

commandite par actions, a également porté son capital de 20 à 40 millions de francs.

Nous donnons ci-dessous les renseignements relatifs à la production totale d'or au Congo, qui complètent ceux fournis par nos statistiques mensuelles et relatives à Kilo-Moto.

Société des mines d'or de Kilo-Moto.

Société Minière de la Tél. Entrepreneur des Sociétés Internationale Forestière et Minière du Congo et Société Minière de l'Aruwimi-Ituri;

Compagnie Minière des Grands Lacs Africains.
Totalisation mensuelle des productions d'or brut.

	Production congolaise	Dont Kilo-Moto
	Kilog.	Kilog.
1929 Janvier	368.717	283.302
Février	351.994	274.941
Mars	372.224	285.171
Avril	377.169	288.957
Mai	422.334	323.056
Juin	423.239	326.312
Total du 1 ^{er} semestre ...	2.315.677	1.781.739

CONCENTRATION.

Les mois d'été n'ont plus guère enregistré de progrès de la concentration. Il est d'ailleurs compréhensible que ceux qui furent réalisés depuis deux ans aient épuisé une bonne partie des possibilités. En outre, fusions et prises d'intérêt doivent être accompagnées de fortes opérations financières et le marché des capitaux s'y prête assez mal en ce moment-ci.

Pendant, l'organisation du pays se poursuit et nous devons notamment, enregistrer les progrès du Boerenbond en Wallonie.

Pour des raisons culturelles, religieuses et politiques, le succès considérable du Boerenbond en pays flamand ne s'est pas renouvelé en Belgique wallonne. D'autre part, les ligues agricoles wallonnes, dispersées, n'ont jamais obtenu de résultats comparables à ceux du Boerenbond.

Un communiqué de la Ligue Agricole Belge à Namur indique, de façon assez imprécise d'ailleurs, que ce groupement sera repris par le Boerenbond. Il sera intéressant de suivre cette évolution et ses répercussions sur la situation de l'agriculture en Wallonie.

Signalons encore, dans l'industrie forestière, une entente verbale entre sabotiers pour l'unification des prix et la limitation des stocks, ainsi que des réunions mensuelles de la Fédération des marchands de bois de mines pour la fixation des prix. Certains marchands sont même d'avis que la création d'un comptoir de vente constituerait un progrès à réaliser.

Parmi les accords, signalons celui qui est intervenu entre les Verreries du groupe Fourcault et l'Union Continentale des Glaceries. En vertu de cette entente,

selon l'Agence Economique et Financière, les verreries auront le droit, moyennant une redevance de fr. 0,65 par m² à payer à l'Union, de fabriquer des verres d'une épaisseur de plus de 4 mm. La convention assure au groupe des verreries le monopole de la vente de ces produits. Nous en avons déjà parlé précédemment.

Dans la métallurgie, la S. A. des Usines Gilson, par l'intermédiaire de son comptoir Gilsoco a acquis le contrôle des Boulonneries Meurice à Gilly et des Boulonneries du Martinet à Montignies-le-Tilleul.

Signalons encore la réalisation d'une union personnelle entre les Glaceries St-Gobain, celles de Germania et les Glaces de Bohême.

La concentration de l'industrie sucrière se poursuit: la Raffinerie Tirlemontoise a porté son capital de 64.000.000 à 239.360.000 francs (en partie par incorporation de réserves) et a absorbé la sucrerie de Genappe, la sucrerie d'Heylissem, la société des Sucres Intervertis de Tirlemont. Elle a pris en outre une part d'intérêt dans la société française Alcolivure et dans les Sucreries des Flandres à Niverbeke. En octobre 1928, la Raffinerie Tirlemontoise avait repris les sucreries centrales de Wanze, la sucrerie de Les Waleffes, la sucrerie de Braine et la distillerie de Ruysbroeck.

Les Carrières du Condroz ont été reprises par la puissante société de Merbes-Sprimont.

INDUSTRIE DU CHARBON.

Les stocks de charbon ont marqué en août une nouvelle et légère diminution, tombant de 322.860 tonnes à 308.960, soit moins du produit de quatre journées moyennes de travail. On se demande quelle serait la situation si, pour l'une ou l'autre cause, les charbonnages devaient entrer en chômage. Il est vrai que les houilles étrangères viendraient remédier, dans une certaine mesure, aux défaillances de la production indigène. Les charbons français et anglais pénètrent d'ailleurs à nouveau dans le pays, sous l'influence de la hausse des prix, qui paraît d'ailleurs être arrêtée.

On prévoit du reste que, malgré les commandes encore en carnet, les stocks vont tendre à se reconstituer et à revenir à un niveau normal. On signale même des « mises en tas » dans le Limbourg. On sait que le pays enregistre un certain ralentissement de l'activité industrielle.

La demande de charbons domestiques a été exceptionnellement forte cet été, les consommateurs craignant le retour d'un hiver rigoureux et une hausse des prix. Les commandes venant de France, de Suisse et de Hollande ont été très importantes et à des prix toujours croissant. Pendant la période estivale, les houillères ont l'habitude de consentir des rabais pour enlèvement immédiat, on pense bien qu'il n'en a pas été de même cette année.

Il nous faut répéter que le problème de la main-d'œuvre continue à être considéré comme étant très grave pour les employeurs. Il paraît qu'il manque

actuellement un millier d'hommes dans chaque charbonnage campinois et, de ce fait, la production reste stationnaire. Le charbonnage d'Helchteren et Zolder va entrer prochainement en exploitation et le recrutement de son personnel augmentera encore les difficultés de la situation. Signalons également que, selon l'Agence Economique et Financière, le charbonnage du Hainaut creuse un nouveau puits à Tertre. En outre, sévit toujours l'absentéisme des ouvriers mineurs. La Commission nationale mixte des mines a accordé une nouvelle augmentation de salaire de 5 p. c. à partir du 1^{er} dimanche d'août, à valoir sur le relèvement éventuel de l'index-number.

Le Syndicat des cokes a décidé de maintenir sans changement les prix du coke pour le quatrième trimestre.

Les fines à coke ont subi une majoration de fr. 7,50 à la tonne; cette décision cause un certain préjudice aux batteries de fours à coke indépendantes, non annexées à un charbonnage.

On trouvera ci-dessous quelques indications statistiques sur la situation de l'industrie charbonnière.

1. Production, stocks et nombre de jours d'extraction.

AOÛT 1929	Production	Stock à la fin du mois	Nombre moyen de jours d'extraction
Couchant de Mons ..	487.020	115.260	25,9
Centre	349.050	64.880	25,4
Charleroi	639.000	54.060	25,7
Namur	34.390	1.870	26
Liège	436.810	44.800	25,4
Limbourg	273.640	28.090	25,9
<i>Le Royaume</i>	2.219.910	308.960	25,7
1929 Juillet	2.230.920	322.860	26,2
Juin	2.200.050	353.910	24,7
Mai	2.121.670	414.610	23,6

2. — Nombre de journées de présence.

AOÛT 1929	Nombre de journées faites par les ouvriers		
	à veine	du fond (ouvriers à veine compris)	fond et surface réunis
Couchant de Mons ..	134.440	613.830	874.460
Centre	78.400	390.580	562.800
Charleroi	134.660	701.910	1.080.830
Namur	7.920	35.600	51.540
Liège	96.560	564.200	818.830
Limbourg	42.780	334.330	477.030
<i>Le Royaume</i>	494.760	2.640.450	3.813.950
1929 Juillet	498.050	2.643.960	3.877.740
Juin	493.450	2.579.760	3.773.830
Mai	477.450	2.519.290	3.693.850

3. Nombre d'ouvriers des différentes catégories, déduits des journées de présence.

AOÛT 1929	Nombre moyen d'ouvriers			
	à veine	du fond (veine compris)	de la surface	fond et surface
Couchant de Mons ..	5.195	23.240	9.438	32.678
Centre	3.083	15.118	6.385	21.503
Charleroi	4.239	26.599	13.931	40.530
Namur	305	1.351	596	1.947
Liège	3.800	21.899	9.396	31.295
Limbourg	1.651	12.630	5.439	18.069
<i>Le Royaume</i>	19.273	100.837	45.185	146.022
1929 Juillet	19.012	96.819	46.685	143.504
Juin	19.947	101.936	45.637	147.573
Mai	20.213	103.487	46.389	149.876

4. Production par journée de présence.

AOÛT 1929	Production par journée d'ouvrier		
	à veine	du fond (ouvriers à veine compris)	du fond et de la surface réunis
(Kilogrammes)			
Couchant de Mons ..	3.622	794	557
Centre	4.453	894	620
Charleroi	4.746	911	591
Namur	4.342	966	668
Liège	4.524	774	534
Limbourg	6.393	818	574
<i>Le Royaume</i>	4.487	841	582
1929 Juillet	4.479	844	575
Juin	4.259	853	583
Mai	4.444	842	574

FOURS A COKE.

Production. — Consommation. — Nombre d'ouvriers.

AOÛT 1929	Production (tonnes)	Consommation de charbon			Nombre d'ouvriers
		belge	étranger	total	
Couch. de Mons	48.330	65.520	2.730	68.250	807
Centre	67.000	83.000	9.690	93.330	895
Charleroi	124.810	103.480	67.570	161.050	965
Liège	133.120	40.250	131.110	181.360	1.559
Autres provinc.	130.560	14.780	164.980	179.760	2.015
<i>Le Royaume</i> ..	503.820	307.670	376.080	683.750	6.241
1929 Juillet ..	505.640	318.450	377.340	695.780	6.236
Juin ...	494.130	313.470	358.320	672.190	6.267
Mai	517.230	326.370	387.340	713.710	6.372

Fabriques d'agglomérés de houille.

AOUT 1929	Production (En tonnes)	Consom- mation de charbon	Nombre d'ouvriers
Couchant de Mons ..	10.250	9.220	63
Centre	21.740	19.600	109
Charleroi	95.980	86.160	717
Namur	5.690	5.190	18
Liège	34.430	31.770	211
<i>Le Royaume</i>	168.090	151.940	1.118
1929 Juillet	163.770	148.210	1.113
Juin	164.120	148.160	1.118
Mai	156.860	141.550	1.153

MÉTALLURGIE.

On trouvera ci-dessous les statistiques de l'administration des mines, relatives à la production métallurgique.

1. Produits bruts. (Fonte et acier).

AOUT 1929	HAUTS FOURNEAUX		ACIÉRIES
	Nombre de hauts fourneaux en activité	Production de fonte	Production d'acier brut (non compris les pièces moulées)
		(En tonnes)	
Hainaut	25	166.380	170.840
Liège	21	127.740	144.040
Autres provinces	11	53.420	40.110
<i>Le Royaume</i>	57	347.540	354.990
1929 Juillet	56	347.370	345.090
juin	57	342.110	338.860
Mai	56	348.340	330.600

2. Produits finis. (Fer et acier).

AOUT 1929	ACIÉRIES		FABRIQUES DE FER
	Production de pièces d'acier moulées	Production d'aciers finis	Production de fers finis
		(En tonnes)	
Hainaut	5.750	154.480	10.270
Liège	2.270	128.290	1.200
Autres provinces	2.290	23.090	2.880
<i>Le Royaume</i>	10.310	305.860	14.350
1929 Juillet	10.840	298.330	13.120
Juin	10.450	299.440	13.290
Mai	9.850	298.800	13.100

Pendant les mois de juin et juillet on avait constaté un ralentissement de l'activité générale et un affaiblissement des prix.

Au cours du mois d'août, la chute de ces derniers s'est arrêtée et on a pu enregistrer une reprise des ordres de l'étranger. Mais les dernières semaines de septembre ont à nouveau été marquées d'un retour de faiblesse. Le volume d'affaires, disent les métallurgistes, est insuffisant, principalement à l'exportation et la fin des vacances n'a pas modifié la situation. On remarquera, néanmoins, que les statistiques de la production ne confirment pas qu'un ralentissement se soit produit jusqu'à présent.

La dernière réunion du Cartel de l'Acier a maintenu à 32 millions de tonnes la production du dernier trimestre de l'année. L'entente a été renouvelée jusqu'au 31 mars 1930. Entretemps seront discutées les questions relatives aux comptoirs de vente, à la majoration du pourcentage réclamé par les adhérents belges. Toutefois, les amendes pour dépassement des contingents respectifs ont été abaissées.

La concurrence étrangère est peu marquée, on enregistre cependant des offres françaises de fonte Thomas à des prix inférieurs à ceux cotés en Belgique.

Les tôleries et boulonneries se trouvent dans une situation moins favorable que précédemment. L'exportation est difficile, notamment vers le Proche-Orient où la situation est confuse et les crédits demandés trop longs.

Les fonderies ont une grande activité et les prix ont été relevés de cinq francs à la tonne.

Dans la métallurgie, on a étudié la question des congés payés à accorder aux ouvriers. La question est complexe et aucune solution définitive n'a encore été adoptée. Il convient de relever une proposition tendant à lier le problème de l'absentéisme à celui des congés payés.

Cet absentéisme, qui sévit surtout dans l'industrie du charbon atteint parfois de fortes proportions. Le rapport de la Société d'Ougrée-Marihaye nous fournit des renseignements à ce sujet : à Bray, les absences du lundi représentent, en moyenne, 8,99 p. c. du nombre de journées de travail de ce jour, déduction faite des absences involontaires. A Fontaine-l'Évêque, elles représentent 3,3 p. c., à Marihay 16,56 p. c. et 12,32 p. c. à Ougrée.

CONSTRUCTION MÉTALLIQUE.

La situation des ateliers est bonne et le travail est assuré pour plusieurs mois encore, bien que les ordres nouveaux soient moins abondants, les grandes adjudications de matériel roulant à l'étranger se faisant rares, sauf en France, mais ce marché est fermé aux constructeurs belges.

Sur les marchés sud-américains la concurrence des Etats-Unis se fait de plus en plus sentir, d'autant plus que les banquiers américains subordonnent les

conclusions d'emprunts à la fourniture par leurs compatriotes de matériel fixe et roulant.

Par contre, en appareils de voie et en charpentes, de nombreux ordres viennent d'être inscrits à des prix relativement bons.

INDUSTRIE AUTOMOBILE.

Les fabricants d'automobiles belges sont fort intéressés par la réunion des producteurs européens à Paris. On sait que cette réunion doit discuter le problème du contingentement de l'entrée des véhicules américains en Europe. L'industrie belge se présentera unie et fortement concentrée à cette conférence. Y verra-t-on renaître les projets d'entente européenne par échange d'actions dont nous avons entretenu nos lecteurs un peu avant leur échec?

En ce moment, on signale que la vente des voitures américaines se développe en province, grâce, en partie, aux organismes de vente à crédit dont les grandes fabriques d'automobiles d'Outre Atlantique se sont assuré le concours. Voilà un élément du problème à prendre en considération, ainsi que les intérêts acquis en Europe par la « General Motors », notamment en Allemagne (Opel). On a de sérieuses raisons de croire que cette compagnie s'est également assuré le contrôle d'une fabrique de motocyclettes.

La Ford Motor Company de Belgique va, annonce la presse financière, entreprendre la fabrication de petits avions métalliques.

Les statistiques donnant le nombre des véhicules à moteur en circulation au 31 décembre 1928 viennent d'être communiquées par le Ministère des Finances. Elles accusent une augmentation de 30.315 véhicules sur le chiffre correspondant de l'année 1927.

En voici la répartition par catégorie :

	31 décemb. 1927	31 décemb. 1928	Augmen- tation ou diminution
Voitures à voyageurs des particuliers : (Voitures, voiturettes, cyclecars)	57.433	72.869	+ 15.436
Automobiles de place, véhicules donnés en location	5.229	6.081	+ 852
Véhicules légers servant au transport des marchandises .	26.849	33.059	+ 6.210
Véhicules lourds servant au transport des marchandises..	6.236	7.385	+ 1.149
Autobus et autocars légers	803	637	— 166
Autobus et autocars lourds	308	297	— 11
Motocyclettes avec ou sans side-car et bicyclettes à moteur.	32.686	39.287	+ 6.601
Bateaux et canots à moteur	338	393	+ 55
Véhicules exemptés de la taxe	763	952	+ 189
TOTAUX .	130.645	160.960	+ 30.315

Sauf le poste « autobus et autocars » qui accuse une notable diminution, on constate, d'après ce tableau, que le développement de la locomotion mécanique dans notre pays a été remarquable en 1928.

Les statistiques du Ministère des Finances donnent également le nombre des véhicules de tourisme classés suivant leur puissance. Il en ressort, ce à quoi on pouvait d'ailleurs s'attendre, que ce sont les voitures de faible puissance et surtout celles de puissance moyennes qui sont les plus demandées.

	Autos	Pour cent
Voitures de 10 HP et au-dessous	21.843	29,98
Voitures de 11 à 20 HP	42.951	58,94
Voitures de 21 à 30 HP	6.321	8,67
Voitures de plus de 30 HP ...	1.754	2,4

La répartition des véhicules de tourisme par province est la suivante :

PROVINCES	Autos	Pour cent	Popu- lation	Pour cent
Brabant	24.634	38,81	1.661.684	20,78
Liège	11.704	16,06	962.664	12,04
Hainaut	10.173	13,96	1.262.702	15,79
Anvers	9.415	12,92	1.158.752	14,49
Flandre Orientale .	5.451	7,48	1.134.291	14,19
Flandre Occidentale	5.386	7,39	880.900	11,02
Namur	3.347	4,59	353.363	4,42
Limbourg	1.382	1,89	358.453	4,48
Luxembourg	1.377	1,89	222.749	2,79
	72.869		7.995.558	

INDUSTRIE DU ZINC.

L'industrie du zinc se trouve devant des prix faibles et une demande inférieure à l'offre. Le prix est inférieur à £. 24, les stocks augmentent. En Belgique, au cours du trimestre juin-juillet-août, la production a été selon l'administration des mines, respectivement de 16.540 tonnes, 16.670 tonnes et 15.990 tonnes. A partir du 1^{er} août, il a été décidé de réduire la production de 10 %. Nos statistiques indiquent ce mouvement.

Voici les chiffres pour juillet, août et septembre, communiqués par l'Entente des producteurs européens :

Production et stocks de zinc.

	Production			Stocks		
	Juillet	Août	Septembre	Juillet	Août	Septembre
	(Tonnes)			(Tonnes)		
Groupe A (Belgique-Hollande)	23.378	22.071	21.708	17.816	20.734	20.761
Groupe B (France)	6.891	6.866	6.422	5.176	5.464	5.555
Groupe C (Pologne)	15.165	15.128	15.014	2.375	2.291	2.576
Groupe D (Allemagne)	8.316	8.381	8.079	6.680	6.096	6.452
Groupe E (Angleterre)	5.348	5.086	4.790	2.954	3.227	3.186
TOTAUX ...	59.098	57.532	56.013	35.001	37.812	38.530
Jun		58.160			32.462	
Mai		59.580			27.495	
Avril		57.816			22.584	
Mars		58.212			24.338	
Février		52.059			28.562	

Décomposition des chiffres du groupe A :

<i>Décomposition des chiffres du groupe A :</i>	Juillet	Août	Septembre	Juillet	Août	Septembre
Union des Usines à zinc	11.170	10.676	10.497	8.799	10.983	13.049
Vieille-Montagne	9.054	8.193	8.125	5.937	5.619	3.710
Ougrée	172	188	209	713	749	847
Zincs de la Campine (Hollande)	2.190	2.085	1.945	1.518	2.515	2.332
Monteponi (Italie)	792	929	932	849	867	823
TOTAUX	23.378	22.071	21.708	17.816	20.734	20.761
Jun		23.461			16.609	
Mai		24.603			12.832	
Avril		23.167			11.453	
Mars		23.712			12.115	
Février		21.430			14.158	
<i>Production et stocks belges :</i>						
Septembre		18.831			17.606	
Août		19.057			17.351	
Juillet		20.396			15.449	
Jun		20.470			14.283	
Mai		21.427			11.425	
Avril		20.255			10.245	
Mars		20.742			10.507	
Février		18.570			11.967	

Le lecteur aura constaté une différence sensible entre les données de l'administration des mines et celles de l'Entente du Zinc. Cette différence tient à ce que, dans les chiffres de production de l'Entente-Européenne, la Vieille-Montagne y figure pour toutes ses usines, c'est-à-dire outre celles de Belgique (Angleur, Flone, Valentin Coq) celle de France (Vivier) et celle d'Allemagne (Borbeek). Ces deux usines produisent environ 3.000 tonnes.

Tenant compte de cette correction, les deux statistiques deviennent comparables :

Production en Belgique.

MOIS	Production en Belgique	
	Entente des producteurs européens	Administration des mines
	(Tonnes)	(Tonnes)
Jun	16.543	16.540
Juillet	16.511	16.670
Août	16.007	15.990

Le groupe A, réduit à la production des sociétés belges (Hollande et Italie exclues), donne :

	Production totale des usines belges	Production en Belgique seule
Septembre	18.831	15.899
Août	19.057	16.007
Juillet	20.396	16.511
Juin	20.470	16.543

INDUSTRIE DU VERRE.

La situation des verreries est marquée par une prolongation inusitée du ralentissement saisonnier des commandes et l'on envisage même la constitution prochaine de stocks. Les prix fixés par le Cartel Fourcault demeurent inchangés jusqu'à nouvel ordre. L'Union des Glaceries et le Groupement des Verres à Vitres ont conclu un accord relativement à la fabrication de verres épais (voir « Concentration »).

Le manque d'ordres provoqué par les nouveaux troubles de Chine est compensé par une demande importante venue de Hollande.

La mécanisation de la production se poursuit. Les Verreries de la Marine construisent un nouveau bassin, mais conservent un bassin ancien pour la fabrication de leurs spécialités.

La production de la gobeletterie est active, les ordres abondants et les prix satisfaisants. Les commandes à

l'exportation sont particulièrement favorables et les rapports entre patrons et ouvriers sont devenus normaux.

La stabilité actuelle de la production et de la vente est attribuée à la constitution du cartel de toutes les gobeletteries belges à l'exception des Cristalleries du Val-Saint-Lambert.

Les employeurs éprouvent des difficultés à recruter le petit personnel (main-d'œuvre féminine et apprentis).

CIMENTERIES, CARRIÈRES ET MATIÈRES PLASTIQUES.

La production considérable des cimenteries est facilement absorbée, surtout par le marché intérieur. Il n'existe pas de stocks.

Cependant, la concurrence maintient les prix à un niveau que les producteurs ne considèrent pas comme rémunérateur, d'autant plus que les prix du charbon et de la main-d'œuvre se sont fortement relevés.

Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives de salaires des usines de Visé, de Mons et du Nord de la Belgique ont abouti à d'importantes augmentations.

Trois sociétés ont accordé des congés payés à leurs ouvriers. La société anonyme des Ciments d'Obourg vient de créer des obligations hypothécaires 7 %, remboursables en dix ans, pour un montant de 2 millions 800.000 belgas.

Il est question de la création d'une nouvelle usine de ciment de laitier.

On trouvera ci-dessous quelques statistiques relatives aux exportations de ciment.

Exportation de ciment belge. (En tonnes.)

MOIS	1925	1926	1927	1928	1929
Janvier	80.879	84.857	127.033	68.601	111.247
Février	83.552	121.958	105.698	159.232	98.133
Mars	98.383	154.724	131.223	174.612	119.220
Avril	76.025	101.447	161.140	136.314	138.143
Mai	109.934	82.008	127.608	140.989	140.276
Juin	124.595	88.556	125.715	187.979	312.776
Juillet	122.087	105.656	134.865	149.774	157.533
Totaux des sept. premiers mois	695.455	739.206	913.282	1.017.501	1.078.228
Août	129.318	100.581	113.189	107.962	—
Septembre	121.374	115.071	165.737	155.679	—
Octobre	116.682	202.572	153.634	157.898	—
Novembre	110.509	123.815	126.774	125.903	—
Décembre	127.397	184.048	183.496	215.382	—
TOTAUX	1.300.736	1.465.288	1.654.637	1.816.336	—

Détail par pays de destination en 1929.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Argentine	24.580	10.664	14.612	9.491	9.391	34.044	8.584
Bésil	8.764	9.013	5.815	10.773	9.317	15.664	7.197
Canaries	2.828	1.848	1.941	1.889	4.919	3.036	3.343
Egypte	—	9.420	4.014	7.967	1.840	6.424	4.148
Etats-Unis	8.538	16.356	8.486	3.593	11.387	54.605	21.717
France	2.150	2.292	3.664	6.588	4.854	5.409	9.263
Grande-Bretagne	12.000	8.994	11.256	18.091	20.434	30.966	19.528
Pays-Bas	23.833	4.316	15.173	26.725	23.268	36.075	33.091
Syrie	3.287	2.340	4.020	3.802	2.506	8.271	4.131
Sud-Africain	6.068	6.304	5.343	6.818	4.613	20.510	9.793

Récapitulation par pays.

	Janv.-Juillet 1925	Janv.-Juillet 1926	Janv.-Juillet 1927	Janv.-Juillet 1928	Janv.-Juillet 1929
Argentine	47.558	93.722	76.038	119.673	107.366
Bésil	24.182	16.761	27.930	60.921	66.543
Canaries	7.183	10.533	14.979	15.810	19.804
Egypte	25.859	18.780	37.116	43.054	33.813
Etats-Unis	154.310	210.793	122.409	168.756	124.682
France	73.032	43.440	72.473	32.163	34.215
Grande-Bretagne	66.184	70.450	197.793	130.202	121.274
Pays-Bas	147.638	184.738	198.542	285.508	173.481
Syrie	18.349	7.206	16.456	—	28.357
Sud-Africain	—	—	—	—	57.449

L'industrie des produits réfractaires : dalles d'usines et carreaux céramiques, bénéficie de nombreuses commandes et de nouvelles usines sont en voie d'érection.

La situation des fours à chaux s'est améliorée, les prix ayant passé de 30 à 80 francs la tonne, en deux étapes, par suite d'une entente entre la majorité des chauffourniers du Tournaisis. Mais les prix actuels semblent ne pas devoir être dépassés : les chauffourniers de la région précitée s'exposeraient à la concurrence des autres gisements calcaires et à celle des fabriques de ciment de laitier.

Une grève intéressant 2.500 grévistes et neuf exploitations sévit dans l'industrie de la pierre bleue à Soignies. Dans les autres bassins carriers, la situation est favorable. Dans les carrières de porphyre de Lessines, la production est poussée au maximum et il n'y a plus de stocks. Il en est de même dans les carrières de la région mosane et dans les marbrières de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

LA CAMPAGNE BRIQUETIÈRE DE 1929.

L'industrie briquetière se trouve actuellement dans une période très prospère et, grâce à la fabrication

mécanique, le nombre de briques atteint, chaque année, pour le bassin du Rupel, une production de 1.500.000.000.

On comprend qu'une pareille production donne une importance spéciale au problème des débouchés. Jusqu'à présent, l'exportation en a rendu aisée la solution et, actuellement, les besoins très grands pour l'intérieur du pays, grâce aux nombreuses constructions qu'on érige de tous les côtés, particulièrement en vue des expositions du Centenaire, couvrent largement la production. Mais un ralentissement de l'exportation ou une crise dans le bâtiment en Belgique, amèneraient une grande perturbation.

Les principaux pays importateurs de briques sont l'Amérique, l'Angleterre et la Hollande.

L'Amérique, cette année, ne fait pour ainsi dire aucune opération, le marché y étant fermé par suite de la hausse de ses tarifs douaniers qui augmentent sensiblement le prix de nos briques. Les années précédentes, le trafic s'opérait par un accord conclu, sous les auspices du Ministère, entre le Lloyd Belge et un groupement des principaux producteurs de la région. Ces organismes formèrent une société de transports sous la dénomination de « Ucemac » (Union commerciale pour l'expédition des matériaux de construc-

tion). Le Lloyd Belge garantissait le fret à un prix fixé chaque année, et les industriels assuraient le monopole de leur fabrication à un prix de base également variable annuellement. De plus, la société « Ucemac » s'établit à New-York, sous la dénomination « Fincror Products Corporation », comptoir chargé des placements et de la distribution des briques, dont le surplus du prix de base, diminué des frets, commissions et autres frais était de nouveau partagé entre l'Ucemac et les briquetiers.

Ce marché n'était possible que par la coopération de grands organismes pouvant disposer d'une forte couverture, les frets devant être payés au départ de la marchandise et n'étant remboursés avec le prix de base que quatre mois après l'embarquement. De plus, les navires de mer prenant jusque 300 et 400.000 briques par voyage et devant être chargés dans un délai de huit jours, les briquetiers devaient avoir des approvisionnements considérables à quai.

Tous les autres essais de placement de briques en Amérique échouèrent, par suite des prétentions des intermédiaires qui ne soignaient même pas les expéditions et se contentaient de toucher leur commission, procédé qui fut bientôt complètement disqualifié par les acheteurs.

Le marché de l'Amérique peut encore, plus tard, offrir des débouchés intéressants pour nos exportations, mais, actuellement, la demande de briques pour l'intérieur est tellement importante que les briquetiers peuvent à peine y suffire et préfèrent, devant les difficultés douanières, ne pas travailler momentanément ce marché et ne pas courir les risques afférents à toute exportation.

L'exportation en Angleterre est toujours très importante. Les débuts de la campagne furent assez pénibles par suite de marchés intérieurs conclus par des briquetiers à des prix excessivement bas et nullement en concordance avec ceux de fabrication, mais actuellement, le marché a repris et la saison sera encore très favorable. Les opérations se font par l'intermédiaire de quelques gros agents commissionnaires qui achètent ferme la marchandise à leurs risques et périls. Le syndicat des briqueteries mécaniques de Boom et environs possède une flottille de petits bateaux qui lui permet de transporter directement les briques des quais en Angleterre, évitant ainsi les transbordements, ce qui lui permet de livrer la marchandise à meilleur prix. L'exportation de cette année atteindra 150.000.000 de briques format anglais ou 300.000.000 de briques belges, à des prix variant de £ 0,21 à £ 0,24.

La Hollande sera également un très bon débouché, cette année, grâce à une grève de deux mois dans la fabrication des briques « Kalkzandsteen ». Les marchés se concluent par des représentants plus ou moins attitrés des briquetiers. Ces derniers livrent les briques avec base de prix fixe et prennent encore leur part dans les bénéfices supplémentaires acquis sur les prix de placement et de distribution de la marchandise. L'exportation sera cette année d'environ 150 mil-

lions de briques Wallvorm ou 300.000.000 de briques belges, sur un prix de base de près de 17 florins.

Le marché de France est nul par suite de l'élévation des prix d'entrée et l'existence de nombreuses briqueteries sur place; celui d'Allemagne pour cause de manque de crédit; les essais en Finlande ne donnèrent guère de résultats. Le marché belge absorbera cette année 700.000.000 de briques Rynvorm dans les prix de 155 à 160 francs le mille.

Les stocks à la fin de la campagne seront quasi nuls.

INDUSTRIES TEXTILES.

Industrie de la laine.

Pendant le mois d'août, la grande industrie lainière a été fort indécise et s'est tenue sur la réserve en attendant les grandes ventes de Sidney, débutant en septembre.

Il est vraisemblable que les détenteurs de peignés ont dû consentir des concessions qui ont permis d'accroître le volume des transactions.

Pour septembre, le « Bulletin mensuel de la Firme Kreglinger » résume la situation comme suit:

« L'industrie a pris quelques offres intéressantes et trouve à s'approvisionner à bon compte dans les stocks importants de peignés détenus par le négoce.

» La laine à carder n'a pas subi la baisse qui a affecté les peignés. Les ventes ne compensent pas les productions importantes des lavoirs et des carbonisages qui ont encore une alimentation assurée pour plusieurs semaines. Le marché à terme d'Anvers se développe favorablement. Les fluctuations sont en rapport avec la tendance du disponible. »

« En général, quoique les bas prix en Australie se rapprochent des cours de 1914, les affaires n'indiquent pas encore d'amélioration générale et la tendance demeure faible. »

D'autre part, le communiqué de la Chambre de Commerce de Verviers s'exprime comme suit:

« Le mois de septembre a vu se continuer la diminution des prix de la matière première.

» Les premières enchères des ventes australiennes avaient cependant donné une impression de fermeté, qui ne se maintint pas dans la suite.

» Aussi les ventes de Londres amenèrent-elles une baisse d'environ dix pour cent, le terme d'Anvers indiquant même une diminution plus importante.

» La situation industrielle paraît cependant indiquer une légère amélioration, quelques ordres importants ont été pris en filature et en tissage, mais à des prix peu rémunérateurs. »

L'industrie verviétoise a été menacée d'un arrêt forcé par suite de la sécheresse. Le lac artificiel de la Gileppe, qui a une contenance de 13,500,000 m³ ne retenait plus, à fin septembre, que 3,170,000 m³. Les fortes pluies d'octobre sont venues enlever aux lavoirs de laine l'appréhension d'un chômage.

Dans les régions d'Eecloo et de Mouscron, la situation de l'industrie de la laine donne lieu à de nombreuses plaintes. Selon les centres manufacturiers on recueille des avis fort divergents sur l'état de la

bonneterie : ici les commandes sont rares, là, une baisse de prix a fait renaître une grande activité.

Les tableaux ci-dessous nous donnent la position statistique de l'industrie lainière.

Conditionnements publics de Verviers et de Dison.

MOUVEMENT COMPARATIF	AOÛT			CUMUL DU 1 ^{er} JANVIER AU 31 AOÛT		
	1927	1928	1929	1927	1928	1929
Laines, blousses, déchets lavés et carbonisés	2.170.076	1.895.891	1.820.032	17.592.855	20.481.717	18.366.647
Fils cardés	30.830	35.258	43.407	226.576	203.710	214.559
Laines peignées	103.878	142.350	154.504	1.031.860	1.263.911	1.394.024
Fils peignés	516.818	409.471	444.503	4.455.194	3.856.495	3.603.655
Simplement pesé	259.954	284.043	326.516	1.828.921	2.147.985	1.915.674
	3.081.556	2.767.013	2.788.962	25.135.406	27.953.818	25.494.559

MOUVEMENT COMPARATIF	SEPTEMBRE			CUMUL DU 1 ^{er} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE		
	1927	1928	1929	1927	1928	1929
Laines, blousses, déchets lavés et carbonisés	2.688.387	1.921.666	2.357.778	20.281.242	22.403.383	20.890.315
Fils cardés	27.822	25.822	45.557	254.398	229.532	359.826
Laines peignées	174.135	174.937	152.861	1.205.995	1.438.848	1.697.295
Fils peignés	545.639	432.595	429.858	5.000.833	4.289.090	4.154.203
Simplement pesé	227.169	212.582	226.853	2.056.090	2.360.567	1.291.237
	3.663.152	2.767.602	3.211.907	28.798.558	30.721.420	29.392.876

Stocks en peignés dans les peignages à façon de Belgique.

	A fin juill.	A fin août	A fin sept.
Mérinos	1.494.160	1.292.644	1.311.156
Croisés	1.559.312	1.709.759	1.764.139
	3.093.472	3.002.403	3.075.295

On entend parfois parler de crise. Il n'y a cependant eu qu'une seule faillite dans les milieux lainiers; encore est-elle due à des spéculations sur valeurs mobilières et non à des transactions malheureuses en produits textiles.

Industrie cotonnière.

On trouvera ci-dessous les cotations hebdomadaires du coton en Bourse de Gand, publiées par la Chambre de Commerce de Gand.

FILÉS DE COTON	AOÛT				
	2	9	16	23	30
18a. Amér. s / Fuseaux ...	24.75	24.—	23.75	24.—	24.50
30a. Amér. s / Fuseaux ...	27.—	26.25	26.—	26.25	26.75
18a. 2 Amér. dévidé	26.50	25.75	25.50	27.75	26.25
30a. 2 Amér. dévidé	30.—	29.25	29.—	29.25	29.75
18a. Fuseaux Western ...	20.25	20.75	20.75	21.—	21.50
16a. Canneltes Oomrah ..	21.50	19.50	19.50	19.75	20.25

FILÉS DE COTON	SEPTEMBRE			
	6	13	20	27
18a. Amér. s / Fuseaux.	24.50	24.25	Le Bulletin de la Chambre de Commerce n'a pas paru cette semaine.	24.—
30a. Amér. s / Fuseaux.	26.75	26.50		26.25
18a.2 Améri. dévidé ..	26.25	26.—		25.75
30a.2 Amér. dévidé ...	29.75	29.50		29.25
18a. Fuseaux connettes	21.50	21.25		21.—
16a. Canneltes Oomrah	20.25	20.—		19.75

D'autre part, voici les prix du coton du Congo, cotés à Anvers :

le 1 ^{er} août	fr. 15.25 à fr. 15.75	le kgr.
le 8 août	» 15.50 à » 16.—	»
les 14 et 22 août	» 15.25 à » 15.75	»
le 29 août	» 15.50 à » 16.—	»
le 5 septembre	» 16.— à » 16.50	»
le 12 septembre	» 15.75 à » 16.25	»
les 19 et 26 septembre	» 15.50 à » 16.25	»
le 3 octobre	» 15.75 à » 16.25	»

Il est entré à Anvers, pendant les mois d'août et de septembre respectivement : 595 et 1,002 tonnes de coton du Congo.

* * *

Dans notre chronique du 25 août dernier, nous avons écrit : « La filature de coton écoule sa production à l'étranger à des prix fort mauvais, spécialement en ce qui concerne les qualités Amérique. »

L'Association Cotonnière de Belgique nous fait remarquer que ce texte prête à confusion et tend à faire croire que la filature belge exporte toute sa production alors qu'en réalité elle n'en écoule à l'étranger que 7 1/2 p. c., soit, pour les sept premiers mois de 1929 : 3,240,000 kg. sur une production de 44,000,000 kg. Pendant les sept premiers mois de 1929, l'exportation de fils écrus et retors avait atteint 4.512,000 kg.

* * *

Les cours du coton à New-York ont été assez variables pendant le mois d'août : les prévisions publiées par des agences privées ou par un service gouvernemental servent toujours une agitation à laquelle la spéculation n'est pas étrangère. Pendant le mois de septembre, la situation du marché a été beaucoup plus calme.

Contrairement aux précédents, les achats de filés pendant le mois d'août ont été peu importants, même à des cours fort bas. On a cependant noté des exportations vers la Hollande et l'Angleterre, l'Allemagne demeurant un acheteur peu important.

En septembre, au contraire, la clientèle était tentée vers les cotations pratiquées pour le brut, on a noté un meilleur courant d'affaires. Les achats ont porté principalement sur les cotons hindous, les fibres américaines étant délaissées. A l'exportation, les affaires se sont ralenties, l'Angleterre réduisant ses commandes et la Hollande ne traitant qu'à bas prix.

On fait remarquer que l'augmentation du nombre des filatures — plus encore que celle des broches — influence défavorablement la tenue du marché. La multiplicité des producteurs — et surtout des petits producteurs, pour qui la vente à tout prix est une nécessité — conduit fatalement à l'avilissement du marché.

Il est impossible de formuler une opinion générale sur la situation des tissages de coton des différentes régions.

On peut cependant dire que les exportations sont ralenties et que les fabricants conçoivent des inquiétudes sur la situation de certaines places extérieures. Le travail à prestations réduites se rencontre un peu partout. Des congés prolongés sont accordés aux ouvriers à l'occasion des kermesses locales, ce qui est un signe de dépression.

A Gand, la situation est devenue plus favorable et l'exportation a repris quelque peu. Suivant certains avis, la situation des tissages de coton serait même redevenue normale. Mais on objecte à cette opinion que le manque d'ordres se fait toujours sentir.

A Renaix, la situation est trouble, on envisage la nécessité d'instituer le travail à temps réduit et on enregistre une certaine agitation de la main-d'œuvre au sujet des salaires. La position des marchés extérieurs de Renaix reste difficile et l'on conçoit des inquiétudes sur la solvabilité de maisons de Constantinople.

A St-Nicolas, les carnets de commandes sont bien garnis et assurent une production normale.

Dans la région de Nivelles, les fabriques de coton — de même d'ailleurs que celles de soie artificielle — souffrent de prix peu favorables et d'une réduction d'achats. Même tendance à Termonde où l'on travaille avec une main-d'œuvre réduite, même dans les fabriques de couvertures de coton, habituellement plus favorisées. A Audenarde, également, on a dû renvoyer de la main-d'œuvre, mais il n'y a pas de chômage, les ouvriers trouvant facilement du travail à Anvers.

La plupart des façonniers chôment et certains examinent la possibilité de se défaire de leurs métiers. A Alost, les usines travaillent, mais sans bénéfice. Une usine fort importante ayant obtenu pendant les années des résultats brillants enregistre des pertes pour les premiers mois de l'exercice en cours.

Industrie du lin.

Voici, d'après le Bulletin de la Chambre de Commerce de Gand, le cours des lins bruts et des filés.

	MOIS D'AOUT 1929					MOIS DE SEPTEMBRE 1929			
	2	9	16	23	30	6	13	20	27
<i>Lins bruts.</i>									
Lins bleus	15.—/19.50	15.—/19.50	15.—/19.50	15.—/19.50	15.—/19.50	14.50/19.—	14.50/19.—	Le Bulletin	14.—/18.50
Lins rouis s/terre.....	13.—/16.—	13.—/16.—	13.—/16.—	13.—/16.—	13.—/16.—	12.50/14.50	12.—/14.50	n'a pas paru	11.50/14.—
Lins jaunes ordinaires...	18.25/19.50	18.25/19.50	18.25/19.50	18.25/19.50	18.25/19.50	18.—/19.50	18.—/19.50	cette se-	17.50/19.—
Lins jaunes moyens ...	19.75/23.75	19.75/23.75	19.75/23.75	19.75/23.75	19.75/23.75	19.75/23.75	19.75/23.50	maine.	19.25/23.—
Lins jaunes supérieurs ..	24.—/34.—	24.—/34.—	24.—/34.—	24.—/34.—	24.—/34.—	23.75/34.—	23.75/34.—		23.—/33.—

	MOIS D'AOUT 1929					MOIS DE SEPTEMBRE 1929			
	2	9	16	23	30	6	13	20	27
<i>Filés de lin.</i>									
30 lin chaîne	300	300	300	300	300	300	300	Le Bulletin n'a pas paru cette semaine.	290
40 lin chaîne	260	260	260	260	260	260	260		250
50 lin chaîne	230	230	230	230	230	230	230		220
60 lin chaîne	220	220	220	220	220	220	220		210
30 lin trame	285	285	285	285	285	285	285		275
40 lin trame	240	240	240	240	240	240	240		230
50 lin trame	220	220	220	220	220	220	220		210
60 lin trame	195	195	195	195	195	195	195		185

Pendant les mois d'août et de septembre, le marché linier est resté fort calme. Les prix marquent plutôt une tendance à la baisse par suite de perspectives favorables de la récolte russe.

La persistance de la crise est extrêmement défavorable à l'industrie du lin, car, fait-on remarquer, la diminution de la production de toiles fait perdre de plus en plus de terrain à ces dernières, au profit des tissus concurrents: soie et coton.

En août dernier, cependant, la situation des filatures s'était sensiblement améliorée, les affaires étaient plus faciles et on avait enregistré des ordres intéressants à des prix assez fermes. Mais au cours du mois de septembre, les perspectives du marché du brut et des arrivages importants de filés russes à des prix très bas on fait cesser toutes transactions. En tissage, l'industrie poursuit une activité restreinte, favorisée par quelques ordres des Etats-Unis, à effectuer avant le 1^{er} novembre.

Les fabricants belges de toile prennent dès à présent des mesures pour fournir aux Etats-Unis les types de toile les moins imposés et que les tissages américains ne fabriquent qu'en quantité restreinte.

A Roulers les tissages ont profité d'une fête locale pour chômer une semaine entière. Au cours de septembre cependant, les tissages ont enregistré des ordres de remplacement, pour l'exportation, et les commandes devant être fournies à des délais fort rapprochés, les tissages ont pu employer des effectifs complets. A Iseghem les tissages ne connaissent ni short-time, ni chômage. Il est d'ailleurs à remarquer que, pour la main-d'œuvre, la crise de l'industrie textile correspond heureusement avec une raréfaction des salariés. Le manque de travail n'atteint donc pas les ouvriers en les condamnant au chômage.

Industrie du jute.

Pendant le mois d'août, les tissages ont retenu leurs ordres dans l'attente où ils étaient des résultats de la nouvelle récolte dans l'Inde. Cette dernière est normale. Cependant, le prix de la fibre brute a faibli et le fil a été entraîné dans le mouvement. Les tissages sont très occupés et l'on a des raisons de croire qu'ils détiennent des ordres pour plusieurs mois encore.

TANNERIES ET FABRIQUES DE CHAUSSURES.

La situation assez peu favorable des tanneries s'est légèrement améliorée du fait de commandes venues d'Allemagne et d'une hausse des cuirs bruts.

L'activité réduite des tanneries est la raison pour laquelle des stocks ne se constituent pas.

Dans l'industrie de la chaussure, la situation est assez confuse. On enregistre du chômage dans le Borinage, où les travailleurs réclament une augmentation de salaires, l'élévation à 10 francs par jour du taux de la pension avec abaissement de l'âge de la retraite.

A Iseghem, le mois d'août s'est écoulé fort calmement, les grands acheteurs anglais ne se présentant qu'à la fin des vacances. Mais on espérait beaucoup de la saison à venir. La grève de Bruxelles a brusquement donné à l'industrie d'Iseghem une activité nouvelle.

Deux grosses usines de cette région procèdent à des transformations susceptibles de développer considérablement la production.

On trouvera ci-dessous nos statistiques mensuelles relatives au marché d'Anvers.

Ventes sur place.

Au 7 août : 2.315 cuirs
et 25.795 cuirs Liebig en vente publique.
Au 14 août : 170 cuirs.
Au 21 août : 555 cuirs.
Au 4 septembre : 3.740 cuirs.
Au 11 septembre : 5.147 cuirs.
et 12.800 peaux de moutons.
Au 18 septembre : 2.725 cuirs
et 22.805 cuirs en vente publique.
Au 25 septembre : 3.644 cuirs.
Au 2 octobre : 4.650 cuirs.

Stocks à Anvers.

Le 7 août 84.600 cuirs.
Le 14 août 84.453 cuirs.
Le 21 août 85.100 cuirs.
Le 28 août 87.400 cuirs.
Le 4 septembre 122.700 cuirs.
Le 11 septembre 124.800 cuirs.
Le 18 septembre 109.300 cuirs.
Le 25 septembre 112.473 cuirs.
Le 2 octobre 110.900 cuirs.

Mouvement du marché pendant les mois de juillet et août.

JUILLET	1929	1928	1927	AOÛT	1929	1928	1927
Stock fin juin	97.156	42.678	61.768	Stock fin juillet	108.822	76.466	31.975
Arrivages en juillet	180.140	143.807	192.571	Arrivages en août	158.361	155.254	218.673
	277.296	186.485	154.339		267.183	231.720	250.648
Ventes en juillet	22.221	14.619	54.060	Ventes en août	30.295	35.496	25.781
	255.075	171.866	200.279		236.888	195.224	224.867
Transit en juillet	146.253	95.400	168.304	Transit en août	111.785	136.697	184.557
	108.822	76.466	31.975		125.103	58.527	40.310
Stock fin juillet				Stock fin août			

COMMERCE DE L'IVOIRE.

La troisième vente trimestrielle de 1929 tenue les 31 juillet et 1^{er} août, a donné les résultats ci-après :

	Exposé	Vendu
	(En kilogrammes)	
Congo dur	51.419,5	37.820
Congo doux	3.230,5	1.662,5
Divers	19.446,5	14.959
	74.096,5	54.441,5
Dents d'hippopotames	7,5	7,5
Cornes de rhinocéros	275,5	275,5

Stock au 2 août : 29.000 kg.

Les quantités mises en vente dépassant les besoins de la consommation, les enchères ont manqué d'animation, principalement pour les défenses de Ibs. 35 à 55, ce qui amena les détenteurs à faire des concessions.

Les dents lourdes et les dents à bangles accusent une baisse, à l'exception toutefois des lots de bonne qualité qui se sont vendus aux pleins prix de la vente d'avril.

Les dents à billes ont été disputées à des prix très irréguliers.

Les scrivailles étaient recherchées aux prix de la dernière vente.

INDUSTRIES DIVERSES.

C'est la première fois qu'il faut signaler un ralentissement de l'activité des papeteries, ralentissement dû à la diminution des commandes de l'étranger. Dans certains centres de fabrication la production est mise en stock et il est question de chômer un jour par semaine.

La situation des fabriques de brosses d'Iseghem est assez favorable, bien que les petits producteurs se plaignent des méthodes d'achat de leurs clients anglais.

Les câbleries, corderies, ainsi que les huileries jouissent d'une activité normale.

Dans l'industrie du tapis, et particulièrement dans

celle du tapis à rouleau de qualité ordinaire, l'amélioration constatée précédemment se maintient. Les façonniers ont du travail et quelques petites et moyennes entreprises ont un bon courant d'ordres pour l'exportation, pour l'Angleterre, notamment.

La crise continue dans les couperies de poils.

L'industrie du meuble et du bois courbé est fort active; elle souffre cependant d'un manque de personnel qualifié; les commandes sont abondantes.

Dans l'industrie allumetière, la situation reste excellente. Toutes les usines travaillent 45 à 48 heures par semaine, soit cinq journées de neuf heures ou six de huit heures, selon un régime institué il y a plusieurs mois.

L'industrie cigarière de province manque de commandes. On ne sait rien de la vie des grandes entreprises fabriquant le tabac. Mais ces sociétés concentrées doivent être fort prospères, à en juger par le bilan de leur holding.

INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION.

Les meuniers belges mènent en ce moment une campagne de protestation contre le dumping des farines françaises, favorisées par des drawbacks considérables. Hâtons-nous de dire que la situation n'est pas nouvelle et que les meuniers belges ont toujours eu à se plaindre de la concurrence française, qui fut fort sensible en 1927, notamment.

Mais il semble que, cette année, la situation est particulièrement difficile et d'importantes minoteries chôment trois jours par semaine.

Les farines françaises se vendent en Belgique à des prix inférieurs aux prix de revient français; ce **dumping** est possible grâce à la ristourne des droits sur les blés, réexportés sous forme de farine. La ristourne étant, par suite de circonstances de la fabrication et du blutage, supérieure aux droits perçus, il en résulte que le gouvernement français accorde une véritable prime à l'exportation. La ristourne atteint 70 francs belges par 100 kg. de farine exportée, ce qui permet de vendre la farine française à 150 francs français à Hastière (Belgique) et à 205 francs français à Givet (France). Le « Paysan », organe du Boerenbond, signale, que cette année la France produira une quan-

tité de blé suffisant à ses besoins, mais comme elle doit importer des blés durs pour ses mélanges, elle disposera d'un excédent qu'elle devra réexporter.

Certains moulins belges achèteraient des farines françaises pour procéder à des mélanges.

L'industrie sucrière belge n'est pas non plus dans une situation favorable. L'exportation est faible et les prix incertains.

Différentes sucreries n'entreront pas en activité cette année et l'on prévoit une réduction nouvelle, au printemps prochain, des superficies ensemencées en betteraves.

La température élevée de la saison d'été a été très favorable à l'industrie brassicole. On note un développement constant des importations de bière allemande dont la consommation s'élargit, malgré des prix nettement supérieurs à ceux des bières belges.

INDUSTRIE HOTELIÈRE.

La température particulièrement belle de la saison estivale semblait faire présager une activité fort rémunératrice de l'industrie du tourisme.

Il semble que ces prévisions ne se sont pas réalisées et que les grands hôtels ont été les moins favorisés.

A Ostende, les résultats de la saison balnéaire seront inférieurs à ceux de 1928. Pour la seule journée du 15 août, la taxe de séjour à Ostende accuse une diminution de recettes de 7,000 francs.

Ce sont surtout les hôtels de luxe qui ont eu à souffrir de l'abstention de la clientèle riche. Pour les hôtels secondaires et les pensions de famille, les résultats ont été généralement bons.

Dans la vallée de la Meuse, à Namur, à Dinant et aux environs de ces centres touristiques, les plaintes sont générales et le commerce enregistre la réduction des dépenses des villégiateurs.

Cette crise du tourisme, toute relative d'ailleurs, n'empêche pas que de nombreux hôtels se construisent, notamment à Bruxelles, et que ces entreprises tendent à se concentrer et à se rationaliser.

Elle a déterminé un mouvement parmi les commerçants intéressés aux fins d'obtenir l'abolition de certaines taxes et la révision de la loi sur la consommation des boissons alcooliques et de celle sur les jeux. Cette campagne est la suite de plusieurs autres et son aboutissement serait lié à la conjonction de nombreuses circonstances.

Le ralentissement du flot des touristes en Belgique se manifeste également dans le Grand-Duché de Luxembourg, où cependant, n'existent pas de restrictions à la consommation de l'alcool et où le système fiscal est plus débonnaire qu'en Belgique.

Mais d'autres causes ont été proposées pour expliquer l'abstention des touristes: mauvais état des routes, exagération des prix demandés par certains exploitants, persistance de la crise boursière qui ne permet plus de dépenser des gains faciles.

On peut également considérer que, pour beaucoup

de touristes un pays dont la monnaie est devenue stable perd une partie de son attrait, que l'automobile disperse les touristes sur un plus grand nombre de localités, que ce mode de transport permet de regagner chaque jour son point d'attache et diminue les séjours dans les hôtels. Le plus grand nombre de ces derniers la multiplication des villas sur le littoral contribuent encore au malaise.

Le développement des centres touristiques à l'étranger crée également une forte concurrence et la mode, si capricieuse, fait se concentrer la clientèle riche sur quelques centres d'où aucune publicité ne peut, provisoirement, la détourner.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE MARITIME.

On constate l'accroissement des apports de poissons et la diminution des prix. D'autre part, il arrive que le marché soit insuffisamment approvisionné, les chaui-tiers — même les chaloupes à moteur — allant vendre certaines pêches en Angleterre.

	Francs	Kilogramm.
9 premiers mois 1928	41.913.000	11.714.000
9 premiers mois 1929	40.691.456	11.744.522
	- 1.221.544	+ 30.522

La diminution du prix moyen du poisson est générale mais atteint surtout le hareng frais.

Cette situation se présente comme assez contradictoire, d'autant plus que pour le trimestre juillet, août septembre la pêche du hareng frais a produit 604,065 fr contre 653,785 pendant la période correspondante de 1928.

INDUSTRIE MARAÎCHÈRE.

Cette industrie, dont le centre principal se trouve dans la région Malines-Louvain, a eu beaucoup à souffrir de la campagne qui vient de finir.

D'une part, les exportations ont été réduites, les acheteurs étrangers s'étant montrés fort réservés. La France et l'Allemagne ont, en même temps, frappé de droits prohibitifs les importations de pommes de terre, ce qui, malgré un déficit sérieux dans la production, laisse pour compte aux cultivateurs de grandes quantités de pommes de terre qu'ils vendent à des prix exceptionnellement bas.

D'autre part, la grande sécheresse des mois d'août et septembre a été très préjudiciable aux cultures maraîchères en même temps que la température élevée a hâté la maturation des légumes avant même leur complet développement. Il en est résulté que les marchés ont été inondés de produits qui n'ont pu s'écouler qu'à bas prix. La qualité médiocre des produits a empêché les fabriques de conserve de procéder à des

achats réguliers, en même temps que l'afflux, en quelques jours, de toute la récolte ne leur a pas permis de travailler tous les apports.

Il n'existe pas de statistiques complètes et sérieuses des transactions portant sur les produits de l'industrie maraîchère. Toutefois, il semble que l'on peut apprécier le déficit de rendement de cette industrie cette année; en effet, il n'a été demandé et utilisé par l'industrie maraîchère que la moitié environ du nombre de wagons employés les années précédentes.

HOUBLONNIÈRES.

La température élevée a favorisé le rendement et la qualité du houblon dont la cueillette s'est effectuée dans d'excellentes conditions.

Cependant, les prix demeurent fort bas et continuent à fléchir et cette culture traverse en réalité une période défavorable au point que dans la région d'Alost, le grand centre de la culture — et de la spéculation — le nombre des houblonnières marque une tendance à diminuer, les cultivateurs ne remplaçant plus les perches une fois celles-ci hors d'usage.

Dans la région d'Ypres, la culture du houblon avait pris une grande extension au cours des années 1924-1926, par suite de circonstances spéciales, telle une sous-production en Allemagne.

Cette multiplication des houblonnières dans cette région est une cause du bas prix du houblon.

Il importe également de tenir compte du recul de la consommation des boissons alcooliques — et dans le cas présent de la bière — dans bon nombre de pays, soit par suite de contraintes légales, soit par suite d'une évolution favorable des classes ouvrières et de l'extension des sports.

On trouvera ci-dessous quelques indications sur les surfaces cultivées et la production totale en cônes séchés.

Années	Surface	Production
	(Hectares)	(Quintaux)
1913	2.405	33.545
1922	1.723	15.167
1923	1.204	14.481
1924	1.264	24.847
1925	1.277	25.443
1926	1.417	22.734
1927	1.515	25.962
1928	1.478	22.109

On remarquera l'inégalité dans les rendements et la légère réduction de la superficie cultivée en 1928.

AGRICULTURE.

L'impression qui ressort des renseignements recueillis sur l'agriculture est assez pessimiste et les caprices du climat sont venus se joindre cette année à des difficultés dépendant de la situation générale.

La mévente des chevaux préoccupe vivement les éleveurs. Cependant, les sujets de premier ordre, notamment les juments reproductrices, trouvent facilement preneur surtout à l'exportation. Ce sont les sujets sans pédigrée et sans qualités spéciales qui restent pour compte aux éleveurs. Ceux-ci en sacrifient un nombre toujours croissant à la boucherie. Les statistiques confirment pleinement les indications recueillies dans le pays.

En 1927 et 1928, la moyenne mensuelle des abatages de chevaux dans les principaux abattoirs du pays a été de 628 et 743 respectivement. Depuis le début de 1929, les abatages n'ont cessé de s'accroître et la moyenne mensuelle sera très certainement au-dessus de 1,000.

Abatages de chevaux.

		Abatages de chevaux
1929	Janvier	1.067
	Février	946
	Mars	1.043
	Avril	692
	Mai	717
	Juin	926
	Juillet	998
	Août	1.424

Par contre, on n'enregistre pas une augmentation bien sensible du nombre des têtes de gros bétail et des veaux abattus, malgré l'opinion généralement admise que les éleveurs, par suite de la sécheresse et du haut prix des nourritures, se défont d'un grand nombre de leurs bêtes bovines.

Le prix élevé des porcs se justifie par l'abondante récolte de pommes de terre et par la diminution considérable du troupeau porcin. Celle-ci est due à la mévente relative en 1928, qui a incité les éleveurs à restreindre leurs achats de sujets à engraisser. Alors qu'en 1927 et 1928, les moyennes mensuelles des abatages avaient dépassé 20,000 têtes, on n'a pas atteint une seule fois ce chiffre en 1929. Les abatages des mois correspondants de 1928 et 1929 montrent bien quelle est la situation.

	1928	1929
Juin	19.697	15.452
Juillet	18.929	17.588
Août	22.185	13.903

Le commerce des œufs a été fort actif et il semble que la situation de l'industrie avicole s'est améliorée. L'élévation assez brusque du prix, survenue en septembre, a déterminé la mise en vente des œufs conservés.

La vente des fruits laisse des déceptions aux producteurs. La récolte a été extrêmement abondante et les prix ont fortement baissé. L'Angleterre et l'Allemagne ont acheté beaucoup moins que de coutume. Dans le pays de Herve, la vente des fruits aurait à peine payé le prix de la main-d'œuvre.

Dans la région de Huy et dans celle de Namur, les prunes et les reines-claudes ont atteint des cours excessivement bas, 0.60 cm. au kg. Des pommes de qualité atteignent à peine le prix d'un franc au kg. Ceci démontre bien que les producteurs agricoles sont mal organisés et manquent des moyens de « valoriser » leurs produits. Ces derniers résistent mal à la concurrence, sur les marchés extérieurs, des fruits calibrés et sélectionnés, pourvus d'emballages de choix, des pays concurrents, parfois même lorsque le prix de la main-d'œuvre et des transports jouent fortement en notre faveur.

D'autre part, le manque d'installations pour le traitement rapide des fruits et leur transformation en confitures, sirops, etc., doit être déploré.

Il est à regretter que les progrès de la coopération soient si lents parmi les cultivateurs wallons et dans

ce cas-ci, parmi les arboriculteurs. C'est ici le lieu de rappeler que la coopération peut seule mettre aux mains des petits agriculteurs les avantages qui naissent d'une organisation capitaliste développée: marchés étendus et débouchés considérables, crédit, outillage développé, possibilité de traiter les sous-produits, etc. « Le maintien de la petite propriété agricole dépend de plus en plus de l'abandon de certains éléments d'indépendance ou encore de l'introduction des procédés des grandes entreprises coopératives ou par actions. Au Danemark, en Suisse, en Belgique, en Irlande, la coopération en laiterie, pour d'autres stades de la production, pour l'usage de machines, l. mise en vente, le crédit mutuel et l'enseignement technique sont essentiels au maintien de la petite propriété. Sans cette coopération, la force économique du petit propriétaire ou locataire est ébranlée par les entreprises de transport, les intermédiaires et le prêteur d'argent et au bout d'un certain temps, le petit producteur est remplacé par de grandes firmes ou tombe dans la dépendance de l'une ou l'autre des classes capitalistes précitées. » (1)

TRANSPORTS PAR EAU.

Trafic maritime du port d'Anvers.

Navires entrés au port d'Anvers.

	NAVIRES		DONT VOILIERS	
	Nombre	Tonnage (Tonnes)	Nombre	Tonnage (Tonnes)
Août 1929.....	1.049	2.165.211	7	2.982
Août 1928.....	1.013	2.088.815	6	1.556
Septembre 1929	1.014	2.111.091	9	2.510
Septembre 1928	985	2.048.516	10	2.861
9 premiers mois de 1929	8.727	18.208.397	85	30.433
9 premiers mois de 1928	8.366	17.361.669	64	26.885

Le tonnage moyen des navires entrés en septembre 1929 est de 2,082 tonnes; l'année précédente, il était pour le même mois de 2.077 tonnes.

Parmi les navires entrés battaient pavillon:

	Août	Septembre
Anglais	423	402
Allemand	197	198
Belge	85	74
Hollandais	78	88
Suédois	59	41
Français	53	51
Norvégien	50	59
Danois	29	28
Américain	14	—
Italien	11	17
etc...		

Le classement des navires entrés selon leur provenance s'établit comme suit:

Voir tableau page 303.

(1) J. HOBSON: « The evolution of modern capitalism », Londres, 1928, page 135.

	AOUT			SEPTEMBRE		
	belges	étrangers	totaux	belges	étrangers	totaux
Angleterre	36	359	395	33	360	393
Pays du Nord	4	268	272	7	256	263
France	10	62	72	6	59	65
Hollande	—	39	39	—	43	43
Rio de la Plata	6	30	36	7	23	30
Pays méditerranéens	8	23	31	6	23	29
Intérieur du pays	4	26	30	2	27	29
Amérique du Nord (Océan Atlantique)	3	25	28	2	15	17
Indes anglaises	—	26	26	—	25	25
Espagne	3	21	24	3	21	24
Golfe du Mexique	2	18	20	1	19	20
Océan Pacifique	—	18	18	—	14	14
Afrique (Côte Occidentale et Congo)	6	6	12	3	8	11
etc...						

Les tableaux ci-dessous, relatifs au remorquage gratuit Anvers-Dordrecht, permettent de se rendre compte de la nature des chargements.

Remorquage gratuit Anvers-Dordrecht.

ENTRÉE	JUILLET				AOUT			
	Chargés		A vide		Chargés		A vide	
PAVILLONS	Nombre	Chargement	Nombre	Chargement	Nombre	Chargement	Nombre	Chargement
		Kg.		Kg.		Kg.		Kg.
Belge	2	1.970.677	—	—	4	3.813.886	—	—
Français	38	44.217.375	11	12.667	39	39.084.824	3	(1)
Néerlandais	6	6.576.590	—	—	12	10.355.300	—	—
Suisse	1	681.280	—	—	1	1.042.700	—	—
Allemand	1	805.000	—	—	8	7.834.790	—	—
Totaux	48	54.250.922	11	12.667	64	62.131.500	3	—

(1) Les trois chalands français jaugent ensemble 3.388 tonnes.

Nature des chargements à l'entrée.

	Juillet	Août
	(En kilos)	
Asphalte	200.000	215.000
Carbure	160.305	105.475
Fonte	757.300	1.030.700
Potasse	44.218.000	54.073.915
Semoule	105.200	426.294
Soude	8.313.903	5.524.470
etc...		

Bateaux d'intérieur.

ENTRÉE	JUILLET				AOÛT				HUIT PREMIERS MOIS DE 1929			
	Remorqués.		Non remorqués		Remorqués		Non remorqués		Remorqués		Non remorqués	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Intér. du pays	2.221	430.469	611	200.737	2.232	433.159	664	217.111	15.335	3.097.384	4.035	1.282.768
France	95	33.011	—	—	52	17.676	3	879	428	148.845	5	1.075
France (Rhin)	53	64.747	—	—	71	87.358	—	—	408	508.543	—	—
Allemagne ..	403	310.887	3	824	391	302.941	—	—	2.614	2.043.111	16	8.389
Hollande	375	123.142	150	12.828	353	105.618	164	10.422	2.910	861.648	977	89.367
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	1	472	—	—

SORTIE	JUILLET				AOÛT				HUIT PREMIERS MOIS DE 1929			
	Remorqués		Non remorqués		Remorqués		Non remorqués		Remorqués		Non remorqués	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Intér. du pays	2.347	480.771	650	218.336	2.278	452.349	622	207.263	15.889	3.237.803	4.075	1.303.127
France	11	3.729	—	—	13	5.552	—	—	223	86.979	1	209
France (Rhin)	69	84.556	—	—	73	89.290	—	—	592	687.899	—	—
Allemagne ..	265	231.494	—	—	252	157.907	—	—	1.584	1.229.163	7	2.965
Hollande	481	200.743	127	9.745	426	186.807	135	7.324	3.454	1.296.551	717	109.044
Suisse	6	7.107	—	—	1	504	—	—	15	17.802	—	—

SORTIE	JUILLET		AOÛT	
	Nombre de chalands	Chargement Kg.	Nombre de chalands	Chargement Kg.
Belge	7	7.873.475	17	15.514.591
Français	42	42.691.136	45	42.998.185
Néerlandais	7	6.616.798	8	6.864.440
Suisse	3	2.812.232	2	1.752.570
Allemand	7	6.964.602	11	10.453.009
TOTAUX	66	66.958.243	83	77.582.795

Nature des chargements à la sortie.

	Juillet	Août
	(En kilos)	
Avoine	5.235.032	5.346.050
Bois	218.346	1.152.832
Essence	3.344.669	1.531.125
Fonte	308.380	220.070
Froment	47.333.610	57.723.127
Jute	308.960	385.060
Kaolin	141.682	145.590
Mais	4.055.860	6.866.658
Minéral de Manganèse ..	2.594.660	—
Phosphate	2.200.850	1.770.430
Plomb	315.576	670.960
Riz	197.351	200.867
etc...		

LE RAPPORT DU COMITÉ DES EXPERTS SUR LE RÉGLEMENT COMPLET ET DÉFINITIF DU PROBLÈME DES RÉPARATIONS ET LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Maintenant que la Conférence diplomatique de La Haye a fait siennes les conclusions du comité d'experts présidé par M. Owen D. Young, un exposé rétrospectif d'ensemble des résultats obtenus ne manque pas d'intérêt. Pour en donner une image fidèle le mieux est de laisser parler les documents eux-mêmes; dans les pages qui suivent nous reproduisons les parties essentielles du rapport des experts; nous terminons par un résumé succinct des questions débattues à La Haye.

Mandat du Comité.

Le mandat du Comité des Experts ainsi établi a été défini dans les termes suivants :

« Les gouvernements allemand, belge, britannique, français, italien et japonais, comme suite à la décision de Genève du 16 septembre 1928, dans laquelle il a été convenu d'instituer un comité d'experts financiers indépendants, confient à ce comité l'élaboration de propositions pour un règlement complet et définitif du problème des réparations. Ces propositions devront comporter un règlement des obligations qui résultent des traités et accords existants entre l'Allemagne et les puissances créancières. »

Principes généraux de la réforme.

L'étude du problème que pose la substitution d'une autorité extérieure financière et sans caractère politique aux organismes actuels et aux contrôles prévus par le plan Dawes (agent général, divers commissaires siégeant à Berlin, Commission des Réparations, dans la mesure où elle intervient dans ce domaine) a conduit immédiatement le comité à constater la nécessité d'instituer un trustee, à qui l'Allemagne devrait faire ses paiements en devises étrangères et en reichsmarks et qui assurerait la répartition de ses paiements entre les bénéficiaires.

En second lieu, les problèmes de mobilisation et de commercialisation exigent un organe central commun d'action et d'autorité, pour coordonner et diriger les opérations. Il y a évidemment avantage à ce que l'autorité centrale exerçant ces fonctions soit permanente.

En troisième lieu, la continuation des livraisons en nature nécessite une direction et un contrôle spéciaux, tout au moins pour un certain nombre d'années.

Le comité avait déjà estimé qu'il serait utile de constituer un comité consultatif qui pourrait prendre toutes mesures nécessaires en cas de déclaration d'ajournement pour la partie différable de l'annuité. Une autorité centrale permanente pourrait avoir dans ses attributions celle de convoquer ce comité consultatif, qui revêtirait un caractère international et

serait une des parties organiques de cette autorité centrale; ce comité examinerait la situation qui aurait provoqué la nécessité d'un ajournement, ou bien la situation produite par cet ajournement lui-même.

D'autre part, on a envisagé le cas où l'Allemagne, soit à titre exceptionnel, soit d'une façon régulière, en vertu du Plan, exécuterait une partie de ses obligations en marks à l'intérieur du pays. Ceci impliquerait la nécessité d'un organisme financier prenant ses dispositions pour utiliser ces fonds ou ces avoirs au mieux des intérêts des créanciers, d'accord avec la Reichsbank ou une autre autorité allemande.

En outre, dans la mesure où le transfert en devises étrangères des paiements effectués impliquait une extension du commerce allemand d'exportation, en dehors d'une restriction des importations, nous avons été amenés à considérer la possibilité de créer un institut financier susceptible de faciliter l'augmentation du commerce mondial en finançant certains projets, notamment dans des pays non encore développés, projets que sans cela l'on ne serait pas en état d'entreprendre par les moyens ordinaires.

Toutes ces considérations conduisirent le comité à l'élaboration du plan d'une *Banque pour les règlements internationaux*.

A ce stade, il a été entendu que les principes généraux suivants devaient vraisemblablement trouver leur expression dans tout règlement définitif :

1° Division de l'annuité en une partie inconditionnelle et une partie différable;

2° Nécessité de continuer les livraisons en nature pendant quelques années;

3° Recours à des mesures appropriées pour la partie différable de l'annuité en période de difficultés exceptionnelles.

La Banque des règlements internationaux.

Raisons générales pour la constitution d'un institut bancaire.

Le plan général de règlement complet et définitif du problème des réparations est, au premier chef, un plan de caractère financier, impliquant certaines opérations bancaires, qui prennent place à un ou plusieurs points entre le payement initial des annuités et la répartition finale des fonds. Un institut bancaire ayant pour but de pourvoir à ces besoins justifierait et rendrait logique la liquidation de tous les contrôles politiques. Il les remplacerait par un mécanisme de caractère essentiellement commercial et financier qui apporterait tout l'appui et assumerait en même temps toutes les responsabilités qu'impliquent les engagements économiques. Un nouveau progrès serait ainsi

réalisé et dans la voie ouverte par le Plan Dawes le problème des réparations serait encore davantage transporté du domaine politique dans le domaine financier.

De façon générale, cet institut exercera les fonctions des organismes actuels dans la mesure où il sera nécessaire que ces fonctions continuent. Il accomplira tout le travail d'administration extérieure, tel que la réception et la répartition des paiements, ainsi que la commercialisation des parties d'annuité susceptibles d'être commercialisées.

Les opérations de cet institut seront assimilées aux opérations commerciales et financières ordinaires. Son organisation échappera aux influences politiques. Ces pouvoirs et les facilités dont il disposera seront suffisamment étendus pour lui permettre de résoudre librement et promptement les problèmes qu'implique le règlement des obligations de l'Allemagne.

La Banque devra être pourvue d'un mécanisme offrant une certaine élasticité entre les paiements à faire par l'Allemagne et la répartition de ceux-ci. Les créanciers auront ainsi une assurance nouvelle que les effets de changements économiques sur l'afflux régulier des paiements seront réduits au minimum et l'Allemagne, pour sa part, aura la possibilité d'obtenir une aide pendant les périodes temporairement défavorables.

Il est évidemment souhaitable, en vue de la plus grande efficacité possible des résultats à obtenir, de ne pas limiter indûment les pouvoirs de la Banque. Le caractère des annuités et l'importance des paiements à transférer fournissent immédiatement l'occasion et créent la nécessité de compléter le mécanisme existant des règlements internationaux en prévoyant des facilités additionnelles et, dans les limites d'un recours raisonnable au crédit, de contribuer à la stabilité des finances internationales et à l'accroissement du commerce mondial. Nous estimons que, par un développement financier judicieux et exempt d'esprit de concurrence, la Banque constituera un instrument utile pour ouvrir de nouveaux débouchés au commerce, stimuler l'offre et la demande et contribuer ainsi à résoudre le problème particulier de l'Allemagne, sans empiéter sur l'activité des établissements existants.

Organisation de la Banque.

Etant donné le rôle que la Banque aura à jouer dans l'intérêt général, il y a lieu de placer la surveillance de son administration entre les mains des banques centrales, puisque celles-ci sont les organismes responsables, sur chaque marché, de la convertibilité de la monnaie nationale et du contrôle du crédit.

Etant donné que le caractère international de cette Banque est un trait essentiel qui distingue l'institut en question de tous les autres, il n'y a aucune allégeance fiscale particulière, et il est désirable que pour ses opérations sur les divers marchés nationaux, sa liberté d'action ne soit ni entravée, ni limitée par la

considération du poids comparé des impôts. On propose en conséquence que les gouvernements des pays intéressés concluent une convention pour éviter la double ou la triple imposition de la Banque, selon les principes suivants :

a) Les fonds et les placements de la Banque doivent être libérés de toute charge fiscale nationale là où sont produits les intérêts, les revenus et les bénéfices;

b) Tous les individus et toutes les sociétés touchant des bénéfices, des intérêts ou revenus de la Banque doivent être intégralement assujettis, en ce qui concerne les recettes, aux impôts que ces individus et ces sociétés auraient à payer, si les bénéfices, les intérêts ou les revenus en question provenaient d'autres sources.

1° *Capital.* — Lors de la constitution de la Banque, son capital autorisé sera équivalent à 100 millions de dollars. Le montant total de ce capital sera émis, mais 25 % seulement de chaque action seront appelés, jusqu'à ce que le Conseil d'administration décide un nouvel appel. La répartition des titres par pays est fixée dans la section 2 de l'annexe I. Ces titres ne comporteront pas de droit de vote; mais les droits de vote correspondant au nombre de titres originaires émis dans chaque pays seront exercés par la banque centrale de ce pays dans les assemblées générales auxquelles assisteront des représentants de ces banques; ces assemblées générales prendront la place des assemblées générales d'actionnaires.

2° *Administration.* — Toute la surveillance administrative de la Banque sera confiée au Conseil d'administration de la Banque. Les fonctions d'administrateur de la Banque sont incompatibles avec l'exercice de fonctions impliquant les responsabilités politiques nationales.

Le gouverneur de la banque centrale de chacun des sept pays auxquels appartiennent les membres du présent Comité des Experts, ou bien son représentant, sera qualifié pour être, d'office, administrateur de la Banque. Chacun de ces gouverneurs pourra également nommer un administrateur de sa nationalité, qui représentera soit la finance, soit l'industrie et le commerce de son pays. Pendant la période du paiement des annuités allemandes, le gouverneur de la Banque de France et le président de la Reichsbank pourront nommer chacun, s'ils le désirent, un administrateur supplémentaire de sa nationalité représentant l'industrie et le commerce. Ces quatorze (et le cas échéant, seize) administrateurs éliront, à leur tour, au maximum neuf administrateurs supplémentaires, choisis sur des listes fournies par les gouverneurs des banques d'émission des autres pays participants, listes qui pourront, d'ailleurs, comprendre ces gouverneurs eux-mêmes.

Observations générales sur la Banque.

Les nouvelles facilités que procure la Banque viennent compléter les autres dispositions du Plan aux

termes desquelles l'Allemagne a le droit de déclarer une suspension de transfert. Elles ont plutôt pour but de parer aux éventualités qui pourraient, par elles-mêmes, conduire à une suspension de transfert. Ces mesures préventives sont, au point de vue général, de deux espèces. En premier lieu, la Banque peut employer ses moyens de crédit à fournir une assistance temporaire en vue du transfert des annuités. En second lieu, la Banque sera en état, d'accord avec la Reichsbank, de placer en Allemagne les reichsmarks s'accumulant normalement à son compte à la Reichsbank. Cette mesure, tant qu'elle pourra être appliquée, rendra à l'économie allemande une partie de l'annuité et, par le mécanisme de crédit de la Banque, fournira les devises étrangères avec lesquelles seront effectués les versements faits aux créanciers du chef de l'annuité en cours.

Il ne faut pas croire que ces deux mesures doivent être réservées pour ne servir qu'en cas de danger. L'utilisation du crédit de la Banque par les banques centrales dans des limites modérées, et pendant de courtes périodes, pourra plus tard devenir une opération normale dont le jeu différera à peine de l'utilisation du crédit des banques centrales par les autres banques et les banquiers. Toutes les banques centrales trouveront pour les opérations ordinaires de change et pour d'autres fins fréquemment avantage à utiliser cette facilité. La seconde mesure, celle qui consiste à placer à l'intérieur de l'Allemagne une partie des recettes d'annuité, pourra également être utilisée en période normale. Ces deux mesures trouveront nécessairement leur limitation dans le montant des fonds dont pourra disposer la Banque et dans la nécessité, pour elle, de maintenir en tout temps sa liquidité.

Ce sont là des exemples de l'utilité qu'offre la Banque pour l'Allemagne. Ils illustrent aussi la souplesse assurée par les facilités dont dispose la Banque pour le maniement des fonds destinés aux créanciers. On peut également citer brièvement d'autres exemples d'avantages réciproques. La Banque sera en mesure de consentir des crédits à court et à moyen terme aux acheteurs de livraisons en nature, notamment pour des travaux publics entrepris au titre de ces livraisons. Toutefois, il ne sera pas nécessaire de restreindre les opérations de crédits à moyen terme à un pays déterminé ou à l'achat de marchandises provenant d'un pays déterminé. Au contraire, il serait utile d'élargir le champ de ces opérations dans l'intérêt du commerce mondial, dans la mesure approuvée par les administrateurs de la Banque. Comme facteur de stabilisation des changes étrangers, les avantages de ce système sont évidents. Si, le moment venu, les arrangements prévus pour la constitution d'un fonds international de règlement entrent effectivement en vigueur, la Banque pourra contribuer puissamment à la suppression des frais et des risques que l'on subit maintenant en expédiant et en réexpédiant de l'or.

La Banque exclut de son fonctionnement toutes influences politiques. Les principes commerciaux et la

pratique des affaires interviennent pour faciliter le règlement des obligations de l'Allemagne, sans entraver en aucune manière sa responsabilité, qui reste entière et indépendante. L'Office des paiements de réparations et les organisations connexes de Berlin seront supprimés, et les relations de la Commission des Réparations avec l'Allemagne prendront fin. L'Allemagne assumera la responsabilité de réunir et de transférer les annuités, et la Banque aura pour tâche de les recevoir et de les reverser.

Comme il a déjà été indiqué, la Banque est conçue de façon à ne pas s'ingérer dans les opérations faites par les établissements existants, mais doit se créer des fonctions supplémentaires dans un domaine spécial lui appartenant en propre. A cette fin toutes dispositions devraient soigneusement être prises en matière d'organisation et d'administration de l'institution.

Il faut s'attendre qu'au cours de son développement normal la Banque devienne peu à peu une organisation qui ne sera pas seulement, voire même principalement, consacrée à la gestion des réparations, mais qui fournira en outre au commerce mondial et à la finance internationale d'importantes facilités qui manquaient jusqu'à présent. Il y a lieu d'espérer en particulier qu'elle deviendra un trait d'union toujours plus étroit et précieux dans la collaboration entre les banques centrales en général — collaboration indispensable au maintien de la stabilité de la structure mondiale du crédit.

Influence de la forme de l'annuité sur son montant.

Nous proposons une série d'annuités globales qui devaient être payées avec la régularité de coupons d'obligations négociables ordinaires. Toutefois, on sait que l'économie de chaque pays est toujours susceptible de traverser, à un moment donné, une année de tension et de difficultés.

Tandis que nos propositions ont pleinement tenu compte de toutes les considérations normales et prévisibles, il se peut que, au cours de périodes brèves et exceptionnelles, l'ajustement naturel que nous envisageons devienne insuffisant. Nous avons admis l'argument des experts allemands d'après lequel, « en acceptant une responsabilité de ce genre, identique par nature aux pactes solennels signés par un débiteur sur une base commerciale et financière, l'Allemagne fait bien de tenir le plus grand compte des limites de la charge qu'elle se trouve en mesure d'accepter définitivement... ». Nous avons donc entièrement respecté leurs scrupules relativement aux engagements qu'ils sont prêts à signer sans condition et nous avons introduit un élément qui peut servir en quelque sorte de soupape de sûreté en période de difficultés, à savoir un droit d'ajournement, sur l'initiative de l'Allemagne, du transfert et à un moindre degré du paiement d'une partie de l'annuité. La différence entre les deux chiffres (partie inconditionnelle et montant total de l'annuité) ne doit pas être consi-

tions contribueront fortement à accroître l'épargne et à favoriser ainsi la formation des capitaux dont l'Allemagne a encore besoin.

Annuités non différables

Nous reconnaissons qu'en fixant le chiffre payable par l'Allemagne en monnaies étrangères, sans aucun droit d'ajournement à 660 millions de reichsmarks, nous avons adopté un chiffre inspiré par la prudence. Cependant, nous sommes certains qu'il est plus sage de sous-évaluer de propos délibéré que de courir le plus léger risque d'affaiblir le crédit de l'Allemagne en proposant un chiffre qui pourrait ne pas être immédiatement accepté par une opinion publique bien informée.

Annuités différables.

En outre de la partie inconditionnelle de l'annuité, nous proposons une partie différable, dont le transfert, dans certaines circonstances indiquées ci-dessous, pourra être différé pendant une période ne dépassant pas deux années.

Cette partie à transfert différé de l'annuité a pour but de permettre de faire face à la situation qui pourrait se produire au cours d'une année de difficultés économiques particulières. Il y aura d'autres moyens de remédier à une pareille situation et, s'ils sont appliqués, nous pensons qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à cette mesure anormale. Cependant, elle est précieuse pour l'Allemagne à titre de précaution supplémentaire et elle constitue, par sa seule existence, une garantie contre les dangers qu'un cadre trop rigide pourrait susciter.

Mesures de protection.

L'élément essentiel de la marge de sécurité supplémentaire prévue pour une partie des annuités réside dans la possibilité de suspendre les transferts. Afin de protéger l'Allemagne contre les conséquences possibles d'une période de dépression relativement courte qui, pour des raisons d'ordre interne ou externe, pourrait menacer suffisamment les changes pour rendre dangereux les transferts à l'extérieur, nous proposons que le gouvernement allemand ait le droit, sur préavis de quatre-vingt-dix jours, de suspendre les transferts pendant une période ne dépassant pas deux années, dans les conditions indiquées à l'Annexe IV. Pendant la durée de cette suspension, l'obligation du gouvernement allemand, en ce qui concerne les sommes affectées par cet ajournement de transfert, serait tout d'abord limitée au paiement en reichsmarks au compte de la Banque des Règlements Internationaux à la Reichsbank; dans certaines conditions une partie de ce paiement pourrait être ajournée.

Dans le cas d'une déclaration de suspension, la Banque des Règlements Internationaux réunira le comité consultatif spécial. A tout autre moment, quand le gouvernement allemand déclarera aux gouvernements créanciers et à la Banque des Règlements

Internationaux qu'il est parvenu en toute bonne foi à cette conclusion que le change de l'Allemagne, ainsi que sa vie économique, pourraient être sérieusement menacés par le transfert partiel ou total de la partie différable des annuités, le comité sera également convoqué.

Le comité consultatif spécial, lorsqu'il sera convoqué, examinera immédiatement les circonstances et les conditions qui ont entraîné la nécessité de la suspension, ou qui ont engendré un état de choses tel que l'Allemagne considère que son change ou sa vie économique peuvent être sérieusement menacés par d'autres transferts de la fraction différable de l'annuité et procédera à une enquête complète sur la situation de l'Allemagne, relativement aux obligations qui résultent pour elle du présent rapport.

Dans son rapport au gouvernement et à la Banque, le comité, après s'être assuré (en cas d'ajournement des transferts), que les autorités allemandes ont fait tous les efforts possibles pour remplir leurs obligations, soumettra à l'examen des gouvernements et de la Banque les mesures qui devront être prises relativement à l'application du présent Plan.

De plus, en période de suspension des transferts, la Banque devra, en accord avec la Reichsbank, s'occuper de l'emploi des reichsmarks versés à son compte à la Reichsbank par le gouvernement allemand (voir chapitre VI de l'Annexe I au présent rapport).

Livraisons en nature.

Le système des livraisons en nature fonctionnant en vertu du Plan Dawes en est venu à jouer un rôle important dans la vie économique de l'Allemagne. Nous ne tenons pas à conseiller la continuation illimitée de ce système qui soulève maintes objections pratiques et théoriques. Nous avons été d'avis cependant que sa cessation immédiate ne serait pas de l'intérêt de l'Allemagne ou des puissances créancières et qu'elle imposerait au commerce allemand d'exportation des difficultés susceptibles de causer des dommages à la capacité de transfert du pays. C'est pourquoi nous recommandons que les principes du Plan Dawes relatifs aux livraisons en nature continuent à être en vigueur pour une période limitée et que les nations créancières consentent pendant une période de dix années à absorber de cette façon pour chaque année une part restreinte et décroissante de la fraction différable de l'annuité. En substance, on observera pour les livraisons en nature le barème suivant :

1 ^{re} année	750 millions
2 ^e —	700 —
3 ^e —	650 —
4 ^e —	600 —
5 ^e —	550 —
6 ^e —	500 —
7 ^e —	450 —
8 ^e —	400 —
9 ^e —	350 —
10 ^e —	300 —

termes desquelles l'Allemagne a le droit de déclarer une suspension de transfert. Elles ont plutôt pour but de parer aux éventualités qui pourraient, par elles-mêmes, conduire à une suspension de transfert. Ces mesures préventives sont, au point de vue général, de deux espèces. En premier lieu, la Banque peut employer ses moyens de crédit à fournir une assistance temporaire en vue du transfert des annuités. En second lieu, la Banque sera en état, d'accord avec la Reichsbank, de placer en Allemagne les reichsmarks s'accumulant normalement à son compte à la Reichsbank. Cette mesure, tant qu'elle pourra être appliquée, rendra à l'économie allemande une partie de l'annuité et, par le mécanisme de crédit de la Banque, fournira les devises étrangères avec lesquelles seront effectués les versements faits aux créanciers du chef de l'annuité en cours.

Il ne faut pas croire que ces deux mesures doivent être réservées pour ne servir qu'en cas de danger. L'utilisation du crédit de la Banque par les banques centrales dans des limites modérées, et pendant de courtes périodes, pourra plus tard devenir une opération normale dont le jeu différera à peine de l'utilisation du crédit des banques centrales par les autres banques et les banquiers. Toutes les banques centrales trouveront pour les opérations ordinaires de change et pour d'autres fins fréquemment avantage à utiliser cette facilité. La seconde mesure, celle qui consiste à placer à l'intérieur de l'Allemagne une partie des recettes d'annuité, pourra également être utilisée en période normale. Ces deux mesures trouveront nécessairement leur limitation dans le montant des fonds dont pourra disposer la Banque et dans la nécessité, pour elle, de maintenir en tout temps sa liquidité.

Ce sont là des exemples de l'utilité qu'offre la Banque pour l'Allemagne. Ils illustrent aussi la souplesse assurée par les facilités dont dispose la Banque pour le maniement des fonds destinés aux créanciers. On peut également citer brièvement d'autres exemples d'avantages réciproques. La Banque sera en mesure de consentir des crédits à court et à moyen terme aux acheteurs de livraisons en nature, notamment pour des travaux publics entrepris au titre de ces livraisons. Toutefois, il ne sera pas nécessaire de restreindre les opérations de crédits à moyen terme à un pays déterminé ou à l'achat de marchandises provenant d'un pays déterminé. Au contraire, il serait utile d'élargir le champ de ces opérations dans l'intérêt du commerce mondial, dans la mesure approuvée par les administrateurs de la Banque. Comme facteur de stabilisation des changes étrangers, les avantages de ce système sont évidents. Si, le moment venu, les arrangements prévus pour la constitution d'un fonds international de règlement entrent effectivement en vigueur, la Banque pourra contribuer puissamment à la suppression des frais et des risques que l'on subit maintenant en expédiant et en réexpédiant de l'or.

La Banque exclut de son fonctionnement toutes influences politiques. Les principes commerciaux et la

pratique des affaires interviennent pour faciliter le règlement des obligations de l'Allemagne, sans entraver en aucune manière sa responsabilité, qui reste entière et indépendante. L'Office des paiements de réparations et les organisations connexes de Berlin seront supprimés, et les relations de la Commission des Réparations avec l'Allemagne prendront fin. L'Allemagne assumera la responsabilité de réunir et de transférer les annuités, et la Banque aura pour tâche de les recevoir et de les reverser.

Comme il a déjà été indiqué, la Banque est conçue de façon à ne pas s'ingérer dans les opérations faites par les établissements existants, mais doit se créer des fonctions supplémentaires dans un domaine spécial lui appartenant en propre. A cette fin toutes dispositions devraient soigneusement être prises en matière d'organisation et d'administration de l'institution.

Il faut s'attendre qu'au cours de son développement normal la Banque devienne peu à peu une organisation qui ne sera pas seulement, voire même principalement, consacrée à la gestion des réparations, mais qui fournira en outre au commerce mondial et à la finance internationale d'importantes facilités qui manquaient jusqu'à présent. Il y a lieu d'espérer en particulier qu'elle deviendra un trait d'union toujours plus étroit et précieux dans la collaboration entre les banques centrales en général — collaboration indispensable au maintien de la stabilité de la structure mondiale du crédit.

Influence de la forme de l'annuité sur son montant.

Nous proposons une série d'annuités globales qui devaient être payées avec la régularité de coupons d'obligations négociables ordinaires. Toutefois, on sait que l'économie de chaque pays est toujours susceptible de traverser, à un moment donné, une année de tension et de difficultés.

Tandis que nos propositions ont pleinement tenu compte de toutes les considérations normales et prévisibles, il se peut que, au cours de périodes brèves et exceptionnelles, l'ajustement naturel que nous envisageons devienne insuffisant. Nous avons admis l'argument des experts allemands d'après lequel, « en acceptant une responsabilité de ce genre, identique par nature aux pactes solennels signés par un débiteur sur une base commerciale et financière, l'Allemagne fait bien de tenir le plus grand compte des limites de la charge qu'elle se trouve en mesure d'accepter définitivement... ». Nous avons donc entièrement respecté leurs scrupules relativement aux engagements qu'ils sont prêts à signer sans condition et nous avons introduit un élément qui peut servir en quelque sorte de soupape de sûreté en période de difficultés, à savoir un droit d'ajournement, sur l'initiative de l'Allemagne, du transfert et à un moindre degré du paiement d'une partie de l'annuité. La différence entre les deux chiffres (partie inconditionnelle et montant total de l'annuité) ne doit pas être consi-

dérée comme témoignant d'un doute relativement à la capacité de transfert ou de paiement de l'Allemagne; elle représente plutôt la concession faite en présence de la détermination, honorable d'ailleurs, des experts allemands de ne pas accepter sans conditions la responsabilité d'une obligation dont ils ne seraient pas certains que l'Allemagne puisse garantir l'exécution en toutes circonstances. Toutefois, il y a lieu de souligner le fait que le montant total de l'annuité proposée, tout en étant loin de couvrir les besoins indiqués par les experts des pays créanciers, est un montant que ces experts ont toute raison de considérer comme susceptible à la fois d'être payé et transféré par l'Allemagne.

En préconisant la continuation du système des livraisons en nature pendant une période limitée et pour des montants décroissants, nous avons reconnu, comme il est indiqué au chapitre 8 (b) du présent rapport, la nécessité de maintenir une période de transition pour éviter tout changement brusque dans la situation économique actuelle de l'Allemagne. On maintient ainsi le pouvoir de transfert de l'Allemagne sans y jeter le trouble dû à des modifications soudaines dans la situation commerciale.

Annuités.

Le comité fait les recommandations suivantes :

1° Les gouvernements fixeront la date exacte à laquelle le Plan Dawes cessera de fonctionner et le nouveau Plan viendra le remplacer. En procédant à cette fixation, les gouvernements auront à considérer que les calculs du présent comité ont été faits sur la base du Plan Dawes cessant d'être applicable le 31 août 1929 et du nouveau Plan entrant en vigueur le 1^{er} septembre 1929;

3° Le nouveau Plan entrerait en vigueur le 1^{er} septembre 1929 avec la valeur de 37 annuités de 1988,8 millions de reichsmarks jusqu'au 31 mars 1966, les paiements afférents à l'emprunt Dawes devant être ajoutés à ce chiffre;

4° Les paiements à effectuer en vertu du Plan Dawes pendant la période de 5 mois antérieure au 1^{er} septembre 1929, après avoir assuré le service de l'emprunt Dawes, devront être traités comme des paiements nécessaires pour couvrir les besoins des puissances créancières pendant cette période de transition, y compris les paiements à l'extérieur pour l'année se terminant le 31 mars 1930.

S'il restait un excédent quelconque une fois couverts les besoins mentionnés ci-dessus, la question de l'emploi de cet excédent ainsi que toutes les questions et dépenses se rapportant au passage du fonctionnement des accords existants à celui du nouveau Plan devraient être réglés et ajustés entre les gouvernements;

5° Pour que les nouvelles annuités coïncident avec l'exercice financier de l'Allemagne, le barème des paiements à effectuer par l'Allemagne à partir du 1^{er} septembre 1929 sera le suivant :

36 exerc. financiers allemands		Millions de Reichsm.
1 ^{er} sept. 1929	31 mars 1930.	742,8
1 ^{er} avril 1930	— 1931.	1.707,9
— 1931	— 1932.	1.685,0
— 1932	— 1933.	1.738,2
— 1933	— 1934.	1.804,3
— 1934	— 1935.	1.866,9
— 1935	— 1936.	1.892,9
— 1936	— 1937.	1.939,7
— 1937	— 1938.	1.977,0
— 1938	— 1939.	1.995,3
— 1939	— 1940.	2.042,8
— 1940	— 1941.	2.155,5
— 1941	— 1942.	2.180,7
— 1942	— 1943.	2.198,0
— 1943	— 1944.	2.194,3
— 1944	— 1945.	2.207,5
— 1945	— 1946.	2.203,8
— 1946	— 1947.	2.199,5
— 1947	— 1948.	2.215,2
— 1948	— 1949.	2.210,0
— 1949	— 1950.	2.316,8
— 1950	— 1951.	2.359,2
— 1951	— 1952.	2.343,2
— 1952	— 1953.	2.346,2
— 1953	— 1954.	2.353,3
— 1954	— 1955.	2.364,6
— 1955	— 1956.	2.359,8
— 1956	— 1957.	2.354,2
— 1957	— 1958.	2.361,8
— 1958	— 1959.	2.393,8
— 1959	— 1960.	2.370,6
— 1960	— 1961.	2.380,5
— 1961	— 1962.	2.398,3
— 1962	— 1963.	2.390,2
— 1963	— 1964.	2.402,6
— 1964	— 1965.	2.402,1
— 1965	— 1966.	2.428,8

Annuité const. de 37 années correspnd. à 1988,8 millions de rechs. L'empr. Dawes doit y être ajouté.

Après quoi l'Allemagne restera redevable des paiements indiqués au tableau suivant sous réserve des stipulations spéciales prévues pour ces années.

1966-67	1607,7	1977-78	1685,4
1967-68	1606,9	1978-79	1695,5
1968-69	1616,7	1979-80	1700,4
1969-70	1630,0	1980-81	1711,3
1970-71	1643,7	1981-82	1687,6
1971-72	1653,9	1982-83	1691,8
1972-73	1662,3	1983-84	1703,3
1973-74	1665,7	1984-85	1683,5
1974-75	1668,4	1985-86	925,1
1975-76	1675,0	1986-87	931,4
1976-77	1678,7	1987-88	897,8

Sur les annuités ci-dessus, les montants ci-après seront inconditionnels, c'est-à-dire payables en monnaies étrangères au moyen de versements mensuels égaux sans aucun droit de suspension quelconque : 660 millions de reichsmarks par an, y compris les montants que nécessitera le service de l'emprunt extérieur allemand 1924.

Le reste de l'annuité sera payable en monnaies étrangères au moyen de versements mensuels égaux,

mais sous réserve de conditions prévues à l'Annexe IV du présent Plan, en ce qui concerne la suspension des transferts et des paiements.

Le gouvernement allemand prend l'engagement aux fins des présentes dispositions, ainsi qu'aux fins générales du Plan, que le Reichsmark aura et conservera sa convertibilité en or ou devises comme il est prévu à l'article 31 de la loi actuelle sur la Reichsbank.

En calculant les annuités ci-dessus, nous avons tenu compte de toutes les dépenses incombant à l'Allemagne pendant la période du nouveau Plan, telles qu'elles étaient couvertes par le Plan Dawes. Toutefois, nous n'avons pas compris les frais des commissions et les dépenses courantes d'occupation, étant donné que ces frais et dépenses ne doivent continuer que jusqu'à une date à fixer par les gouvernements. Les arrangements nécessaires pour leur paiement devront être pris par les gouvernements en même temps qu'ils adopteront le nouveau Plan.

En dehors de ce qui précède, nous recommandons qu'à partir de la mise en vigueur du présent Plan, l'obligation antérieure de l'Allemagne soit complètement remplacée par l'obligation prévue dans notre Plan et que le paiement intégral des annuités envisagées, conformément au présent Plan soit accepté par les puissances créancières comme décharge définitive de toutes les obligations de l'Allemagne restant encore en suspens et énumérées à la section XI de la Partie I du Plan Dawes, tel que l'interprète la décision déjà prise par le tribunal d'interprétation constitué en vertu de l'accord de Londres du 30 août 1924. Ce tribunal devra être maintenu et tout litige susceptible de se produire au sujet de l'étendue de ces obligations ou de toute autre question d'interprétation ou d'application du présent Plan, entre l'Allemagne d'une part et les gouvernements créanciers, l'un deux ou la Banque, d'autre part, devra lui être soumis en vue d'une décision définitive.

Composition des annuités.

Origine et Garanties.

- I. — Les annuités proviennent de deux sources :
- 1° Compagnie des Chemins de fer allemands ;
 - 2° Budget du Reich.

Contribution de la Compagnie des Chemins de fer allemands.

En vertu de la loi allemande sur les chemins de fer, du 30 août 1924, mise en vigueur conformément au Plan Dawes, la Compagnie des chemins de fer allemands est assujettie à une hypothèque de 11 milliards de marks-or en faveur du trustee des obligations des chemins de fer allemands et a remis à ce trustee une obligation de 11 milliards de marks-or. Cette obligation porte intérêt à 5 % l'an avec amortissement cumulatif de 1 % à partir du 1^{er} septembre 1927, l'intérêt et le service d'amortissement étant garantis par le gouvernement du Reich.

Le présent Plan envisage la suppression des obliga-

tions des chemins de fer, ainsi que celle des autres mesures de participation étrangère à la gestion des chemins de fer, et il y substitue une contribution de la Compagnie des chemins de fer spécifiée dans les alinéas ci-après.

La Compagnie des chemins de fer aura l'obligation de verser pendant trente-sept ans une taxe de nature directe (comprenant, s'il est nécessaire, la taxe sur les transports) d'un montant annuel de 660 millions de reichsmarks, soit l'équivalent du montant annuel de l'annuité non différable. Cette taxe sera imposée par une législation allemande et la perception en sera garantie par le gouvernement allemand.

Taxe sur les transports.

Outre les 660 millions de marks-or actuellement payables directement par la Compagnie des chemins de fer, le Plan Dawes prévoit au profit de l'annuité-type une contribution de 290 millions de marks-or, sur le rendement de la taxe sur les transports. Cette taxe est imposée par le gouvernement allemand et la Compagnie des chemins de fer allemands la perçoit pour le compte de l'Etat.

Charge imposée à l'industrie allemande.

Cette charge spéciale ne diffère en aucune façon des impôts ordinaires, sauf par les complications qu'elle apporte à la législation et par le système de perception. Nous recommandons qu'elle soit supprimée.

Contribution du budget du Reich.

Etant donné que la contribution fournie par les chemins de fer allemands est maintenue pendant trente-sept ans au niveau fixe de 660 millions de reichsmarks par an, la charge pour le budget du Reich varie avec le montant total de l'annuité. Ce montant atteint 1,136.400.000 reichsmarks au cours de la deuxième année, et s'élève à un maximum de 1.768.800.000 reichsmarks pendant la trente-septième année. Ensuite, la contribution de la Compagnie des chemins de fer cesse, l'annuité diminue fortement et la contribution budgétaire couvre la totalité des obligations de l'Allemagne pour le reste de la durée du Plan.

En moyenne, l'accroissement de la contribution budgétaire pendant les vingt premières années est de 24 millions de marks-or environ annuellement, soit environ 0,24 de 1 % des recettes totales du budget du Reich qui, à l'heure actuelle, sont légèrement inférieures à dix milliards. Cet accroissement modéré et progressif de la contribution budgétaire prévu par le projet de règlement définitif devrait être couvert dans les années normales sans qu'il fût nécessaire d'augmenter les impôts. En fait, la réduction importante de la contribution budgétaire, si on la compare avec celle du Plan Dawes, permet de reprendre immédiatement le programme de réduction d'impôts en cours depuis 1924. Le comité exprime l'espoir que ces nouvelles réductions d'impôts et un règlement définitif des répara-

tions contribueront fortement à accroître l'épargne et à favoriser ainsi la formation des capitaux dont l'Allemagne a encore besoin.

Annuités non différables

Nous reconnaissons qu'en fixant le chiffre payable par l'Allemagne en monnaies étrangères, sans aucun droit d'ajournement à 660 millions de reichsmarks, nous avons adopté un chiffre inspiré par la prudence. Cependant, nous sommes certains qu'il est plus sage de sous-évaluer de propos délibéré que de courir le plus léger risque d'affaiblir le crédit de l'Allemagne en proposant un chiffre qui pourrait ne pas être immédiatement accepté par une opinion publique bien informée.

Annuités différables.

En outre de la partie inconditionnelle de l'annuité, nous proposons une partie différable, dont le transfert, dans certaines circonstances indiquées ci-dessous, pourra être différé pendant une période ne dépassant pas deux années.

Cette partie à transfert différé de l'annuité a pour but de permettre de faire face à la situation qui pourrait se produire au cours d'une année de difficultés économiques particulières. Il y aura d'autres moyens de remédier à une pareille situation et, s'ils sont appliqués, nous pensons qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à cette mesure anormale. Cependant, elle est précieuse pour l'Allemagne à titre de précaution supplémentaire et elle constitue, par sa seule existence, une garantie contre les dangers qu'un cadre trop rigide pourrait susciter.

Mesures de protection.

L'élément essentiel de la marge de sécurité supplémentaire prévue pour une partie des annuités réside dans la possibilité de suspendre les transferts. Afin de protéger l'Allemagne contre les conséquences possibles d'une période de dépression relativement courte qui, pour des raisons d'ordre interne ou externe, pourrait menacer suffisamment les changes pour rendre dangereux les transferts à l'extérieur, nous proposons que le gouvernement allemand ait le droit, sur préavis de quatre-vingt-dix jours, de suspendre les transferts pendant une période ne dépassant pas deux années, dans les conditions indiquées à l'Annexe IV. Pendant la durée de cette suspension, l'obligation du gouvernement allemand, en ce qui concerne les sommes affectées par cet ajournement de transfert, serait tout d'abord limitée au paiement en reichsmarks au compte de la Banque des Règlements Internationaux à la Reichsbank; dans certaines conditions une partie de ce paiement pourrait être ajournée.

Dans le cas d'une déclaration de suspension, la Banque des Règlements Internationaux réunira le comité consultatif spécial. A tout autre moment, quand le gouvernement allemand déclarera aux gouvernements créanciers et à la Banque des Règlements

Internationaux qu'il est parvenu en toute bonne foi à cette conclusion que le change de l'Allemagne, ainsi que sa vie économique, pourraient être sérieusement menacés par le transfert partiel ou total de la partie différable des annuités, le comité sera également convoqué.

Le comité consultatif spécial, lorsqu'il sera convoqué, examinera immédiatement les circonstances et les conditions qui ont entraîné la nécessité de la suspension, ou qui ont engendré un état de choses tel que l'Allemagne considère que son change ou sa vie économique peuvent être sérieusement menacés par d'autres transferts de la fraction différable de l'annuité et procédera à une enquête complète sur la situation de l'Allemagne, relativement aux obligations qui résultent pour elle du présent rapport.

Dans son rapport au gouvernement et à la Banque, le comité, après s'être assuré (en cas d'ajournement des transferts), que les autorités allemandes ont fait tous les efforts possibles pour remplir leurs obligations, soumettra à l'examen des gouvernements et de la Banque les mesures qui devront être prises relativement à l'application du présent Plan.

De plus, en période de suspension des transferts, la Banque devra, en accord avec la Reichsbank, s'occuper de l'emploi des reichsmarks versés à son compte à la Reichsbank par le gouvernement allemand (voir chapitre VI de l'Annexe I au présent rapport).

Livraisons en nature.

Le système des livraisons en nature fonctionnant en vertu du Plan Dawes en est venu à jouer un rôle important dans la vie économique de l'Allemagne. Nous ne tenons pas à conseiller la continuation illimitée de ce système qui soulève maintes objections pratiques et théoriques. Nous avons été d'avis cependant que sa cessation immédiate ne serait pas de l'intérêt de l'Allemagne ou des puissances créancières et qu'elle imposerait au commerce allemand d'exportation des difficultés susceptibles de causer des dommages à la capacité de transfert du pays. C'est pourquoi nous recommandons que les principes du Plan Dawes relatifs aux livraisons en nature continuent à être en vigueur pour une période limitée et que les nations créancières consentent pendant une période de dix années à absorber de cette façon pour chaque année une part restreinte et décroissante de la fraction différable de l'annuité. En substance, on observera pour les livraisons en nature le barème suivant :

1 ^{re} année	750 millions
2 ^e —	700 —
3 ^e —	650 —
4 ^e —	600 —
5 ^e —	550 —
6 ^e —	500 —
7 ^e —	450 —
8 ^e —	400 —
9 ^e —	350 —
10 ^e —	300 —

Liquidation du passé.

En vue d'arriver le plus rapidement possible à une liquidation générale des questions financières soulevées par la guerre et le traité de paix qui l'a suivie, liquidation seule susceptible d'assurer le retour définitif de l'Europe à une situation financière et économique normale, le comité recommande le règlement de ces questions dans un large esprit de concession mutuelle.

Nous comprenons qu'un règlement de ce genre rendra sans objet les comptes entre la Commission des Réparations et l'Allemagne relativement aux opérations antérieures de la période du Plan Dawes ainsi que tous les comptes comportant des crédits à imputer sur la dette originale de l'Allemagne en capital. Nous sommes nettement d'avis que la clôture des comptes en question doit avoir lieu le plus tôt possible.

En vertu du présent Plan, les gouvernements créanciers réduiront l'ensemble de leurs créances résultant de la guerre ou au titre du traité de Versailles dans une mesure considérable. Les experts des pays créanciers savent que les opérations passées ont donné ou pourront donner lieu à des demandes de la part de l'Allemagne, dont quelques-unes demeurent encore en suspens. N'étant pas en mesure d'apprécier ces demandes, ils considèrent que les gouvernements créanciers sont parfaitement fondés à attendre que l'Allemagne y renonce en considération de la consolidation à un chiffre réduit des demandes de créanciers. Toute autre manière de procéder serait incompatible avec l'intention, qui est la suivante : de même que les nouvelles annuités couvrent toutes les créances définies au chapitre XI du Plan Dawes, de même, elles devraient être payées sans aucune déduction pour quelque opération passée que ce soit. Toutefois, le comité permanent reconnaît que c'est là une question qu'il appartient entièrement aux gouvernements de régler.

Afin d'assurer la confiance générale indispensable au bon fonctionnement du présent Plan, le comité recommande que les gouvernements cessent, à partir de la date d'acceptation du présent rapport, de faire usage de leur droit de saisir, retenir et liquider la propriété, les droits et intérêts de ressortissants allemands ou de compagnies allemandes ou contrôlées par des Allemands en tant que cette propriété et ces droits ne sont pas déjà liquidés ou liquidés, ou qu'il n'en a pas encore été disposé définitivement. Il recommande aussi que les questions en suspens relatives à ces biens soient définitivement réglées dans le délai d'un an après la mise en vigueur du présent Plan par des arrangements entre les gouvernements intéressés et l'Allemagne. Cette recommandation ne s'applique naturellement pas dans les cas où des règlements spéciaux ont déjà été effectués.

L'acceptation de ce Plan implique nécessairement la suppression de la responsabilité solidaire de l'Allemagne, d'une part, et de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bulgarie, d'autre part, pour les réparations et elle annule définitivement, en conséquence, toute obligation présente ou future, active ou passive, pouvant découler entre ces puissances de cette responsabilité solidaire.

Le comité recommande en particulier que les puissances créancières s'abstiennent de recouvrer les créances de l'Allemagne envers ses anciens alliés dont il est question à l'article 261 du traité de Versailles, l'Allemagne renonçant pour sa part à tout solde net qui pourrait lui être dû en conséquence de ces créances.

Les experts, dans leur désir unanime de voir régler le plus vite possible les questions financières provenant de la guerre qui sont encore en suspens et en vue de favoriser l'esprit d'entente et de collaboration internationales, recommandent à l'unanimité aux gouvernements créanciers de compléter l'œuvre du comité en réglant, dans le délai d'un an à partir de la mise en vigueur du nouveau Plan, les créances et dettes afférentes aux biens cédés et aux obligations de libération détenues par la Commission des Réparations, vis-à-vis des Etats dits Etats successeurs. Cette question est mentionnée à l'Annexe VII.

Commercialisation et mobilisation.

Après avoir recommandé la création de la Banque des Règlements Internationaux, afin d'avoir un mécanisme permettant de faire passer l'obligation de réparation du domaine politique dans le domaine financier, nous avons examiné la procédure qu'il y aurait lieu d'adopter pour assimiler le plus étroitement possible cette obligation à une obligation commerciale ordinaire (« commercialisation »).

De plus, on sait que certains gouvernements attachent une importance particulière à la possibilité de se procurer des capitaux par l'émission, sur le marché, d'obligations représentant la capitalisation de la fraction inconditionnelle de l'annuité (« mobilisation »).

Naturellement, il n'est pas en notre pouvoir de donner des avis sur le moment auquel il serait avantageux de procéder à de telles émissions, ni sur les modalités et conditions de ces dernières. Sans doute, les dispositions qui seront prises varieront, par exemple, selon que l'émission sera faite contre paiement en espèces, dans l'intérêt général de tous les gouvernements créanciers, ou qu'un seul pays procédera à une émission intérieure à titre de conversion de sa propre dette d'Etat. C'est à la Banque elle-même qu'il appartiendra de donner des avis en pareil cas ; toutefois, nous avons cru nécessaire d'établir le cadre dans lequel ces opérations pourront avoir lieu.

L'une des dispositions les plus importantes de ce Plan prévoit que les sommes provenant des annuités devront être réparties par la Banque en proportion stricte des droits de chaque partie, qu'il s'agisse d'un gouvernement ou d'un porteur d'obligations.

Dans la mesure où des emprunts au titre des réparations (soit des emprunts de caractère général, soit des emprunts de conversion) sont susceptibles de remboursement anticipé, d'après les conditions posées lors de leur émission, l'Allemagne devrait avoir le droit d'en effectuer le rachat, la partie de l'annuité destinée au service de l'emprunt ainsi racheté revenant alors à l'Allemagne. Il a été exprimé le désir que dans toute la mesure du possible les emprunts de réparation ne soient pas émis sans accorder au débiteur un droit approprié de rachat anticipé.

Nous recommandons également que l'Allemagne ait le droit de racheter en totalité ou en partie les annuités non encore mobilisées sur la base d'un taux d'escompte de 5 1/2 %.

Conclusions.

Finalement nous ferons remarquer, comme nos prédécesseurs au Comité Dawes :

« Nous considérons notre rapport comme un tout indivisible. Nous estimons qu'il n'est pas possible d'arriver à un résultat heureux en adoptant certaines de nos recommandations et en écartant les autres, et nous tenons à dégager notre responsabilité en ce qui concerne les résultats d'une telle manière de faire, ou en cas de retards anormaux dans la mise à exécution du projet. »

Suivent les signatures: Dr H. Schacht, L. Kastl, E. Francqui, C. Gutt, Owen D. Young, J.-P. Morgan, E. Moreau, J. Parmentier, Josiah Stamp, Ch. Addis, A. Pirelli, F. Suvich, Kengo Mori, T. Aoki.

Voir tableau page suivante.

2. Nous recommandons que, sur l'annuité inconditionnelle de 660 millions de reichsmarks, la somme de 500 millions soit allouée à la France sous réserve de la constitution par le gouvernement français d'un fonds de garantie, conformément aux dispositions de l'annexe VIII. Sur le reliquat de l'annuité inconditionnelle après qu'aura été assuré le service de l'emprunt extérieur allemand 1924, 42 millions de reichsmarks seront attribués à l'Italie. En ce qui concerne le solde de l'annuité inconditionnelle et des montants dont il s'accroîtra au fur et à mesure que les sommes requises pour le service de l'emprunt Dawes se réduiront et disparaîtront, l'Italie n'aura aucun droit jusqu'à ce que telle partie du solde qui pourra être requise pour une répartition équitable ait été attribuée, par un accord entre tous les gouvernements, aux autres puissances ayant le droit de participer aux annuités prévues dans le présent Plan.

3. Le montant des livraisons en nature qui figure au chapitre 8, (f) sera réparti entre les gouvernements créanciers, ainsi qu'il suit :

ANNÉES	Total	France	Gr.-Bretagne	Italie	Belgique	Japon	Etat Serbe-Croate-Slovène	Portugal	Rouman.	Grèce
		54,45 %	23,05 %	10 %	4,5 %	0,75 %	5 %	0,75 %	1,10 %	0,40 %
1 ^{re}	750	408,4	172,9	75,0	33,7	5,6	37,5	5,6	8,3	3,0
2 ^e	700	381,2	161,4	70,0	31,5	5,2	35,0	5,2	7,7	2,8
3 ^e	650	353,9	149,8	65,0	29,2	4,9	32,5	4,9	7,2	2,6
4 ^e	600	326,7	138,3	60,0	27,0	4,5	30,0	4,5	6,6	2,4
5 ^e	550	299,5	126,8	55,0	24,7	4,1	27,5	4,1	6,1	2,2
6 ^e	500	272,3	115,3	50,0	22,5	3,7	25,0	3,7	5,5	2,0
7 ^e	450	245,0	103,7	45,0	20,2	3,4	22,5	3,4	5,0	1,8
8 ^e	400	217,8	92,2	40,0	18,0	3,0	20,0	3,0	4,4	1,6
9 ^e	350	190,6	80,7	35,0	15,7	2,6	17,5	2,6	3,9	1,4
10 ^e	300	163,4	69,2	30,0	12,5	2,3	15,0	2,3	3,3	1,2

Mémorandum spécial des Experts des principales puissances créancières et de l'Allemagne concernant les paiements extérieurs.

(Signé en même temps que le rapport du Comité des Experts.)

1. Dans les annuités prévues dans le rapport, les sommes suivantes sont nécessaires pour couvrir les paiements extérieurs :

	Equivalents en millions de reichsmarks	Equivalents en millions de reichsmarks
2.....	965,1	31..... 1.515,4
3.....	942,3	32..... 1.525,4
4.....	995,4	33..... 1.543,2
5.....	1.136,4	34..... 1.535,0
6.....	1.199,0	35..... 1.547,4
7.....	1.224,0	36..... 1.546,8

8.....	1.271,8	37..... 1.573,7
9.....	1.334,0	38..... 1.566,9
10.....	1.352,5	39..... 1.566,1
11.....	1.375,0	40..... 1.575,9
12.....	1.487,6	41..... 1.589,2
13.....	1.437,9	42..... 1.602,9
14.....	1.455,1	43..... 1.613,1
15.....	1.451,5	44..... 1.621,5
16.....	1.464,7	45..... 1.624,9
17.....	1.460,9	46..... 1.627,6
18.....	1.456,9	47..... 1.634,2
19.....	1.472,3	48..... 1.637,9
20.....	1.467,1	49..... 1.644,6
21.....	1.461,5	50..... 1.654,7
22.....	1.503,9	51..... 1.659,6
23.....	1.487,9	52..... 1.670,5
24.....	1.491,1	53..... 1.687,6
25.....	1.498,1	54..... 1.691,8
26.....	1.509,4	55..... 1.703,3
27.....	1.504,5	56..... 1.683,5
28.....	1.499,1	57..... 925,1
29.....	1.506,7	58.3..... 931,4
30.....	1.5.8,6	59..... 897,8

Annexe VII : Répartition des annuités proposées par les Experts des Puissances créancières représentées au Comité.

1. Nous recommandons que les annuités définies au chapitre VIII du présent rapport soient réparties comme suit entre les Puissances créancières.

(En millions de Reichsmarks.)

ANNÉE FINANCIÈRE ALLEMANDE	France	Empire britannique	Italie	Belgique	Roumanie	Serbie	Grèce	Portugal	Japon	Pologne	Etats-Unis d'Amér.	TOTAL
1929-30 (1)	418,8	53,1	42,5	70,7	»	72,1	»	6,0	13,2	0,5	65,9	742,8
1930-31	900,7	366,8	156,0	98,2	10,0	79,4	3,6	13,2	13,2	0,5	66,3	1.707,9
1931-32	838,4	362,0	190,8	102,6	12,0	79,3	6,7	13,2	13,2	0,5	66,1	1.685,0
1932-33	879,8	364,5	196,3	105,9	13,0	79,4	6,9	13,2	13,2	0,5	66,1	1.738,2
1933-34	879,1	454,8	192,4	100,3	13,9	72,4	7,2	12,6	11,9	0,4	59,4	1.804,3
1934-35	941,8	450,1	193,6	102,8	14,7	72,5	7,2	12,6	11,9	0,4	59,4	1.866,9
1935-36	962,8	444,9	195,2	110,0	16,1	72,6	7,2	12,6	11,9	0,4	59,4	1.892,9
1936-37	1.004,1	438,1	197,2	116,9	17,2	73,8	8,2	12,6	11,9	0,4	59,4	1.939,7
1937-38	1.031,8	452,6	198,6	114,7	18,3	71,5	8,3	12,4	11,4	0,4	57,2	1.977,0
1938-39	1.052,4	447,1	200,2	114,8	19,1	71,8	8,5	12,4	11,4	0,4	57,2	1.995,3
1939-40	1.087,3	442,5	204,1	117,0	23,7	74,5	8,4	13,6	11,9	0,4	59,4	2.042,8
1940-41	1.179,9	457,1	211,5	117,1	20,1	76,1	8,4	13,6	11,9	0,4	59,4	2.155,5
1941-42	1.171,2	456,3	223,1	123,9	20,0	83,9	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.180,7
1942-43	1.191,4	446,0	225,5	124,1	20,6	88,2	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.198,0
1943-44	1.190,8	439,8	227,8	124,2	21,1	88,3	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.194,3
1944-45	1.190,7	450,5	230,5	123,9	21,1	88,5	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.207,5
1945-46	1.190,8	439,1	233,3	124,0	25,7	88,7	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.203,8
1946-47	1.188,1	432,4	235,6	124,1	31,2	88,7	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.199,5
1947-48	1.185,2	439,6	237,1	124,1	28,4	88,8	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.215,2
1948-49	1.185,1	439,1	239,4	124,2	31,2	88,8	8,3	14,2	13,2	0,5	66,1	2.210,0
1949-50	1.248,6	439,6	248,1	134,6	31,1	99,8	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.316,8
1950-51	1.277,9	440,5	260,1	134,7	31,1	99,9	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.359,2
1951-52	1.248,5	441,1	272,8	134,7	31,1	100,-	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.343,2
1952-53	1.248,3	441,4	275,6	134,7	31,1	100,-	8,1	15,1	15,2	0,6	76,0	2.346,3
1953-54	1.248,2	445,6	278,5	134,7	31,1	100,1	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.353,3
1954-55	1.248,1	453,6	281,3	134,7	31,1	100,7	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.364,6
1955-56	1.248,2	444,2	285,4	134,7	31,1	101,2	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.359,8
1956-57	1.248,1	434,7	289,0	134,9	31,1	101,2	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.354,2
1957-58	1.278,6	407,5	292,6	134,9	31,1	102,2	8,1	15,1	1,25	0,6	76,1	2.361,8
1958-59	1.302,8	410,2	296,7	134,8	31,1	103,1	8,1	15,1	15,3	0,6	76,1	2.393,8
1959-60	1.278,4	408,3	299,8	134,8	31,1	103,2	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.370,6
1960-61	1.278,2	406,1	310,8	134,7	31,1	104,5	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.380,5
1961-62	1.278,2	412,0	321,5	134,5	31,1	105,9	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.398,3
1962-63	1.278,1	400,5	324,8	134,8	31,1	105,9	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.390,2
1963-64	1.278,0	410,1	327,8	134,6	31,1	106,-	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.402,6
1964-65	1.277,9	406,3	331,0	134,9	31,1	106,0	8,1	51,1	15,2	0,6	76,1	2.402,1
1965-66	1.297,5	410,6	334,0	134,5	31,1	106,-	8,1	15,1	15,2	0,6	76,1	2.428,8
Moyenne 1929-65	1.046,5	409,0	213,7	115,5	20,1	84,0	7,0	13,2	13,2	0,5	66,1	1.988,8
1966-67	794,2	357,2	290,1	53,1	31,7	22,7	9,7	8,2	»	»	40,8	1.607,7
1967-68	794,1	346,7	295,1	52,8	36,8	22,7	9,7	8,2	»	»	40,8	1.606,9
1968-69	790,9	349,4	302,3	53,0	39,8	22,7	9,7	8,2	»	»	40,8	1.616,7
1969-70	787,7	355,7	309,3	53,1	42,9	22,7	9,7	8,2	»	»	40,8	1.630,0
1970-71	787,5	361,2	317,6	53,2	42,9	22,7	9,7	8,2	»	»	40,8	1.643,7
1971-72	787,1	361,8	327,7	52,8	42,9	22,7	9,7	8,2	»	»	40,8	1.653,9
1972-73	786,9	366,1	332,0	52,8	42,9	22,7	9,7	8,2	»	»	40,8	1.662,3
1973-74	786,8	365,4	336,3	52,8	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.665,7
1974-75	787,3	364,1	340,5	52,8	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.668,4
1975-76	786,6	364,4	344,6	53,2	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.675,0

(1) L'année 1929-30 ne comprend que les sept mois allant de septembre 1929 à mars 1930.

Annexe VII: Répartition des annuités proposée par les Experts des Puissances créancières représentées au Comité (suite).

ANNÉE FINANCIÈRE ALLEMANDE	France	Empire britannique	Italie	Belgique	Roumanie	Serbie	Grèce	Portugal	Japon	Pologne	Etats-Unis d'Amér.	TOTAL
1976-77	786,3	363,8	350,8	53,5	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.678,7
1977-78	786,1	364,8	356,9	53,3	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.685,4
1978-79	785,9	365,1	367,1	53,2	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.695,5
1979-80	785,7	364,7	372,9	52,9	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.700,4
1980-81	785,5	363,5	385,1	53,1	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	40,8	1.711,3
1981-82	785,2	365,7	400,1	53,3	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	»	1.687,6
1982-83	785,0	362,9	407,2	53,4	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	»	1.691,8
1983-84	784,7	372,0	409,8	53,4	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	»	1.703,3
1984-85	784,4	346,2	416,5	53,0	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	»	1.683,5
1985-86	784,1	14,1(2)	418,8	53,0	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	»	925,1
1986-87	783,9	414,1(2)	425,0	53,3	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	»	931,4
1987-88	753,3	372,1(2)	382,6	50,6	42,9	22,6	9,7	8,2	»	»	»	897,8

(2) Ces sommes correspondent à l'excédent des recettes de dettes de guerre de la Grande-Bretagne, sur les paiements de dettes de guerre pendant ces trois années.

On fait remarquer qu'au cas où des modifications seraient apportées au profit des créanciers aux obligations relatives à des paiements extérieurs, les annuités allemandes devraient subir quelque allègement correspondant. En conséquence, les experts des quatre principales puissances créancières et de l'Allemagne recommandent que l'Allemagne et tous les gouvernements créanciers ayant des obligations de paiement à l'extérieur concluent entre eux un accord sur les bases suivantes :

2. Toute remise qu'une puissance créancière quelconque pourra effectivement obtenir sur ses paiements extérieurs nets afférents aux dettes de guerre, compte dûment tenu de toutes contre-parties matérielles ou financières, et de toutes remises portant sur les recettes de dettes de guerre qu'elle pourra elle-même consentir, sera traitée de la façon suivante pour ce qui est des 37 premières années :

- a) L'Allemagne bénéficiera, à raison des deux tiers, de la remise nette disponible, sous forme d'une réduction de ses obligations d'annuités ultérieures.
- b) Le tiers de la remise nette sera conservé par le créancier en question, en outre des sommes qu'il aura par ailleurs à recevoir de l'Allemagne.
- c) Néanmoins, tant que subsistera un engagement quelconque de l'Allemagne portant sur la période postérieure au 31 mars 1966, le créancier intéressé ne conservera annuellement que le quart de la remise nette, le solde étant versé à la Banque des Règlements Internationaux.
- d) Ces paiements effectués à la Banque des Règlements Internationaux s'accumuleront pour aider l'Allemagne à remplir ses engagements afférents à la période postérieure au 31 mars 1966; toutes sommes qui, après l'affectation de fonds prévue à l'annexe I, ne seront pas jugées nécessaires à cette fin (ainsi que les accumulations y relatives), seront restituées au créancier qui les a versées.

Pour ce qui est des 22 dernières années :

La totalité d'une remise de cette nature servira à réduire les engagements de l'Allemagne.

Les discussions de la Conférence de La Haye ont porté en ordre principal sur les revendications de la Grande-Bretagne, les autres puissances demandant l'adoption intégrale du plan Young.

Nous empruntons à la revue anglaise « The Economist » du 31 août 1929 l'exposé des demandes de la Grande-Bretagne et des concessions qui lui furent faites :

Première demande :

Un supplément de 2,400,000 £ dans les 37 premières annuités de la période de réparation, représentant la différence entre l'annuité Young et son pourcentage de Spa dans l'ensemble de l'annuité.

Ce qu'elle obtint :

a) Pendant les 5 derniers mois d'application du Plan Dawes, la Grande-Bretagne reçoit 5.000.000 £, pour couvrir sa dette en 1929-1930. Ceci équivaut à une annuité de 360,000 £ à 6 1/2 p. c. ou de 300,000 £ à 5 1/2 p. c. et constitue à proprement parler une diminution de la demande britannique, mais pour la facilité, peut être considérée comme une offre faite en vue de la satisfaire.

b) La superposition du Plan Dawes et du Plan Young, après apurement des intérêts de la dette extérieure, procure un surplus que les autres puissances estiment égal à 15,000,000 £, mais sur la distribution duquel l'Allemagne a son mot à dire. Les offres précédentes des Alliés comportaient l'attribution de 10.000.000 £. à la Grande-Bretagne. Les conditions acceptées comprennent l'ensemble des 15 millions; plus exactement, ils seraient utilisés pour couvrir la garantie par les Alliés d'une annuité de 1,440,000 £. Le restant de cette annuité soit 360,000 livres sterling à 6 1/2 p. c. ou 540,000 £ à 5 1/2 p. c. serait probable-

ment garanti par l'Italie sur la base de ses recettes problématiques de la Tchécoslovaquie du chef de la dette de libération des États successeurs.

Deuxième demande :

Une part « raisonnable » (cette part serait de 6 millions de livres selon le pourcentage de Spa) dans les annuités inconditionnelles du Plan Young; d'après le plan celle-ci est de moins de 2 millions de livres.

Ce qu'elle obtint :

a) Tous les paiements sus-indiqués, équivalant, au taux de 6 1/2 p. c. à une annuité de 1,800,000 £, sont des capitaux ou des annuités garantis et doivent donc être considérés comme inconditionnels.

b) La diminution progressive des charges de l'emprunt Dawes procure un surplus non distribué de l'annuité inconditionnelle. De celui-ci, la Grande-Bretagne se voit offrir l'équivalent de 900.000 £ par an. Cette annuité ne sera probablement pas forte la première année mais dépassera de loin 900,000 £ plus tard.

c) Par un artifice ingénieux, on demande à l'Allemagne d'accepter une redistribution des annuités inconditionnelles sans augmenter leur ensemble, de telle manière que le solde, après déduction des charges de l'emprunt Dawes, sera constant. Ceci veut dire que

le solde disponible sera plus grand la première année que dans le Plan Young et moindre les dernières années; de cette manière la méthode de calcul des annuités permet à la Grande-Bretagne de recevoir une nouvelle annuité inconditionnelle de 2,100,000 £ en moyenne. Ces trois sommes comprennent son annuité inconditionnelle selon le Plan Young, qui est ainsi portée à 4,800,000 £.

Troisième demande :

La modification des règles relatives aux réparations en nature et spécialement la prohibition de la réexportation, l'institution d'une forme de contrôle et la prévention d'une augmentation illimitée des réparations en nature dans le cas où l'Allemagne se verrait accorder un moratorium, enfin la cessation de la concurrence déloyale du charbon allemand en Italie.

Ce qu'elle obtint :

Aucun détail n'a encore été donné concernant l'accord réalisé, mais on dit que le Ministre anglais a obtenu plein succès. En particulier, l'Italie promet d'acheter 1,000,000 de tonnes de charbon par an pendant trois ans pour les chemins de fer de l'État Italien. »

LE RENDEMENT DU PLAN DAWES.

(du 1^{er} septembre 1928 au 30 septembre 1929).

En attendant que le plan Young soit définitivement approuvé par les puissances créancières et par l'Allemagne, le service des paiements effectués au titre des réparations passe par une période transitoire : le plan Dawes a virtuellement pris fin le 31 août dernier, à la fin de sa cinquième année d'existence, mais le Plan Young n'est pas encore officiellement en vigueur. Aussi le protocole de La Haye a-t-il prévu une organisation spéciale des paiements allemands pour cette période transitoire.

Pour le mois de septembre 1929, l'agent des paiements des réparations publie deux états. L'un s'applique aux sommes (marks-or 80.893.950,73) perçues au titre du plan Dawes, qui étaient dues sur la 5^e annuité, prenant fin le 31 août dernier, mais qui n'étaient payables qu'en septembre. L'autre s'applique aux sommes perçues et transférées au titre de la période de transition définie par le protocole de La Haye du 31 août dernier.

En même temps, il fait connaître le total de ses opérations au titre du plan Dawes effectuées pour la période du 1^{er} septembre 1928 au 30 septembre 1929.

Les fonds disponibles pendant cette période de treize mois se sont élevés à marks-or 2.770.795.136,68, savoir :

Solde au 31 août 1928 189.488.944,86

Recettes à titre de complément de la 4^e annuité :
 Impôt sur les transports. 24.174.000,—
 Intérêt et amortissement des obligations de réparations des chemins de fer 55.000.000,—

Recettes au titre de la 5^e annuité :
 Contribution budgétaire. 1.250.000.000,—
 Impôt sur les transports 290.000.000,—
 Intérêt et amortissement des obligations de réparat. des chem. de fer 660.000.000,—
 Intérêt et amortissement des obligations industrielles 300.000.000,—
 Intérêt et différence de change 10.223.434,49

A déduire :
 Escompte sur les versements effectués avant la date d'échéance pour le service des obligations des chemins de fer et des obligat. industrielles — 8.091.242,67

Total 2.770.795.136,68

Sur ce total, il a été transféré marks-or 2 milliards 596.419.259,06, soit 22 milliards 225 millions de francs belges. Voici le détail des transferts (en marks-or) :

En monnaies étrangères :

Service de l'emprunt extérieur allemand 1924	89.315.388,27
Reparation Recovery Act.	435.028.966,98
Livraisons en vertu de l'accord.	46.630.912,75
Liquidation de soldes dus pour livraisons effectuées ou services rendus par l'Allemagne antérieurement au 1 ^{er} septembre 1927.	600.072,72
Transferts en espèces	901.336.297,86
Frais des commissions interalliées.	5.446.766,49
Total	1.478.358.405,07

Au moyen de paiements en reichsmark pour :

Livraisons en nature	1.068.850.652,21
Armées d'occupation	41.836.060,39
Frais des commissions interalliées	6.071.792,70
Divers	1.302.348,69
Total	1.118.060.853,99

Total des transferts 2.596.419.259,06

Il restait donc sur les fonds du plan Dawes un solde en espèces, au 30 septembre dernier, de marks-or 174.375.877,62.

La part de la Belgique s'établit comme suit :

	En marks	En francs belges
<i>Belgique :</i>		
Armée d'occupat.	972.241,53	8.322.387,50
Livraisons de charbon et de coke (y compris le transport)	6.185.835,05	52.950.748,03
Matières colorantes et produits pharmaceutiques	8.987.484,06	76.932.863,55
Engrais chimiques et produits azotés	11.290.389,65	96.645.735,40
Sous-produits du charbon	1.918.468,44	16.422.089,85
Terres réfractaires.	1.203,57	10.302,56
Produits agricoles.	94.781,99	11.433,83
Livraisons diverses	58.350.138,84	499.477.188,47
Transferts d'espèc.	46.257.300,57	395.962.492,88
Total	134.057.843,70	1.147.535.142,07

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

L'élévation à 6 1/2 p. c. du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, le 26 septembre dernier, n'a pas amené, on s'en souvient, un changement notable, pendant les jours qui suivirent, dans l'orientation de la devise anglaise. Vis-à-vis du dollar, par exemple, on a vu cette devise se montrer pendant plus d'une semaine hésitante entre 4,8550 et 4,86. Brusquement, le cap de 4,86 se trouva franchi et dès lors l'amélioration ne cessa de s'accroître. Le cours de 4,8775 vient d'être atteint. Il semble que progressivement la demande de crédits se déplace de Londres vers New-York, où le taux des acceptations de banque ne dépasse pas 5 p. c. contre 6 1/16 p. c. dans la Cité, d'où des offres de plus en plus nombreuses de dollars en échange de sterling.

Notre place a subi le contre-coup du changement survenu entre les deux devises précitées, dans le sens d'une baisse sensible du dollar. La livre sterling n'accuse, en effet, qu'une légère amélioration de 34,8650 à 34,8815, tandis que le change sur New-York s'est replié du 8 au 22 octobre de 7,1703 à 7,1520.

Les offres de change ont été relativement nombreuses ces jours derniers. Une partie de ces réalisations paraissent être faites déjà en vue de l'échéance du 31 octobre. La tendance est de ce fait assez lourde. Cependant, certaines devises ont échappé à l'ambiance de baisse. Le franc français vaut 28,16 contre 28,1420, il y a quinze jours. Pendant le même laps de temps, le franc suisse s'est raffermi de 138,45 à 138,54. Le florin est passé de 288,03 à 288,17 et le reichsmark est revenu de 170,91 à 170,96. Les couronnes norvégienne et danoise ont avancé respectivement de 191,40 et 191,45 à 191,475 et 191,575. Par contre, la lire italienne, de même que la couronne suédoise sont en recul sur leur cours de la quinzaine précédente. La première a fléchi de 37,5375 à 37,46, la seconde est descendue de 192,30 à 192,15.

Après une assez longue période de stabilité entre 32,75 et 33 sur le marché de Londres, le change espagnol a subi le 12 octobre une nouvelle et lourde dépréciation. Le cours a baissé en deux séances jusqu'à 34,72 pesetas par livre sterling. Sur notre place, nous l'avons vu revenir du vendredi au lundi suivant de 106,45 à 100,10. Une réaction a suivi et le cours s'est rétabli, ici, autour de 102,50, à Londres, à un niveau voisin de 33,90.

Sur le marché des devises à terme, on a enregistré un changement dans la tendance du Londres à trois mois. Celui-ci est offert actuellement légèrement au-dessous du cours du comptant, après avoir fait prime pendant plusieurs semaines. Le franc français pour la même période est également en baisse, mais maintient néanmoins encore une prime de 2 1/2 centièmes de Belga environ.

L'argent « on call » est plus abondant ces jours-ci. On peut en obtenir aisément à 2 3/4 p. c. Par contre, l'escompte sur le marché libre reste offert à 4 15/16 %.

Le 23 octobre 1929.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le malaise qui pèse sur le marché du comptant depuis nombre de semaines s'est encore accentué au cours de cette dernière quinzaine.

La tenue de toute la cote s'en est ressentie, et les écarts en moins-value que l'on relève au 18 octobre par comparaison au 4 octobre, atteignent un pourcentage dépassant 10 p. c. à la plupart des rubriques. Seul le compartiment des rentes se montre résistant.

Aux rentes: 3 p.c. Dette belge 2^e série se répète à 65; 5 p. c. Intérieur à primes (titre de 25.000), 501,50 contre 500; 5 p. c. id. (titre unitaire), 496 contre 499,50; 5 p. c. Restauration Nationale se répète à 90,50; 4 p. c. Dommages de guerre 1921, 197,25 contre 196,25; 4 p. c. idem (titre de 5.000), 199,75 contre 199; 5 p. c. Dommages de guerre 1922, 249 contre 249,50; 5 p. c. Dommages de guerre 1923 se répète à 508; 6 p. c. Consolidé 1921, 100,25 contre 100.

Aux assurances et banques: Assurances Générales sur la Vie, 9025 contre 9625; Banque Belge pour l'Étranger, 1350 contre 1500; Banque de Bruxelles, 1775 contre 1950; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 6625 contre 7125; part de réserve Société Générale de Belgique, 11862,50 contre 13225.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 35025 contre 36975; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 17400 contre 16950; action de capital Madrid-Palace Hôtel, 6750 contre 7775.

Aux chemins de fer et canaux: Société Nationale des Chemins de fer belges, 577 contre 578,50; action ordinaire Congo, 2005 contre 2310; action privilégiée 6 p. c. Chemin de fer du Katanga, 1265 contre 1515.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: Action de capital Bruxellois, 2050 contre 2450; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 2505 contre 3000; 100^e part de fondateur Rosario, 1900 contre 2125.

Aux tramways et Electricité (Trusts): Part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises, 1880 contre 2105; part sociale Société d'Electricité et Traction, 4500 contre 5275; action de capital Electrobél, 6800 contre 7750; Engetra, 1105 contre 1260; part de fondateur Railways et Electricité, 7275 contre 8200.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Part sociale Auxiliaire d'Electricité, 2880 contre 3080; Centrales des Flandres, 2650 contre 3260; part de fondateur Electricité Bruxelloise, 7700 contre 8650; action de dividende Electricité de l'Escaut, 8950 contre 9700; 100^e part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 4175 contre 4690; part de fondateur Electricité du Pays de Liège, 5250 contre 6075; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 9600 contre 10725.

Aux industries métallurgiques: Fabrique de Fer de Charleroi, 3500 contre 4150; Forges de Clabecq, 35900 contre 41500; Espérance-Longdoz, 5875 contre 6500;

Ougrée-Marihaye, 4660 contre 5100; Forges de la Providence, 12300 contre 13900; Thy-le-Château, 12025 contre 13150.

Aux **charbonnages**: Centre de Jumet, 6450 contre 7400; Fontaine-l'Évêque, 6825 contre 7400; Gouffre, 18100 contre 21000; Hornu-et-Wasmes, 12800 contre 15000; Masses-Diarbois, 4420 contre 5400; Wérister, 10125 contre 11050; Willem-Sophia, 6525 contre 7525.

Aux **zincs, plombs et mines**: Mines, Minerais, Métaux, 450 contre 552,50; Overpelt-Lommel, 1820 contre 1915.

Aux **glaceries**: Auvelais, 27050 contre 29100; Moustier-sur-Sambre, 27025 contre 28500; Sainte-Marie, 1650 contre 1935.

Aux **verreries**: Hamendes, 1400 contre 1550; action de jouissance Libbey-Owens, 12000 contre 12525; Val-Saint-Lambert, 3060 contre 3400.

Aux **industries de la construction**: Part de fondateur Merbes-Sprimont, 12100 contre 13150; action privilégiée Tuileries du Pottelberg, 5525 contre 6375.

Aux **industries textiles et soieries**: Action de dividende: Gratry, 9050 contre 9900; part de fondateur Le Peigné, 2410 contre 2900; action privilégiée Soieries Viscose, 3350 contre 4350.

Aux **produits chimiques**: Part de fondateur Industries Chimiques, 7875 contre 9500; action de capital Sidac, 6500 contre 7350; Union Chimique, 4625 contre 5200; Vedrin, 6450 contre 6800.

Aux **valeurs coloniales**: Action de capital Ciments du Katanga, 6000 contre 6950; Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 9225 contre 11525; Géomines, 10525 contre 10775; act. privilégiée Katanga, 90000 contre 107100; action ordinaire Katanga, 80100

contre 92100; 1/3 d'action de dividende Simkat, 2800 contre 3600.

Aux **valeurs de plantations caoutchoutières**: Part de fondateur Fauconnier et Posth, 2010 contre 2225; part de fondateur Huileries de Sumatra, 2030 contre 2305; part de fondateur Hallet, 5400 contre 5800.

Aux **alimentation**: Action de capital Compagnie Industrielle Sud-Américaine, 9000 contre 9900; action de capital Minoteries et Élévateurs à Grains, 17000 contre 19250; action de dividende Moulins Rypens, 1340,50 contre 1405.

Aux **industries diverses**: Part de fondateur André De Vriendt, 2775 contre 3025; Englebert, 9500 contre 11350; part de fondateur Innovation, 7000 contre 7400; part de fondateur Mathes, 3300 contre 4400.

Aux **actions étrangères**: Canadian Pacific, 7730 contre 8405; action de dividende Héliopolis Railways, 8525 contre 10050; Chade, 16650 contre 18250; part bénéficiaire Gaz du Nord, 19000 contre 22065; part de fondateur Mopoli, 15100 contre 17775; Arbed, 10025 contre 11750; Differdange, 4525 contre 5075.

Terme.

Aljustrel, 552,50 contre 607,50; Banque de Paris et des Pays-Bas, 4420 contre 4555; Barcelona Traction, 1715 contre 1880; action de capital Buenos-Ayres, 632,50 contre 660; action de dividende idem, 592,50 contre 618,75; Héliopolis, 2950 contre 3150; Kasai, 655 contre 720; Mexico Tramways, 1620 contre 1895; action privilégiée Sidro, 2135 contre 2505; action ordinaire idem, 2170 contre 2500; Soengei-Lipoet, 2250 contre 2390; Tanganyika, 464 contre 493; Tubize, 1097,50 contre 1135.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1929	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
a) La dernière quinzaine :							
7 octobre 1929	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	4,625	4,75
8 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	6.—	4,375	4,50
9 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	6.—	3,50	3,875
10 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	6.—	3,—	3,—
11 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	3,—	3,—
12 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	2,5	2,75
14 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	4,25	4,25
15 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	6.—	3,875	4,—
16 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	3,25	3,50
17 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	3,125	3,—
18 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	2,75	2,50
19 —	5,—	5,50	6,50	4,9375	—	2,50	2,50
b) Les derniers mois (1) :							
1926.....	7,06	7,56	7,96	—	—	—	—
1927.....	5,41	5,91	6,89	4,0534	4,5013	2,6966	2,8488
1928.....	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,4276	2,6638	2,7762
1928 Juillet	4,—	4,50	5,50	3,9337	4,35	1,97	2,185
Août	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9038	2,9567
Septembre	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,525	2,535
Octobre	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9352	2,9398
Novembre	4,—	4,50	5,50	3,96825	4,375	2,60	2,73
Décembre	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,505	2,443
1929 Janvier	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,115	2,111
Février	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,672	2,663
Mars	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,654	2,583
Avril	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,606	2,64	2,635
Mai	4,—	4,50	5,50	3,96354	4,905	3,151	3,239
Juin	4,—	4,50	5,50	3,9725	5,205	2,833	2,80
Juillet	4,—	4,50	5,50	4,04	5,25	3,481	3,176
Août	5,—	5,50	6,50	4,92894	5,80357	3,405	3,351
Septembre	5,—	5,50	6,50	4,9375	5,8977	3,045	3,185

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 20 octobre 1929 { sur les valeurs au comptant 8,50 %
 { sur les valeurs à terme 8, %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. Taux des dépôts en banque au 20 octobre 1929.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,50	5,—	—	5,—	5,—	5,—	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,50	5,10	5,—	5,—	5,—	5,—	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,50	5,13	—	—	5,25	5,25	5,25	5,25	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	4,75	5,—	5,—	5,50	5,50	5,50

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Épargne sous la garantie de l'Etat: 4 p. c. jusqu'à 20.000 francs: 3 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES 1929	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	New-York (câble) 1 \$ = 7,19183 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lires = 37,862 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE	MONTRÉAL 1 \$ = 7,19183 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 h.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengö = 125,70 b.
7-10	34,868	28,1355	7,17175	288,075	138,4325	106,50	37,555	192,40	191,525	191,45	21,26	7,093	170,935	100,875	80,35	125,25
8-10	34,8625	28,1421	7,1703	288,03	138,45	106,20	37,5375	192,30	191,40	191,45	21,245	7,0915	170,91	100,80	80,475	125,125
9-10	34,86	28,1405	7,16875	288,08	138,40	106,30	37,53	192,275	191,375	191,40	21,23	7,0835	170,90	100,70	80,30	125,10
11-10	34,8675	28,135	7,166	288,26	138,475	106,45	37,5175	192,225	191,45	191,425	21,21	7,085	170,96	100,75	80,50	125,10
14-10	34,8615	28,1325	7,162	288,24	138,45	100,10	37,5175	192,25	191,325	191,375	21,2075	7,08	170,87	100,70	80,10	124,975
15-10	34,86375	28,145	7,16075	288,21	138,52	102,75	37,515	192,25	191,40	191,40	21,21	7,0855	170,90	100,70	80,275	125,00
16-10	34,863	28,1435	7,16175	288,21	138,51	102,85	37,50125	192,30	191,40	191,45	21,2125	7,086	170,91	100,75	80,30	124,95
17-10	34,865	28,146	7,1615	288,21	138,51	102,50	37,50	192,225	191,40	191,40	21,22	7,0845	170,925	100,70	80,15	124,975
18-10	34,8695	28,1465	7,16025	288,29	138,49	102,55	37,4875	192,225	191,55	191,425	21,22	7,08	170,94	100,75	80,325	124,875

II — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm.	Berlin	Vienne
1927	34,928	28,198	7,1852	288,16	138,40	122,59	37,024	192,69	170,72	101,25
1928	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1928 Juillet	34,913	28,110	7,1757	288,82	138,22	118,27	37,619	192,21	171,25	101,03
Août	34,902	28,097	7,1908	288,41	138,44	119,44	37,635	192,44	171,36	101,33
Septembre	34,901	28,103	7,1947	288,45	138,49	119,00	37,635	192,51	171,43	101,31
Octobre	34,895	28,107	7,1949	288,44	138,46	116,45	37,676	192,41	171,34	101,17
Novembre	34,892	28,111	7,1952	288,80	138,51	115,95	37,692	192,33	171,40	101,13
Décembre	34,885	28,107	7,1890	288,81	138,55	116,64	37,649	192,40	171,33	101,18
1929 Janvier	34,899	28,124	7,1955	288,61	138,45	117,20	37,663	192,44	171,03	101,16
Février	34,922	28,107	7,1966	288,22	138,41	112,02	37,674	192,37	170,77	101,07
Mars	34,952	28,130	7,2024	288,17	138,53	108,38	37,716	192,40	170,85	101,22
Avril	34,949	28,135	7,2013	289,05	138,60	106,21	37,711	192,33	170,71	101,13
Mai	34,931	28,140	7,2010	289,45	138,67	102,41	37,707	192,44	171,13	101,11
Juin	34,917	28,160	7,2020	289,16	138,56	101,70	37,680	192,76	171,70	101,12
Juillet	34,906	28,176	7,1957	288,78	138,41	104,32	37,643	192,89	171,42	101,23
Août	34,874	28,149	7,1919	288,09	138,38	105,45	37,610	192,69	171,27	101,29
Septembre	34,877	28,156	7,1940	288,37	138,60	106,12	37,628	192,69	171,28	101,25

III. — Change à terme. (Repos « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
7 octobre 1929	R 0,006	—	R 0,010	—	R 0,0030	—	pair	—
8 —	R 0,006	—	R 0,012	—	R 0,0030	—	pair	—
9 —	—	R 0,006	—	R 0,014	R 0,0030	—	pair	—
10 —	—	R 0,004	—	R 0,014	R 0,0030	—	pair	—
11 —	R 0,002	R 0,003	R 0,012	—	R 0,0030	—	pair	—
12 —	—	R 0,003	R 0,014	—	R 0,0030	—	—	—
14 —	—	R 0,002	—	R 0,016	R 0,0035	—	pair	—
15 —	—	pair	—	R 0,012	R 0,0030	—	pair	—
16 —	—	R 0,001	—	R 0,012	R 0,0030	—	pair	—
17 —	—	pair	—	R 0,010	R 0,0020	R 0,0030	—	pair
18 —	—	D 0,001	—	R 0,010	R 0,0030	—	pair	—
19 —	—	D 0,002	—	R 0,010	R 0,0030	—	—	—
à 3 mois :								
7 octobre 1929	R 0,012	—	R 0,026	—	R 0,0060	—	pair	—
8 —	R 0,012	—	R 0,032	—	R 0,0060	—	pair	—
9 —	—	R 0,013	—	R 0,030	R 0,0060	—	pair	—
10 —	—	R 0,012	R 0,026	R 0,032	R 0,0060	—	pair	—
11 —	—	R 0,008	R 0,028	—	R 0,0055	—	pair	—
12 —	—	R 0,007	R 0,026	—	R 0,0065	—	—	—
14 —	—	R 0,006	—	R 0,030	R 0,0070	—	pair	—
15 —	—	R 0,003	—	R 0,030	R 0,0065	—	pair	—
16 —	—	R 0,002	—	R 0,030	R 0,0065	—	pair	—
17 —	—	pair	—	R 0,030	R 0,0060	R 0,0070	—	pair
18 —	—	D 0,002	—	R 0,028	R 0,0065	—	pair	—
19 —	—	D 0,004	—	R 0,026	R 0,0070	—	—	—

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs.)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin du mois	Avoir journalier moyen des titulaires	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcent. des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1927 Moyenne mensuelle	(*) 201.748	1.376	2.838	7.020	2.824	7.020	19.702	86,4
1928 Moyenne mensuelle	(*) 224.997	1.613	3.469	8.393	3.444	8.391	23.697	86,7
1928 Juillet	215.741	1.641	3.574	8.532	3.592	8.530	24.228	86,6
Août	217.341	1.628	3.430	8.368	3.449	8.366	23.612	86,6
Septembre	219.104	1.647	3.325	8.142	3.310	8.140	22.917	87
Octobre	221.243	1.661	3.870	9.080	3.760	9.080	25.791	86,2
Novembre	223.190	1.669	3.567	8.795	3.648	8.796	24.806	87
Décembre	224.997	1.719	3.856	9.082	3.622	9.083	25.643	87,7
1929 Janvier	227.881	1.766	4.030	9.349	4.114	9.352	26.845	86
Février	229.737	1.743	3.298	8.304	3.392	8.309	23.303	87
Mars	231.869	1.706	3.773	9.226	3.673	9.229	25.900	87
Avril	233.918	1.817	3.982	9.514	3.993	9.517	27.006	86,6
Mai	235.864	1.846	3.974	9.574	3.853	9.581	26.982	86,8
Juin	237.636	1.904	3.939	9.756	3.909	9.759	27.362	87,6
Juillet	239.445	1.946	4.499	10.470	4.470	10.476	29.915	87,4
Août	241.082	1.911	4.208	10.028	4.120	10.040	28.465	88,6
Septembre	243.040	1.946	4.100	9.734	4.036	9.738	27.608	87,3

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés (en milliers de francs)	Effets impayés (en milliers de francs)	%
1927 Année	972.097	46.931	4,83	3.848.313	103.464	2,69
1928 Année	1.317.634	71.310	5,41	8.301.615	178.493	2,15
1928 Juin	117.812	6.476	5,50	858.286	16.311	1,90
Juillet	115.791	6.866	5,93	805.906	16.055	1,99
Août	110.867	6.205	5,60	683.242	16.646	2,44
Septembre	114.093	6.191	5,43	700.600	17.049	2,43
Octobre	119.478	6.215	5,20	737.554	16.722	2,27
Novembre	119.032	6.125	5,15	748.195	15.119	2,02
Décembre	124.894	7.165	5,74	698.122	17.473	2,50
1929 Janvier	110.495	6.281	5,68	784.814	15.850	2,02
Février	100.035	6.187	6,18	744.535	17.541	2,36
Mars	104.199	5.891	5,65	846.848	16.422	1,94
Avril	123.618	6.206	5,02	908.563	17.086	1,88
Mai	126.695	6.378	5,03	942.239	19.143	2,03
Juin	137.524	7.134	5,19	1.101.771	22.402	2,03
Juillet	142.417	7.866	5,52	1.253.290	23.125	1,85
Août	126.182	7.353	5,83	1.213.463	24.303	2,—

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1927	1928	1929	1927	1928	1929
Première période	133	126	105	38	24	34
Deuxième période	122	127	105	28	34	22
Troisième période	91	109	95	30	35	23
Quatrième période	155	133		31	17	

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin du mois	Montant des liquidations (en millions de francs)	Montant des liquidations (en millions de francs)
1927 Moyenne mensuelle	33	335	30.705	156	20.470	—	—	—	—
1928 Moyenne mensuelle	38	377	36.936	170	24.932	—	—	—	—
1928 Juillet	36	363	35.149	165	23.698	20	100	483	311
Août	36	368	36.807	169	24.701	19	100	731	278
Septembre	37	350	32.787	156	21.931	20	120	1.003	273
Octobre	38	405	36.200	181	24.299	23	140	1.215	387
Novembre	38	391	35.137	173	22.995	20	200	1.231	258
Décembre	38	399	38.697	176	26.006	18	200	1.315	291
1929 Janvier	38	415	39.468	189	26.641	22	200	2.272	378
Février	38	370	35.700	166	24.022	19	200	1.894	263
Mars	38	894	38.630	177	26.247	20	200	1.420	291
Avril	38	409	40.913	183	27.675	21	200	1.223	368
Mai	38	412	38.993	180	25.872	19	200	961	237
Juin	38	407	40.700	179	27.388	20	200	1.167	195
Juillet	38	432	44.018	192	29.720	21	250	999	265
Août	38	412	41.098	183	27.677	19	250	1.143	285
Septembre	38	390	40.544	171	23.904	21	200	1.158	240

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1927 Moyenne mensuelle	57,9	177,1	5,7	240,7	206,2	34,5	85,65
1928 Moyenne mensuelle	65,0	185,1	5,7	255,8	214,7	41,1	83,92
1928 Juin	61,5	184,5	5,1	251,1	204,1	47,0	81,26
Juillet	80,5	175,4	5,2	261,1	209,8	51,3	80,34
Août	88,8	185,5	6,6	280,9	224,8	56,1	80,—
Septembre	79,3	188,1	6,1	273,4	220,0	53,4	80,47
Octobre	62,0	216,4	7,4	285,8	232,0	53,8	81,19
Novembre	57,7	204,3	6,0	268,1	228,0	40,0	85,06
Décembre	64,1	185,3	5,3	254,7	228,4	26,3	89,65
1929 Janvier	58,4	190,0	7,0	255,4	230,6	24,8	90,28
Février	47,9	173,2	6,4	227,5	226,4	1,1	99,52
Mars	67,2	236,9	6,8	310,9	242,7	68,2	78,06
Avril	64,8	228,3	6,4	299,5	241,8	57,7	80,74
Mai	72,7	212,0	5,5	290,2	247,1	43,1	85,15
Juin	76,0	215,3	6,4	297,7	238,8	58,9	80,19
Juillet	89,4	223,8	6,7	319,9	266,5	53,4	83,30
Août	97,9	220,9	5,9	324,7	266,1	58,6	81,95

B. — Statistique du trafic.
1°) Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1.000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1.000)	Tonnes-km. (1 = 1.000.000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1927 Moyenne mensuelle	18.079	492	6.386	208	50	267	131	656
1928 Moyenne mensuelle	19.054	521	6.783	239	49	258	105	651
1928 Mai	18.084	507	6.677	232	44	260	112	648
Juin	17.573	494	6.542	222	44	252	106	624
Juillet	18.682	558	6.244	219	46	224	104	593
Août	20.417	627	6.767	237	47	276	100	660
Septembre	19.354	541	6.805	241	46	260	96	643
Octobre	20.431	532	8.004	292	57	289	98	736
Novembre	19.421	502	7.729	281	55	267	97	700
Décembre	19.853	515	6.744	242	52	249	97	640
1929 Janvier	20.560	419	7.011	258	53	258	110	679
Février	17.427	444	6.074	222	44	221	97	584
Mars	19.291	530	7.672	273	54	288	127	742
Avril	19.791	519	7.583	269	55	279	117	720
Mai	19.623	551	7.301	262	53	271	108	694
Juin	18.570	521	7.373	267	54	265	106	693
Juillet	20.935	610	7.836	273	56	287	111	727

2°) Transports de marchandises en service intérieur.

PÉRIODES	Nombre de tonnes (1 = 1.000)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Produits de carrières sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétrole, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1928 Juin	266	1.259	25	335	380	578	27	110	44	371	3.395
Septembre	314	1.289	40	339	389	646	81	95	40	433	3.666
Décembre	433	1.322	51	354	352	535	36	150	48	381	3.662
1929 Janvier	328	1.512	89	411	452	400	52	208	47	275	3.774
Février	298	1.350	69	304	391	285	41	158	41	232	3.169
Mars	382	1.517	82	371	531	453	51	220	51	315	3.973
Avril	309	1.349	76	374	618	722	40	203	55	332	4.078
Mai	262	1.283	72	383	646	775	42	139	58	304	3.964
Juin	247	1.354	71	382	653	762	39	128	41	291	3.968
Juillet	226	1.452	90	311	660	795	41	135	45	319	4.074

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1927 Moyenne mensuelle	452.782	115.019	181.941	634.723
1928 Moyenne mensuelle	490.573	128.013	170.669	661.242
1928 Juin	482.951	133.849	166.196	649.147
Juillet	470.743	119.711	161.484	632.227
Août	495.259	120.208	181.777	677.036
Septembre	492.384	121.341	180.748	673.132
Octobre	575.238	141.945	184.575	759.813
Novembre	550.052	130.050	165.363	715.415
Décembre	482.210	125.621	165.452	647.662
1929 Janvier	496.341	149.309	167.460	663.801
Février	430.651	130.456	152.766	583.417
Mars	507.628	138.470	200.133	707.761
Avril	518.314	133.537	182.348	700.662
Mai	512.156	117.893	174.331	686.487
Juin	514.708	139.453	175.299	690.007
Juillet	543.406	134.773	187.592	730.998
Août	530.529	128.253	191.200	721.729

TAUX D'ESCOMPTE.

DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	26 avril 1929	7,50
Autriche	28 septembre 1929	8,50
Belgique	1 ^{er} août 1929	5
Bulgarie	1 ^{er} juillet 1929	10
Danemark	28 septembre 1929	5,50
Dantzig	29 avril 1929	7
Espagne	19 décembre 1928	5,50
Esthonie	3 octobre 1929	8
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	9 août 1929	6
Finlande	16 novembre 1928	7
France	19 janvier 1928	3,50
Grande-Bretagne	26 septembre 1929	6,50
Grèce	30 novembre 1928	9
Hollande	25 mars 1929	5,50
Hongrie	24 avril 1929	8
Indes	10 octobre 1929	6
Italie	14 mars 1929	7
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} avril 1928	6
Lithuanie	novembre 1927	6
Norvège	23 septembre 1929	6
Pologne	19 avril 1929	9
Portugal	26 juillet 1926	8
Roumanie	14 mai 1929	9,50
Suède	27 septembre 1929	5,50
Suisse	22 octobre 1925	3,50
Tchécoslovaquie	8 mars 1927	5
U. R. S. S.	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	22 juin 1922	6

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			Déf. (—) ¹⁾ ou Exc. (+) de la balance commer- ciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1927 Moyenne mensuelle	3.172	2.428	766	2.019	2.225	1.102	— 203	91,6
1928 Moyenne mensuelle	3.293	2.630	799	2.214	2.512	1.134	— 118	95,5
1928 Juin	3.297	2.732	828	2.473	2.524	1.021	— 207	92,4
Juillet	3.145	2.396	762	2.332	2.419	1.037	+ 23	100,9
Août	3.115	2.627	843	2.056	2.346	1.141	— 281	89,3
Septembre	3.578	2.865	801	2.154	2.320	1.077	— 546	81,0
Octobre	3.726	2.903	779	2.400	2.922	1.217	+ 18	100,6
Novembre	3.523	2.653	753	2.042	2.555	1.251	— 99	96,3
Décembre	3.491	2.788	799	2.633	3.364	1.278	+ 576	120,6
1929 Janvier	3.099	2.393	772	1.651	2.075	1.257	— 318	86,7
Février	3.001	2.699	899	1.590	2.397	1.507	— 302	88,8
Mars	3.626	3.058	843	1.933	2.705	1.400	— 353	88,4
Avril	3.598	2.991	831	2.225	2.833	1.273	— 159	94,7
Mai	3.783	3.231	854	(1) 2.043	(1) 2.464	1.213	— 146	97,7
Juin	3.677	3.043	827	(1) 3.010	(1) 3.664	1.213	— 146	97,7
Juillet	3.973	3.073	773	2.188	2.519	1.152	— 553	82,0
Août	4.095	3.034	756	2.183	2.566	1.175	— 528	82,9

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés ni monnayés		TOTAUX	
	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1927 L'année	17.716	95.587	3.500.296	7.193.940	33.621.307	15.187.293	922.069	6.598.228	5	63.459	38.061.393	29.138.507
1928 L'année	10.974	61.342	3.235.807	6.794.598	35.159.548	16.592.427	1.103.720	7.996.794	33	119.079	39.510.082	31.564.240
1928 Juin	499	3.143	273.560	574.396	2.934.017	1.492.260	89.276	652.396	—	9.340	3.297.353	2.731.535
Juillet	602	3.866	252.235	515.297	2.805.443	1.252.702	86.250	623.046	—	1.326	3.144.530	2.396.237
Août	595	3.750	273.165	547.331	2.743.388	1.366.969	97.813	666.752	2	42.123	3.114.943	2.626.925
Septembre	770	4.024	303.650	608.637	3.181.176	1.542.242	92.869	698.509	—	11.670	3.578.465	2.865.082
Octobre	901	5.223	344.316	678.097	3.276.286	1.445.903	104.085	732.051	2	41.921	3.725.590	2.903.195
Novembre	860	4.713	282.210	578.714	3.143.183	1.397.793	97.222	665.469	1	6.749	3.523.476	2.653.438
Décembre	1.086	6.424	276.452	597.349	3.120.250	1.487.503	93.249	684.864	1	12.094	3.491.038	2.788.234
1929 Janvier	1.228	6.588	232.648	520.805	2.775.200	1.202.213	90.293	663.002	—	650	3.099.369	2.393.258
Février	1.744	9.558	229.014	511.039	2.677.235	1.469.093	92.739	708.482	—	404	3.000.733	2.698.576
Mars	1.736	9.834	267.314	598.856	3.246.194	1.568.863	110.812	862.388	1	18.453	3.626.058	3.058.394
Avril	1.603	8.880	282.914	584.238	3.196.425	1.573.309	116.610	817.752	—	7.204	3.597.553	2.991.383
Mai	802	4.580	311.114	627.834	3.346.175	1.723.050	125.359	868.871	—	6.332	3.783.451	3.230.667
Juin	638	4.039	287.017	595.362	3.286.657	1.608.989	102.537	826.374	—	8.279	3.676.850	3.043.043
Juillet	728	4.709	300.374	578.536	3.561.357	1.658.896	110.771	823.941	—	6.710	3.973.230	3.072.792
Août	827	5.720	323.148	670.212	3.664.837	1.590.540	106.016	820.503	13	6.878	4.094.841	3.093.853
EXPORTATIONS :												
1927 L'année	15.703	151.720	726.577	2.129.305	16.594.001	8.980.427	6.885.825	15.366.234	100	68.918	24.222.207	26.696.614
1928 L'année	16.854	157.612	923.057	2.528.710	18.326.334	9.876.866	7.307.616	17.508.044	99	74.199	26.573.960	30.145.421
1928 Juin	1.561	15.127	58.566	212.308	1.742.434	774.356	670.157	1.517.847	6	4.684	2.472.725	2.524.322
Juillet	1.472	13.426	116.571	235.136	1.593.683	742.319	620.413	1.423.933	6	4.287	2.332.145	2.419.101
Août	1.225	11.337	92.256	210.532	1.415.212	800.053	547.400	1.318.108	8	6.065	2.056.101	2.346.095
Septembre	1.909	16.819	111.309	235.771	1.547.071	793.396	493.756	1.270.510	4	3.007	2.154.049	2.319.503
Octobre	1.687	14.763	113.408	227.479	1.562.039	926.658	723.107	1.745.130	10	7.633	2.400.252	2.921.663
Novembre	1.206	10.519	79.715	200.775	1.403.410	882.422	557.167	1.457.066	5	3.875	2.041.504	2.554.657
Décembre	923	10.386	76.285	235.545	1.642.428	1.022.409	913.073	2.086.864	10	8.608	2.632.719	3.363.812
1929 Janvier	1.088	11.280	50.013	192.990	1.224.793	751.611	374.782	1.113.090	8	5.980	1.650.684	2.074.951
Février	1.032	10.412	46.995	170.173	1.137.044	966.492	405.254	1.244.508	8	5.155	1.590.332	2.396.740
Mars	1.494	16.672	75.961	233.846	1.343.561	912.017	511.732	1.534.651	11	8.060	1.932.759	2.705.246
Avril	1.282	13.279	72.882	211.693	1.540.462	912.892	610.190	1.690.217	6	4.443	2.224.821	2.832.524
Mai (1)	1.193	12.456	46.243	177.207	1.461.588	865.051	533.667	1.404.474	6	4.532	2.042.698	2.463.700
Juin (1)	1.135	11.521	59.097	224.099	1.951.192	1.051.589	998.103	2.370.775	9	6.404	3.009.536	3.664.388
Juillet	1.382	13.348	95.606	222.169	1.537.126	836.533	553.605	1.444.806	4	2.410	2.187.722	2.519.296
Août	1.314	11.991	80.469	214.937	1.518.940	792.388	582.424	1.539.883	10	6.670	2.183.158	2.565.869

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

I. — Classement par genre d'industrie.

SEPTEMBRE 1929.

RUBRIQUES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Paiement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs
Banques	2	690	2	625	—	—	625	84	—	—
Assurances	2	2.695	1	2.563	1	2.917	(354)	77	—	—
Opérations financières	11	255.435	10	22.754	1	34	22.720	15.344	—	—
Exportations, importations	1	50	—	—	1	86	(86)	—	—	—
Commerce de fers et métaux	4	2.100	4	459	—	—	459	188	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameublement ..	5	13.155	5	3.975	—	—	3.975	666	—	—
Commerce de produits alimentaires	3	5.775	3	507	—	—	507	337	2.700	135
Commerce non dénommés	17	5.045	13	1.971	4	113	1.858	390	25	—
Sucreries	7	9.737	7	3.068	—	—	3.068	2.115	—	—
Meuneries	3	14.710	3	4.199	—	—	4.199	1.576	—	—
Brasseries	4	885	4	169	—	—	169	102	65	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	12	13.860	7	652	5	1.004	(352)	355	—	—
Carrières	5	5.250	3	679	2	51	628	368	—	—
Charbonnages	3	11.830	3	8.214	—	—	8.214	5.128	1.182	59
Mines et autres industries extractives	3	33.000	1	120	2	2.649	(2.529)	103	10.989	549
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	2	480	2	181	—	—	181	70	—	—
Constructions électriques	2	13.275	2	145	—	—	145	90	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	11	29.921	7	907	4	265	642	1.012	—	—
Imprimerie, publicité	9	13.076	7	10.396	2	18	10.378	9.556	430	18
Textiles (lin, coton, laine, soie)	15	60.683	13	9.537	2	1.050	8.487	7.387	329	18
Matériaux artificiels et produits céramiques	5	3.894	4	197	1	1.737	(1.540)	118	1.000	—
Métallurgie, sidérurgie	24	36.527	20	5.550	4	293	5.257	3.394	29	—
Construction	4	1.540	3	2.154	1	113	2.041	67	—	—
Papeteries (industries)	2	2.000	2	2.603	—	—	2.603	1.200	—	—
Plantations et sociétés coloniales	10	63.435	9	2.847	1	190	2.657	1.827	—	—
Produits chimiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries du bois	4	1.650	3	251	1	40	211	174	—	—
Tanneries et corroiries	1	625	1	43	—	—	43	34	—	—
Automobiles	3	560	1	1	2	150	(149)	—	—	—
Verreries	2	380	2	307	—	—	307	201	—	—
Glaceries	2	5.856	2	45.934	—	—	45.934	21.243	1.148	42
Industries non dénommées	15	39.714	13	5.452	2	2	5.450	3.051	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	4	1.235	3	934	1	6	928	204	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	1	70	1	25	—	—	25	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	8	932	6	8	2	36	(28)	2	450	22
TOTAL	206	650.070	167	137.427	39	10.754	126.673	76.463	18.347	843

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusqu'à 1 million	133	53.102	106	17.899	27	1.237	16.662	6.593	569	22
De plus de 1 à 5 millions	54	126.036	43	72.738	11	9.118	63.620	37.361	5.106	190
De plus de 5 à 10 millions	9	58.522	9	16.038	—	—	16.038	10.862	1.612	77
De plus de 10 à 20 millions	6	87.660	6	7.069	—	—	7.069	6.412	71	5
De plus de 20 millions	4	324.750	3	23.683	1	399	23.284	15.235	10.989	549
TOTAL	206	650.070	167	137.427	39	10.754	126.673	76.463	18.347	843

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions (en milliers de francs).

SEPTEMBRE 1929.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	PART PRISE PAR LES BANQUES DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations			Montant	Désignation	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre	Montant *	Nombre	Montant	Nombre	Capital ancien	Augmentation *	Nombre	Montant				Nombre	Montant	Nombre	Montant
Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	11.000	—	—
Assurances	1	1.000	1	2 min	—	—	—	—	—	—	—	—	1	7.500	—	—
Opérations financières	13	117.950	2	253 min	7	158.850	95.850	—	—	32.740	10.000	(1)	—	—	—	—
Exportations, importations	2	170	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	—	—	—	—
Commerce de fers et métaux	4	4.580	—	—	—	—	—	—	—	2.228	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameubl.	4	3.400	—	—	2	3.000	4.500	—	—	6.280	—	—	1	30	—	—
Commerce de produits alimentaires	—	—	—	—	1	4.050	1.125	—	—	—	1.125	Banque de Bruges	2	1.800	—	—
Commerces non dénommés	9	3.725	1	100 min	1	1.000	2.080	—	—	1.456	—	—	2	270	1	700 min
Sucreries	—	—	—	—	1	165.000	74.380	—	—	52.700	—	—	2	3.000	—	—
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	1	1.000	—	—	2	3.000	2.500	—	—	1.802	—	—	—	—	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	1	600	—	—	1	3.500	5.500	—	—	250	5.500	Banque de Bruxelles	2	735	—	—
Carrières	1	300	—	—	1	600	2.400	—	—	—	—	—	1	1.500	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	2	3.250	2.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines et autres industr. extractives ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	1	80.000	50.000	—	—	5.214	—	—	—	—	—	—
Constructions électriques	—	—	—	—	1	600	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprimerie, publicité	3	375	1	70 min	—	—	—	—	—	105	—	—	—	—	2	185 min
Textiles (lin, coton, laine, soie) ..	7	28.910	1	10 min	5	24.075	10.125	—	—	25.498	2.000	Banque Belgo-Helvétique	2	1.500	—	—
Matér. artific. et produits céramiques ..	2	4.000	1	400 min	2	175	350	1	14.000	972	—	—	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie	2	900	—	—	6	20.825	12.553	—	—	862	—	—	2	5.000	—	—
Construction	4	1.480	1	10 min	2	405	195	—	—	—	—	—	2	3.500	—	—
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations et sociétés coloniales ..	3	17.500	—	—	6	127.275	51.850	—	—	32.500	—	—	—	—	—	—
Produits chimiques	1	150.000	—	—	2	41.000	14.050	—	—	100	24.900	Caisse centr. de Crédit du Boerenbond	—	—	—	—
Industries du bois	3	600	—	—	—	—	—	—	—	90	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroiries	1	1.000	—	—	—	—	—	—	—	1.000	—	—	—	—	—	—
Automobiles	—	—	—	—	1	600	1.400	—	—	600	—	—	—	—	—	—
Verreries	1	4.000	—	—	1	6.000	9.000	—	—	675	—	—	—	—	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	6	8.325	1	10 min	4	3.800	4.130	—	—	5.660	—	—	2	1.350	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	2	111	—	—	1	7.000	13.000	—	—	—	6.743	(2)	1	1.000	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	—	—	—	—	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	1	50 min
Divers non dénommés	—	—	2	12 min	1	314	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	71	349.926	11	867 min	52	654.519	358.588	2	114.000	170.757	50.268		22	38.185	4	935 min

(*) Montant nominal, y compris les apports autres qu'en espèces.

(**) Emprunt de la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (cfr « Moniteur belge » des 13-14 mai 1929).

(1) Bque de Bruxelles; Bque de Paris et des Pays-Bas (succ. de Bruxelles); Algemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven.

(2) Société Générale; Bque de Paris et des Pays-Bas (succ. de Bruxelles); Crédit Général de Belgique; Philippson et Cie; Fabri et Cie; Algemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven.

**EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
EN SEPTEMBRE 1929.**

II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale
et selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital (en milliers de francs).

CLASSIFICATIONS	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		anonymes et en comman- dite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nom- bre	Montant(*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique	67	328.426	11	867 min.	46	527.244	306.738	2	114.000	22	38.185	4	935 min.
En Belgique et à l'étranger	1	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au Congo belge	3	17.500	—	—	6	127.275	51.850	—	—	—	—	—	—
Total	71	349.926	11	867 min.	52	654.519	358.588	2	114.000	22	38.185	4	935 min.

2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.

Jusqu'à 1 million	52	22.826	11	867 min.	20	18.679	8.583	—	—	14	6.985	4	935 min.
De plus de 1 à 5 millions	11	31.630	—	—	17	131.340	39.075	—	—	6	13.700	—	—
De plus de 5 à 10 millions	5	30.500	—	—	7	55.500	48.500	—	—	2	17.500	—	—
De plus de 10 à 20 millions	1	15.000	—	—	3	78.000	39.050	1	14.000	—	—	—	—
De plus de 20 millions	2	250.000	—	—	5	371.000	223.380	1	100.000	—	—	—	—
Total	71	349.926	11	867 min.	52	654.519	358.588	2	114.000	22	38.185	4	935 min.

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)
	milliers de fr.
1927 Moyenne mensuelle	205.297
1928 Moyenne mensuelle	308.001
1928 Juillet	308.146
Août	329.927
Septembre	328.440
Octobre	339.850
Novembre	300.927
Décembre	402.238
1929 Janvier	339.703
Février	302.410
Mars	387.623
Avril	364.267
Mai	455.946
Juin	404.310
Juillet	456.245
Août	101.914
Septembre	732.827

RECOURS DES PROVINCES ET DES COMMUNES A L'EMPRUNT.

PÉRIODES	CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE				Emprunts directs des provinces et communes
	Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :				
	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédit gagées par les impôts cédulaires et additionnels)		
	Prélèvements sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets	
	en milliers de francs				
1927 Moyenne mensuelle	24.886	8.074	13.578	11.289	462.500 (1)
1928 Moyenne mensuelle	24.136	3.495	14.171	19.250	\$ 10 millions (1)
1928 Juillet	25.279	6.552	16.901	25.688	néant
Août	24.686	2.753	11.130	34.011	néant
Septembre	19.792	2.221	10.686	19.864	néant
Octobre	16.881	7.772	9.964	26.136	néant
Novembre	33.756	1.277	12.813	13.960	néant
Décembre	59.236	3.036	12.729	17.065	\$ 10 millions
1929 Janvier	37.894	3.744	18.023	10.677	néant
Février	13.675	3.184	12.233	11.610	néant
Mars	22.315	2.438	14.653	9.866	néant
Avril	28.880	4.102	14.844	5.934	néant
Mai	20.965	1.070	17.914	5.794	néant
Juin	38.838	2.137	10.735	10.021	néant
Juillet	55.287	4.215	16.410	13.592	300.000 (2)
Août	30.399	3.976	9.025	30.615	néant
Septembre	40.473	2.224	10.104	20.164	néant

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(1) Total par année.

(2) Emprunts de 100 millions de fr. 6 p. c. ville de Gand et de 200 millions de fr. 6 p. c. ville de Liège.

NOTE. Le Crédit Communal a émis, en août 1929, un emprunt de 300 millions de fr. 6 p. c. à 98.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.
Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Année 1927	4.759	17.585.864	4.002	4.809.059	757	237.928	4.571.131	2.395.315	3.670.084	165.839
Année 1928	5.063	21.600.552	4.177	5.263.672	886	331.675	4.931.897	2.897.866	4.053.892	240.975
9 premiers mois 1928 ..	4.142	15.438.402	3.416	3.941.029	726	246.983	3.634.046	2.070.633	3.409.832	206.621
9 premiers mois 1929 ..	4.597	20.536.546	3.781	4.455.042	816	271.505	4.183.537	2.525.955	3.073.514	152.694
1928 Juillet	325	1.923.355	258	448.896	67	71.737	377.159	266.892	90.532	7.072
Août	168	408.925	137	93.694	31	3.849	89.845	56.347	60.896	4.651
Septembre	162	740.094	132	285.374	30	8.491	276.883	136.897	73.136	4.579
Octobre	432	2.408.553	361	649.339	71	40.119	609.220	425.434	123.669	6.120
Novembre	256	1.910.213	216	378.925	40	15.040	363.885	218.780	348.204	18.162
Décembre	233	1.843.384	184	294.279	49	29.533	264.746	174.019	172.187	10.072
1929 Janvier	133	568.107	97	127.274	36	46.099	81.175	50.916	23.173	1.321
Février	105	221.028	87	34.608	18	3.146	31.462	16.653	78.935	3.465
Mars	575	2.091.399	503	560.255	72	8.482	551.773	311.832	157.771	7.781
Avril	1.300	4.760.941	1.096	1.062.905	204	40.020	1.022.885	517.404	1.079.487	53.513
Mai	1.022	5.366.915	852	1.153.822	170	66.461	1.087.361	747.327	591.640	20.699
Juin	662	2.846.823	518	406.575	144	35.920	370.655	208.004	310.730	14.216
Juillet	403	2.292.068	313	538.405	90	39.170	499.235	335.044	93.896	4.757
Août	191	1.739.195	148	433.771	43	21.453	412.318	262.312	719.535	36.099
Septembre	206	650.070	167	137.427	39	10.754	126.673	76.463	18.347	843

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Tableau rétrospectif

PÉRIODES	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Ensemble des émissions (sociétés anonymes et en commandite par actions)	Apports en nature compris dans les souscriptions et augmentations de capital	Dissolutions de sociétés			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	Actions		Obligations				anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs (*)		Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Augmentation en milliers de francs (*)	Nombre de sociétés			Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs (*)		Nombre de sociétés
Année 1927 ...	751	2.678.118	211	608	—	3.371.530	21	278.575	6.328.223	1.442.609	212	449.962	84
Année 1928 ...	999	6.312.470	211	734	7.208.508	5.938.630	8	11.880	12.262.980	1.955.792	289	1.168.076	21
9 prem. mois 1928	755	4.594.300	173	548	5.011.701	4.641.962	6	9.230	9.245.512	1.586.109	214	592.839	16
9 prem. mois 1929	816	5.768.411	147	614	6.835.740	5.742.509	8	222.060	11.732.980	2.234.852	220	666.657	26
1928 Juillet ...	101	609.697	21	59	827.928	439.001	—	—	1.048.698	69.835	17	87.857	3
Août	80	410.589	16	57	400.327	565.250	1	980	976.819	87.624	18	12.160	2
Septembre	49	562.144	21	37	167.502	175.811	—	—	737.955	231.119	22	68.991	—
Octobre ..	77	673.835	16	59	474.499	299.238	—	—	973.073	171.110	26	110.830	1
Novembre	84	794.065	11	64	1.317.433	535.850	2	2.600	1.332.515	111.074	22	92.955	1
Décembre	83	250.270	11	63	404.875	461.580	—	—	711.850	87.499	27	71.452	3
1929 Janvier ..	124	1.644.504	18	70	972.644	656.858	1	1.260	2.302.622	605.716	28	63.776	4
Février ..	97	544.396	14	63	363.039	497.786	—	—	1.042.182	187.921	12	47.658	4
Mars	86	514.395	15	71	860.632	644.214	—	—	1.158.609	266.874	21	181.970	4
Avril	100	318.805	20	81	856.406	824.030	1	1.500	1.144.335	99.268	30	55.364	2
Mai	91	411.686	18	67	991.799	1.136.084	—	—	1.547.770	184.213	30	34.300	2
Juin	66	136.194	13	52	710.507	665.558	1	100.000	951.752	104.359	22	29.230	1
Juillet ..	105	1.246.379	17	79	578.010	425.319	3	5.300	1.676.998	482.545	38	193.399	3
Août	76	552.126	14	79	848.184	534.072	—	—	1.086.198	133.209	17	22.655	2
Septembre	71	349.926	11	52	654.519	358.588	2	114.000	822.514	170.757	22	38.185	4

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUE	CHARBONS					SIDÉRURGIE								
	P ^r foyer domest. brais. anthr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charleroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails	
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs						
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	
1927 Moyenne mensuelle	272,—	158,—	160,—	205,—	192,—	644,—	4- 2-9	760,—	4- 8-3	814,—	4-14-10	886,—	6- 5-0	1092,—
1928 Moyenne mensuelle	264,—	147,—	143,—	176,—	172,—	615,—	4- 6-6	833,—	4-11-6	860,—	4-18- 4	905,—	6- 8-1	1162,—
1928 Août	265,—	150,—	145,—	180,—	170,50	630,—	4- 8-0	855,—	4-13-0	885,—	5- 0-0	900,—	6- 0-0	1250,—
Septembre	265,—	150,—	145,—	180,—	170,50	590,—	4-10-0	857,—	4-15-0	887,—	5- 0-0	915,—	6- 0-0	1250,—
Octobre	270,—	150,—	145,—	180,—	175,—	590,—	4- 8-0	857,50	4-10-0	887,—	5- 2-6	915,—	6-10-0	1250,—
Novembre	275,—	150,—	145,—	180,—	175,—	595,—	4- 8-0	857,50	4-10-0	887,—	5- 5-0	940,—	6-10-0	1250,—
Décembre	280,—	150,—	145,—	180,—	175,—	595,—	4- 8-0	857,50	5- 0-0	887,—	5- 4-0	940,—	6-10-0	1250,—
1929 Janvier	280,—	155,—	145,—	180,—	175,—	595,—	4- 8-0	857,50	5- 0-0	887,—	5- 0-0	940,—	6-10-0	1250,—
Février	280,—	160,—	145,—	185,—	175,—	595,—	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,—	5- 2-6	940,—	6-10-0	1250,—
Mars	290,—	165,—	150,—	190,—	175,—	605,—	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,—	5- 1-6	940,—	6-10-0	1250,—
Avril	290,—	170,—	155,—	195,—	200,—	620,—	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,—	5- 1-6	940,—	6-10-0	1250,—
Mai	290,—	170,—	170,—	195,—	205,—	620,—	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,—	5- 1-6	940,—	6-10-0	1250,—
Juin	295,—	175,—	175,—	200,—	200,—	620,—	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,—	5- 3-0	940,—	6-10-0	1250,—
Juillet	300,—	180,—	175,—	210,—	200,—	620,—	5- 0-0	867,50	5- 3-0	887,—	5- 5-0	940,—	6-10-0	1250,—
Août	310,—	185,—	175,—	215,—	200,—	620,—	4-14-0	867,50	4-17-0	887,—	5- 3-6	940,—	6-10-0	1250,—
Septembre	315,—	185,—	175,—	215,—	200,—	620,—	4-10-0	867,50	4-13-6	887,—	5- 2-6	940,—	6-10-0	1250,—
Octobre	320,—	185,—	180,50	215,—	200,—	625,—	4-10-0	867,50	4-13-6	885,—	5- 1-6	940,—	6-10-0	1250,—

PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES

VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE (« Moniteur belge »).

EPOQUES	Froment	Seigle	Avoine	Orge	Pomm ^{es} de terre	Lin brut	Chanvre brut	Beurre	Laine	Oeufs
	par 100 kilos							par kilo		par 26
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1927 Moyenne mens..	191,18	175,28	158,76	168,65	93,99	188,45	841,44	26,79	47,63	25,78
1928 Moyenne mens..	168,84	168,25	178,66	171,90	75,56	216,58	880,10	28,88	54,61	25,67
1928 Juin	184,98	186,45	205,40	187,44	101,82	224,66	880,—	23,99	56,—	19,08
Juillet	184,44	182,45	202,30	172,20	79,21	204,44	886,25	24,46	55,50	20,65
Août	164,30	161,58	176,61	165,—	73,19	209,98	890,—	26,75	55,—	25,98
Septembre	152,96	152,95	157,15	156,70	72,02	203,96	900,—	30,29	55,—	27,97
Octobre	160,14	158,29	160,39	159,80	70,87	218,72	900,—	31,61	55,—	33,67
Novembre	160,97	160,19	162,61	159,95	67,37	220,88	900,—	32,94	55,—	36,87
Décembre	152,81	154,48	159,60	157,53	67,67	219,—	900,—	34,47	55,—	33,04
1929 Janvier	158,55	157,24	166,39	161,79	69,53	214,01	—	33,78 (*)	22,—	30,46
Février	163,14	160,20	169,35	164,97	77,88	207,54	—	33,27	23,50	30,92
Mars	162,14	159,18	167,91	164,70	84,84	210,42	—	28,37	23,—	23,13
Avril	161,59	158,30	169,55	164,05	76,93	204,08	—	28,92	23,—	19,20
Mai	162,49	157,39	168,10	161,37	69,55	195,75	—	26,96	23,—	19,99
Juin	158,70	149,55	159,74	158,64	52,68	196,72	—	27,—	23,—	21,62
Juillet	167,17	150,62	160,78	160,67	60,08	209,41	—	27,25	23,—	23,20
Août	168,60	144,45	147,70	157,35	48,96	200,16	—	29,33	23,—	25,17

(*) Depuis janvier 1929, les prix mentionnés sont ceux de la laine brute, tandis que précédemment on cotait la laine travaillée.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	18-10-1928	3-10-1929	10-10-1929	17-10-1929
Encaisse .					
Or	(1) 306.377	4.038.680	5.113.728	5.129.646	5.130.593
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.566.602	2.660.831	2.718.138	2.751.140
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2.950.288	3.882.993	4.091.147	4.031.640
Avances sur fonds publics	57.901	266.936	346.814	220.262	241.437
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.862.794	1.708.150	1.711.083	1.713.775
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	11.242.146	13.440.617	13.489.162	13.334.073
Comptes Courants particuliers	88.333	419.011	144.984	344.639	393.694
Compte Courant du Trésor	14.541	71.135	157.653	63.459	160.748
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	11.732.202	13.743.254	13.897.260	13.888.515
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	56,30 %	56,57 %	56,47 %	56,75 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	4,— %	5,— %	5,— %	5,— %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	5,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %

(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».

Moyennes annuelles et mensuelles des situations hebdomadaires

	ENCAISSE		Portefeuille effets sur la Belgique et s/l'étranger	Avances sur fondspublics	Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	Billets en circulation	COMPTES COURANTS		Total des engagements à vue
	Or	Traites et disponibilités or s/l'étranger					Particuliers	Trésor	
Année 1927	3.271.424	2.215.241	2.447.225	171.199	1.998.846	9.566.723	491.814	92.131	10.150.668
» 1928	3.945.748	2.420.684	2.834.475	242.082	1.908.762	10.826.969	478.407	99.697	11.403.072
1928 Juillet	4.010.797	2.313.042	2.753.029	235.006	1.921.337	10.702.027	495.782	109.900	11.307.709
Août	4.020.302	2.401.529	2.757.702	286.571	1.900.666	10.964.495	373.905	108.316	11.446.716
Septembre	4.032.893	2.506.760	2.887.167	265.927	1.883.673	11.084.144	447.324	107.499	11.638.967
Octobre	4.047.148	2.598.960	2.990.503	267.628	1.861.306	11.363.305	360.849	88.084	11.812.238
Novembre	4.131.551	2.660.544	3.075.364	209.203	1.831.120	11.422.590	449.883	62.052	11.934.526
Décembre	4.370.401	2.700.147	3.223.331	184.672	1.798.773	11.473.880	696.263	115.777	12.285.920
1929 Janvier	4.522.724	2.791.639	3.303.928	189.024	1.758.712	11.925.922	494.610	183.906	12.604.438
Février	4.529.289	2.487.674	3.527.961	211.082	1.722.209	11.968.393	449.253	128.257	12.545.905
Mars	4.537.034	2.327.500	3.673.451	211.613	1.712.851	11.975.673	415.245	127.512	12.518.430
Avril	4.637.350	2.406.846	3.771.482	224.648	1.713.961	12.205.370	470.612	114.100	12.790.082
Mai	4.812.999	2.323.902	3.670.399	240.717	1.714.325	12.364.088	334.684	79.701	12.778.474
Juin	4.977.801	2.317.018	3.658.405	254.484	1.711.400	12.352.120	415.335	148.863	12.916.318
Juillet	5.042.142	2.271.937	3.888.786	281.028	1.725.618	12.744.973	359.147	136.605	13.237.726
Août	5.063.802	2.561.917	3.989.086	238.729	1.731.528	13.108.657	389.535	150.396	13.648.588
Septembre	5.107.562	2.753.143	3.766.449	230.808	1.714.538	13.172.549	298.093	144.767	13.615.409

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs)

DATES	Encaisse (1) or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes- courants Créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagés à vue %	
			Effets de commerce escomptés		Effets négo- ciables achetés					
			Sur la France	Sur l'Étranger						
1927	Moyen. annuelle	5.889.237 (2) 2.115.978	62.599	2.257.471	8.811	—	1.760.910	53.560.221	9.016.888	(3) 12.79
1928	Moyen. jusqu'au 25 juin	5.886.468 (2) 2.531.125	57.987	1.865.109	11.905	—	1.765.498	58.892.670	8.778.523	(3) 12.44
	après le 25 juin	30.531.680	14.384.929	3.236.260	34.185	16.837.942	2.074.224	61.366.988	16.573.267	39.17
1928	août 10	30.251.317	14.495.689	2.310.699	18.236	16.044.577	2.001.599	60.923.659	15.298.661	39.69
	septembre 7	30.426.062	14.005.063	2.453.110	16.060	17.992.279	2.014.392	61.552.457	16.119.543	39.17
	octobre 5	30.668.943	13.288.990	3.465.236	29.316	18.468.447	2.165.471	62.606.166	16.232.379	38.90
	novembre 9	30.830.139	13.904.045	4.428.757	42.960	18.648.888	2.225.418	61.954.660	18.778.945	38.19
1929	décembre 7	31.638.805	14.094.865	3.540.910	75.198	18.849.019	2.269.037	61.826.871	19.175.740	39.06
	janvier 4	32.679.040	13.546.570	4.454.350	93.136	18.416.417	2.325.886	64.182.903	18.098.222	39.72
	février 8	34.018.098	12.302.943	4.836.061	118.984	18.208.246	2.314.091	63.101.466	19.366.736	41.25
	mars 8	34.023.888	11.476.025	5.290.014	129.793	18.349.112	2.366.089	63.414.800	18.838.815	41.36
	avril 5	34.190.820	10.610.479	5.944.679	84.961	18.427.303	2.463.598	64.123.948	18.045.359	41.61
	mai 10	36.525.431	7.987.715	5.743.588	34.691	18.446.725	2.415.400	63.420.111	18.344.374	44.67
	juin 7	36.602.836	7.512.884	6.643.333	24.486	18.502.915	2.429.467	63.486.423	18.317.210	44.74
	juillet 5	36.650.056	7.304.435	7.669.984	20.108	18.501.897	2.525.350	64.840.868	17.996.839	44.24
	août 9	38.472.461	7.284.338	8.376.615	44.676	18.653.371	2.442.986	65.016.637	19.686.884	45.42
	septembre 6	39.006.475	7.228.653	8.022.830	33.926	18.740.301	2.481.113	65.780.959	19.184.218	45.91
octobre 4	39.784.175	7.199.817	8.714.226	19.805	18.784.917	2.547.736	67.320.636	18.982.336	46.10	

Taux d'escompte { actuel : 3 1/2 %, depuis le 19 janvier 1928
précédent : 4 %, » 29 décembre 1927

(1) Jusqu'au 25 juin 1928 l'encaisse comprenait de l'or et de l'argent; depuis cette date, elle ne comprend plus que de l'or.

(2) Achats d'or, d'argent et de devises (loi du 7-8-1926).

(3) Y compris le poste « achats d'or, d'argent et de devises ».

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins)

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débiteur)	Billets en circulation	Comptes- courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagés à vue %	
		sur la Hollande	sur l'Étranger							
1927	Moyen. annuelle	430.208	126.786	140.088	134.479	11.351	808.947	43.897	515	50.45
1928	id.	457.813	66.805	194.447	114.016	5.506	807.149	45.708	469	53.73
1928	août 6	457.849	46.985	203.710	109.496	8.064	810.485	29.653	235	54.48
	septembre 10	457.362	57.731	192.718	103.269	14.941	814.381	33.221	187	54.07
	octobre 8	456.647	77.987	199.515	103.149	13.799	833.041	48.049	358	51.81
	novembre 5	456.601	89.953	188.194	136.357	6.104	856.169	29.321	473	51.54
1929	décembre 10	456.626	69.332	218.723	98.385	7.228	826.689	37.782	281	52.80
	janvier 7	456.310	95.676	219.828	98.162	1.246	833.981	50.894	362	51.55
	février 4	457.048	59.426	205.657	108.348	8.436	807.905	38.599	147	53.98
	mars 4	455.873	98.047	132.330	117.860	2.369	808.766	42.194	270	55.51
	avril 8	443.387	197.019	28.759	114.588	13.607	810.219	14.683	242	53.73
	mai 6	457.796	143.035	121.744	134.148	—	850.429	16.482	236	52.79
	juin 10	458.082	75.123	171.601	103.063	—	803.815	14.704	198	55.95
	juillet 8	465.101	70.368	175.860	110.619	1.408	819.017	20.970	253	55.35
	août 5	468.801	89.798	178.720	92.796	14.178	827.361	28.432	201	54.77
	septembre 9	462.784	66.391	168.977	110.326	14.785	824.058	14.262	286	55.18
octobre 7	461.514	82.442	195.975	89.250	11.894	840.169	18.059	159	53.77	

Taux d'escompte { actuel : 5 1/2 %, depuis le 25 mars 1929
précédent : 4 1/2 %, » le 13 octobre 1927

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Dep ^{nt} au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Dep ^t)	Monnaies d'or et d'argent (Bank. Dep ^{nt})	Val. garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1927 Moy. annuelle	150.116	1.469	43.639	59.453		103.092	137.001 * 292.516	119.451	28.8
1928	Moyen. jusqu'au 21 novembre	163.259	1.767	33.495	52.333	88.828	135.147 * 292.446	117.469	42.2
	Moyenne après le 21 novembre	156.514	518	60.042	34.688	94.730	377.126	116.751	34.1
1928 août 9	171.677	2.755	29.062	49.099		78.161	136.778 * 299.568	117.448	48.8
septembre 6	173.897	2.679	37.735	47.457		85.192	135.368 * 296.752	127.874	47.6
octobre 4	165.727	2.500	37.110	40.668		77.778	135.007 * 294.699	112.456	47.1
novembre 8	163.745	1.245	44.553	39.690		84.243	133.936 * 291.672	117.334	43.3
décembre 6	157.831	714	63.870	10.904	19.600	94.374	371.456	123.627	38.—
1929 janvier 10	154.284	195	57.737	14.686	15.969	88.392	369.518	115.304	38.9
février 7	149.626	291	55.387	8.714	15.528	79.629	357.519	113.858	46.—
mars 7	151.473	355	44.797	10.379	16.115	71.292	355.088	109.765	51.6
avril 4	154.046	422	59.957	13.221	16.358	89.536	363.319	122.374	41.7
mai 9	160.213	667	39.782	11.607	15.706	67.095	362.794	107.440	54.—
juin 6	162.968	883	43.107	6.215	21.000	70.322	361.577	114.806	54.2
juillet 4	154.525	1.181	37.282	32.321	22.958	112.560	369.101	141.155	33.—
août 8	140.181	1.251	74.267	6.835	24.329	105.430	376.203	112.528	22.4
septembre 5	136.256	1.292	75.807	4.310	27.073	107.190	366.230	120.234	26.—
octobre 10	130.737	1.261	72.707	8.836	20.750	102.293	363.841	112.790	24.9

Taux d'escompte { actuel : 6 ½ %, depuis le 26 septembre 1929
précédent : 5 ½ %, » le 7 février 1929

* Currency notes (incorporées à la circulation de la « Bank of England », depuis le 21 novembre 1928).

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de Rm.)

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Portefeuille effets	Avancés sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1927 Moy. annuelle	1.838.128	202.802	93.750	2.097.454	50.649	—	3.593.098	668.802	47.89
1928 Id.	2.189.394	216.031	83.464	2.224.573	60.407	4.395	4.234.661	557.539	50.22
1928 août 7	2.231.999	214.554	90.807	2.309.814	29.680	1.750	4.348.439	588.463	49.56
septembre 7	2.269.696	180.046	87.857	2.389.712	45.413	4.500	4.453.744	505.134	49.40
octobre 6	2.487.140	151.894	75.776	2.345.807	59.196	13.450	4.592.070	511.260	51.71
novembre 7	2.539.923	168.126	86.831	2.182.866	33.848	—	4.410.332	585.157	54.21
décembre 7	2.652.142	178.970	85.932	2.044.029	57.325	57.340	4.554.910	479.277	56.24
1929 janvier 7	2.729.345	157.377	93.618	2.101.093	54.211	90	4.484.184	619.300	56.56
février 7	2.729.111	140.295	119.634	1.707.182	44.405	—	4.236.122	501.314	60.57
mars 7	2.682.829	127.938	113.260	1.749.409	153.795	21.100	4.337.660	502.947	58.07
avril 6	2.579.525	33.695	113.985	2.148.390	96.548	143.800	4.446.672	668.538	51.09
mai 7	1.765.619	53.580	127.896	2.783.468	208.725	201.950	4.442.428	584.768	36.19
juin 7	1.764.424	308.548	120.009	2.758.704	113.410	97.810	4.372.539	632.125	41.42
juillet 6	1.994.459	368.928	116.891	2.688.138	79.852	110.430	4.610.013	603.845	45.33
août 7	2.148.318	330.723	126.000	2.413.564	43.808	16.050	4.472.149	490.404	49.95
septembre 7	2.183.343	320.296	114.438	2.472.576	52.190	45.660	4.602.590	471.609	49.34
octobre 7	2.211.960	349.566	95.909	2.408.871	76.681	101.990	4.686.802	444.678	49.92

Taux d'escompte { actuel : 7 ½ %, depuis le 26 avril 1929
précédent : 6 ½ %, » le 12 janvier 1929

